



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET POLITIQUES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Décembre 2017

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 15 décembre 2017, suite aux entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 31 octobre 2017. La rédaction de ce rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 novembre 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

Les documents ci-après seront diffusés séparément.

Questions générales

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 17/506
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 décembre 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les entretiens annuels sur les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les entretiens annuels avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres¹.

La chute marquée des recettes pétrolières depuis 2014 continue de peser sur la situation économique de la région. La croissance a fortement reculé depuis 2014 pour se situer à -1 % en 2016, du fait de la détérioration de la production pétrolière (-6 %) et de l'atonie de la croissance du PIB non pétrolier (de l'ordre de 1 %). Ceci s'explique par une réduction notable des dépenses publiques dans la plupart des pays et l'importante accumulation d'arriérés budgétaires durant cette période. Les perspectives à court terme de la région demeurent faibles puisqu'il est prévu que la croissance reste négative à -½ % en 2017, en raison de la réduction des dépenses publiques et de la poursuite de la baisse de la production de pétrole. L'inflation demeure faible car l'activité économique est atone.

Du fait de la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire, le déficit primaire moyen hors pétrole devrait continuer à baisser, jusqu'aux alentours de 8 ½ % du PIB non pétrolier en 2017 contre 13 ½ % en 2016. Le ratio total dette publique/PIB estimé pour la région a été révisé à la hausse à légèrement plus de 50 % du PIB à la fin de 2016, contre 28 % à la fin de 2014. Il est prévu que le déficit courant baisse de 10 % du PIB en 2016 à 5 % du PIB environ en 2017, grâce

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI tiennent des discussions annuelles séparées avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entretiennent avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. Les entretiens des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le Conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

à une hausse des exportations pétrolières et non pétrolières et à une compression des importations. Après une baisse rapide du taux de couverture des réserves, qui est passé de 5,8 mois d'importations à la fin de 2014 à 2,2 mois à la fin de 2016, les réserves extérieures se sont stabilisées puis se sont redressées au troisième trimestre 2017, du fait à la fois des décaissements du FMI et de l'ajustement budgétaire sous-jacent des pays membres. Dans le même temps, le secteur financier continue de montrer des signes de faiblesse avec une diminution des dépôts bancaires, un crédit à l'économie en stagnation et une hausse des prêts improductifs.

Les autorités nationales et les institutions régionales de la CEMAC ont commencé à prendre des mesures pour rétablir la stabilité extérieure et budgétaire après la forte chute des cours du pétrole. Elles ont décidé d'engager une riposte énergique et concertée dans tous les pays membres, et chacun d'entre eux a convenu de faire appel au concours du FMI pour mettre en œuvre cette stratégie. Trois pays (Cameroun, Gabon et Tchad) ont adopté de nouveaux programmes appuyés par le FMI, tandis que la République centrafricaine a ajusté un programme existant. La banque centrale régionale (BEAC) et l'autorité régionale de contrôle bancaire (COBAC) ont commencé à mettre en œuvre des mesures de soutien pour contribuer à reconstituer les réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier dans le cadre d'un ensemble complet d'engagements de politique économique. La BEAC a notamment durci sa politique monétaire en relevant son taux directeur en mars 2017 et en contrôlant strictement le refinancement bancaire, et a décidé de supprimer les avances statutaires d'ici à la fin de 2017. La COBAC a commencé à prendre des mesures pour améliorer le contrôle fondé sur les risques et traiter la situation de plusieurs banques en difficulté.

Les perspectives à moyen terme restent délicates. Elles laissent prévoir une amélioration progressive de la situation économique et financière dans la région, en supposant que les États membres de la CEMAC et les institutions régionales tiennent tous leurs engagements de politique économique. Elles supposent aussi la poursuite de l'assainissement budgétaire (avec une amélioration du solde budgétaire global de l'ordre de 6 % du PIB entre 2016 et 2019), dans un premier temps en réduisant les investissements publics non prioritaires et en accroissant progressivement les recettes budgétaires non pétrolières. Des politiques visant à diversifier l'économie en améliorant le climat des affaires, notamment par un renforcement de la gouvernance et de la transparence, soutiendraient une croissance plus forte à moyen terme. La politique monétaire resterait restrictive, reflétant le besoin de favoriser la stabilité extérieure et l'accumulation de réserves. Ces perspectives comportent des risques importants liés à l'évolution de l'économie mondiale et à ses répercussions sur les cours du pétrole, à la possibilité que les politiques soient plus faibles que prévu en raison de contraintes et/ou d'un manque de soutien politique, à des retards possibles dans l'achèvement des programmes avec le reste des pays de la CEMAC et à une situation sécuritaire encore difficile.

Évaluation du Conseil d'administration²

Les administrateurs notent que la chute marquée des recettes pétrolières depuis 2014 continue de peser sur la région, avec une croissance économique régionale qui est devenue négative et des déséquilibres budgétaires et extérieurs qui se sont creusés depuis deux ans. Si la phase aigüe de la crise s'est quelque peu atténuée, les perspectives vont continuer à comporter des risques importants. Les administrateurs soulignent qu'il sera essentiel que les institutions régionales et les États membres de la CEMAC tiennent pleinement leurs engagements pour favoriser une amélioration progressive de la situation économique et financière de la région à moyen terme.

Les administrateurs saluent les mesures initiales prises par les institutions régionales et les autorités nationales de la CEMAC pour prévenir une crise et rétablir la stabilité extérieure et budgétaire. Ils notent que la mise en œuvre de politiques budgétaires nationales dans le cadre de programmes appuyés par le FMI a été globalement satisfaisante et que, parallèlement au resserrement de la politique monétaire de la BEAC et au soutien financier des partenaires au développement, elle a contribué à reconstituer les réserves en devises de la BEAC.

Les administrateurs appellent les autorités nationales des pays de la CEMAC à tenir pleinement leurs engagements d'opérer résolument un assainissement des finances publiques afin de rétablir la viabilité extérieure de chaque pays membre. La poursuite des efforts de diversification de l'économie, notamment dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières, devrait aussi contribuer à réduire les vulnérabilités aux chocs pétroliers et ouvrir la voie à une croissance durable et inclusive. Les administrateurs notent que la stratégie régionale reste incomplète tant que tous les membres de la CEMAC n'auront pas engagé des programmes de réforme pouvant être appuyés par les partenaires au développement. Au vu de cela, ils encouragent la BEAC à continuer d'atténuer les risques de pressions excessives par certains pays membres sur les réserves régionales.

Les administrateurs se félicitent de la détermination de la BEAC à soutenir la stratégie régionale et à mettre en œuvre des réformes destinées à la rendre plus efficace. Ils soutiennent le resserrement de la politique monétaire en 2017 et saluent la décision rapide de supprimer les avances statutaires. Ils se félicitent de l'engagement de la BEAC à envisager un nouveau durcissement de la politique monétaire si l'accumulation des réserves n'atteint pas les objectifs de la BEAC. Les administrateurs notent que la modernisation du cadre de politique monétaire va contribuer à renforcer sa transmission et se félicitent des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations restantes en matière de sauvegardes. Il sera aussi important de poursuivre les efforts en vue de renforcer l'application de la réglementation des changes.

Les administrateurs saluent les premières mesures prises par l'autorité régionale de contrôle bancaire visant à atténuer les risques qui pèsent sur le secteur financier. Ils encouragent la COBAC à mettre en œuvre plus fermement les mesures visant à corriger les faiblesses du secteur

² À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

bancaire, en particulier à collaborer avec les banques pour réduire les prêts improductifs, améliorer l'application des règles prudentielles et résoudre les banques insolvables. Ils se félicitent aussi du passage à la supervision fondée sur les risques.

Les administrateurs notent que le nouveau cadre de convergence régionale pourrait contribuer à renforcer les politiques macroéconomiques dans les pays membres, mais qu'il faudrait mieux l'appliquer. Ils appellent les institutions régionales à continuer d'améliorer leur capacité de gestion macroéconomique et de remédier aux lacunes des statistiques régionales.

Les administrateurs considèrent que la BEAC et la COBAC ont respecté les assurances apportées dans la lettre d'appui de juin 2017 et souscrivent aux mesures décrites dans la lettre de suivi du Gouverneur de la BEAC. Ils soulignent qu'il est important d'évaluer régulièrement les politiques au niveau de l'union et de demander de nouvelles assurances à ce niveau s'il devenait nécessaire d'apporter des modifications substantielles aux politiques ou aux réformes. Ils se félicitent de l'intention des services du FMI de rendre régulièrement compte de leurs entretiens avec les autorités régionales sur leurs politiques en faveur des programmes de réforme des pays de la CEMAC.

Les avis aujourd'hui exprimés par les administrateurs feront partie des échanges relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui auront lieu d'ici les prochaines délibérations du Conseil d'administration sur les politiques communes de la CEMAC. Il est prévu que les prochains entretiens sur les politiques communes de la CEMAC se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois.

CEMAC : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
			Estim.	Rap. ⁴	Proi.	Proi.	Proi.	Proi.	Proi.
(variation annuelle en %)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants ¹	4,6	1,6	-1,0	0,7	-0,6	1,6	3,2	3,8	3,7
PIB pétrolier ¹	3,6	2,5	-6,2	-1,6	-3,7	7,0	1,7	0,3	-3,7
PIB non pétrolier ¹	4,3	0,9	1,1	1,8	1,3	1,9	3,9	4,6	5,0
Prix à la consommation (moyenne de la	2,7	2,8	1,3	1,2	1,1	1,5	1,8	2,2	2,3
Prix à la consommation (fin de la période) ²	2,4	1,9	0,4	1,3	1,3	1,7	1,8	2,3	2,4
(variation annuelle en % de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	-7,6	-17,7	-28,4	0,5	-1,1	2,3	2,2
Avoirs intérieurs nets	17,0	15,6	23,5	3,4	-2,4	4,8	3,9
Monnaie au sens large	9,4	-2,2	-4,9	3,9	-3,5	7,1	6,2
(% du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	28,9	13,8	12,6	17,4	15,6	16,8	17,8	19,3	20,2
Investissements intérieurs bruts	30,4	26,8	22,5	22,5	20,6	21,0	23,0	21,9	21,7
Dont : publics	13,0	9,0	7,3	7,3	5,1	4,9	4,9	4,9	4,9
Opérations financières de l'État									
Recettes totales hors dons	23,2	19,1	16,1	17,5	15,8	16,5	16,8	17,0	17,0
Dépenses publiques	28,3	27,2	24,4	21,4	20,2	18,9	18,4	17,9	17,7
Solde budgétaire primaire de base ³	-1,7	-5,0	-4,3	0,2	-0,2	1,6	2,4	3,0	3,2
Solde budgétaire global, hors dons	-5,2	-7,2	-7,9	-4,0	-4,8	-2,9	-1,8	-1,2	-0,7
Solde budgétaire primaire	-4,0	-6,5	-6,2	-1,4	-1,9	-0,1	0,6	1,2	1,2
(% du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)									
Solde budgétaire global hors pétrole, hors dons	-25,6	-18,3	-15,5	-11,7	-12,0	-9,8	-8,1	-7,0	-5,9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris	-23,9	-17,4	-13,5	-8,5	-8,5	-6,4	-5,2	-4,2	-3,7
Total dette publique (% du PIB)	28,3	42,7	50,4	46,7	52,1	52,5	51,4	49,2	46,7
Secteur extérieur									
(% du PIB, sauf indication contraire)									
Exportations de biens et services non facteurs	43,5	34,5	30,2	36,4	32,2	31,4	30,8	31,0	30,7
Importations de biens et services non facteurs	40,4	43,2	35,0	35,9	32,8	31,9	32,6	30,4	29,1
Solde des biens et services non facteurs	3,1	-8,7	-4,7	0,5	-0,6	-0,5	-1,8	0,6	1,6
Compte courant, dont compris	-1,5	-13,0	-9,9	-5,1	-5,0	-4,3	-5,2	-2,6	-1,5
Dette publique extérieure	19,4	28,1	29,9	26,9	32,6	34,2	35,6	35,2	34,2
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Millions de dollars	15 823	10	4 969	5 610	5 890	7 199	8 422	10	10
Mois d'import. de biens et services (moins importations intrarégionales)	5,8	4,8	2,2	2,7	2,7	3,0	3,6	4,2	4,5
Pourcentage de la monnaie au sens large	71,5	54,1	28,2	30,4	31,1	35,4	38,8	42,5	44,3
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de francs CFA)	51 590	46	45	45 323	46	47	49	52	55
Francs CFA pour un dollar, moyenne	494	591	593
Francs CFA pour un dollar, fin de l'année	532	603	622
Production de pétrole (milliers de barils/jour)	902,2	941,1	879,0	854,0	828,4	884,5	889,7	881,6	827,7
Cours du pétrole (dollars/baril)	96,2	50,8	42,8	55,0	50,3	50,2	50,5	51,1	51,9

Sources : autorités ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Faute d'année de référence commune pour tous les pays, les taux de croissance régionaux sont calculés sous forme de moyennes pondérées des taux de croissance nationaux (pondérés par le PIB nominal de l'année précédente, estimé en PPA pour le PIB total, et sans PPA pour le PIB pétrolier et non pétrolier).

² En utilisant comme pondération la part des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars en PPA.

³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et charges d'intérêts.

⁴ Projections publiées dans le rapport du FMI n° 17/176.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

29 novembre 2017

QUESTIONS PRINCIPALES

Contexte et risques. La forte baisse des recettes pétrolières depuis 2014 continue de handicaper la région. Ces deux dernières années, le taux de croissance économique de la région est devenu négatif, les déséquilibres budgétaires et extérieurs se sont creusés, la dette publique a augmenté rapidement et la vulnérabilité du secteur financier s'est aggravée. Les autorités nationales de la CEMAC mettent en œuvre des politiques d'assainissement des finances publiques afin de rétablir leur stabilité extérieure et budgétaire, avec le soutien du FMI dans quatre pays (Cameroun, Gabon, République centrafricaine et Tchad). Les institutions régionales ont également adapté leurs politiques afin de contribuer à la reconstitution des réserves régionales et d'assurer la stabilité du secteur financier. Depuis la mi-2017, la diminution des réserves a cessé, mais la situation économique reste difficile. Les principaux risques ont trait à des perspectives macroéconomiques incertaines, qui dépendent des cours du pétrole, à des mesures qui pourraient s'avérer moins efficaces que prévu en raison de l'insuffisance des capacités et/ou du manque de soutien politique, à des retards éventuels dans la finalisation de programmes pour les pays restants, et à la situation sécuritaire qui demeure compliquée.

Recommandations de politiques économiques

- **Dosage de mesures.** La stratégie menée par les autorités régionales et nationales est globalement adéquate. Elle envisage un ajustement assez important des finances publiques dans chaque pays membre de la CEMAC, soutenu par un durcissement approprié de la politique monétaire pour rétablir la stabilité extérieure. Les autorités commencent à prendre des mesures pour atténuer les risques dans le secteur financier. Des mesures de diversification de l'économie seront essentielles pour réduire la vulnérabilité aux chocs sur les cours pétroliers et rétablir une croissance durable.
- **Politique monétaire et réformes du secteur financier.** L'orientation de la politique monétaire est adaptée aux besoins actuels. Si l'accumulation de réserves venait à se révéler

inférieure aux objectifs de la banque, un nouveau resserrement de la politique monétaire devrait être considéré. Des premières mesures importantes sont prises pour améliorer le cadre de supervision du secteur financier, en la fondant davantage sur une approche fondée sur les risques. L'élan des réformes doit se poursuivre pour que la COBAC fonde entièrement ses activités de supervision sur les risques, pour renforcer l'application des règles prudentielles et procéder à la résolution des banques non solvables.

- **Cadre d'intégration et de convergence régionale.** Les nouveaux critères de convergence régionale permettent d'épargner une partie des recettes pétrolières, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Il sera important de renforcer l'application du cadre de surveillance régionale afin de prévenir de futures crises. Les initiatives visant à approfondir l'intégration régionale doivent être renforcées afin de soutenir une croissance plus forte et de rendre la région plus résiliente face aux chocs, ce qui nécessitera de surmonter les insuffisances de capacité des institutions régionales.

Approuvé par
**Anne-Marie
 Gulde-Wolf (AFR)
 et Zuzana
 Murgasova (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés du 18 au 31 octobre 2017 à Libreville (Gabon), Douala et Yaoundé (Cameroun), et N'Djamena (Tchad). L'équipe était composée de MM. Toujas-Bernaté (chef de mission), Martin et Rosa, de M^{me} Perinet (tous du Département AFR), ainsi que de MM. Fleuriet, Dupont (MCM), et Kpodar (SPR). Les membres de l'équipe se sont entretenus avec M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), M. Halilou Yerima Boubakary, Secrétaire général de la Commission bancaire des États de l'Afrique centrale (COBAC), M. Paul Tasong, membre de la Commission de la CEMAC, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de ces institutions et des représentants du secteur bancaire.

Le présent document est un rapport sur les entretiens de consultation annuels avec les institutions régionales chargées des politiques communes au sein de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC), conformément à la décision sur les modalités de la surveillance des politiques de la CEMAC dans le contexte des consultations au titre de l'article IV menées avec les États membres [décision n° 13654-(06/01), telle que modifiée], ainsi que sur les politiques communes à l'appui des programmes soutenus par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR RÉGLER LA CRISE	10
A. Assainissement des finances publiques	10
B. Politique monétaire et autres mesures prises par la banque centrale pour protéger les réserves	11
C. Renforcement du secteur bancaire	14
RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SEIN D'UNE UNION PLUS INTÉGRÉE	16
A. Renforcer le cadre de surveillance régional	16
B. Améliorer la transmission de la politique monétaire	18
C. Développement des marchés financiers	19
D. Ouvrir la voie à une croissance plus inclusive et durablement plus élevée	20
SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs économiques, 2000–17	25
2. Principaux indicateurs économiques, 2006–20	26
3. Principaux indicateurs relatifs aux réserves, au financement par la Banque centrale et aux dépôts des États	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21	28
2. Objectifs de développement durable, 2016	29
3. Comptes nationaux, 2014–21	30
4a. Soldes budgétaires, 2014–21	31
4b. Soldes budgétaires hors pétrole, 2014–21	32
5a. Balance des paiements, 2014–21	33
5b. Indicateurs de la balance des paiements, 2014–21	34
6. Conformité aux critères de convergence, 2014–21	35
7. Situation monétaire, 2015–19	36
8. Comptes résumés de la Banque centrale, 2016–19	37
9. Avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, 2016–19	38
10. Notation des banques, décembre 2015	38
11. Indicateurs de solidité financière, 2010–17	39
12. Infractions aux ratios prudentiels, 2014–17	40
13. Engagements et réformes à l'appui des programmes d'ajustement des pays membres	41

ANNEXES

I. Matrice d'Évaluation des Risques	43
II. Réponses des Autorités aux Recommandations Précédentes du FMI	45
III. Modernisation du Cadre de Politique Monétaire et de sa Mise en œuvre	46
IV. Actions Menées par l'Organisme Régional de Supervision Bancaire	50
V. Évaluation du Secteur Extérieur	53

APPENDICE

I. Suivi de la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes engagés par les pays membres de la CEMAC	60
--	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. Les autorités nationales et les institutions régionales de la CEMAC ont pris des premières mesures pour éviter une véritable crise et rétablir la stabilité extérieure et budgétaire à la suite de la chute des cours pétroliers. Dans un contexte marqué par la diminution rapide des réserves régionales et par une croissance plus faible depuis 2014, les chefs d'État de la CEMAC ont décidé, lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu en décembre 2016, de prendre des mesures vigoureuses et coordonnées dans tous les pays membres, qui ont tous convenu de demander le soutien du FMI pour mettre en œuvre cette stratégie (voir le rapport n° 17/176 du FMI)¹. Trois pays (Cameroun, Gabon et Tchad) ont depuis lors adopté de nouveaux programmes soutenus par le FMI, et la République centrafricaine (RCA) a recalibré un programme existant. Les discussions avec la République du Congo et la Guinée équatoriale ont pris du retard mais se poursuivent. Parallèlement, les institutions régionales (BEAC et COBAC) ont commencé à mettre en œuvre des politiques de soutien, venant en complément des mesures d'assainissement des finances publiques prises par les États membres, en vue de reconstituer les réserves régionales et d'assurer la stabilité du secteur financier dans le cadre d'un ensemble complet d'engagements de politique économique. Ces politiques régionales révisées tiennent compte d'un certain nombre de recommandations proposées par les services du FMI par le passé (voir annexe II).

2. La situation économique de la région reste difficile. La croissance a fortement diminué depuis 2014, tombant à -1% en 2016, en raison d'un déclin de la production pétrolière (-6%) et d'une croissance atone des secteurs non pétroliers (environ 1%), due à une forte réduction des dépenses publiques dans la plupart des pays et à l'accumulation d'importants arriérés budgétaires pendant cette période. Les perspectives à court terme pour la région demeurent médiocres : on s'attend maintenant à ce que la croissance reste négative, à $-1/2\%$, en 2017 (contre une croissance positive de $3/4\%$ dans les prévisions précédentes), en raison de la faible croissance des secteurs non pétroliers, qui est affectée par la réduction des dépenses publiques, et de la nouvelle baisse de la production pétrolière. Un tel ralentissement de la croissance est courant lors des périodes d'ajustement dans les pays à taux de change fixe. La faiblesse persistante des cours pétroliers moyens en 2017 a entraîné une diminution des recettes publiques, compensée par un ajustement de l'exécution budgétaire, ainsi que des revenus des exportations. L'inflation est peu élevée et devrait rester bien en deçà du plafond régional de convergence, ce qui tient en grande partie à la faiblesse de l'activité économique.

3. La mise en œuvre des politiques budgétaires nationales dans le cadre des programmes soutenus par le FMI est bien engagée dans l'ensemble. Alors que les recettes pétrolières et non pétrolières sont inférieures aux projections, une réduction supplémentaire des dépenses budgétaires devrait, comme prévu, ramener le déficit primaire hors pétrole moyen à environ $8 1/2\%$ du PIB hors pétrole en 2017, contre $13 1/2\%$ en 2016. L'estimation du ratio dette publique totale/PIB pour la région a été revue à la hausse, à un peu plus de 50% à la fin 2016, contre 28% fin 2014, ce qui reflète les

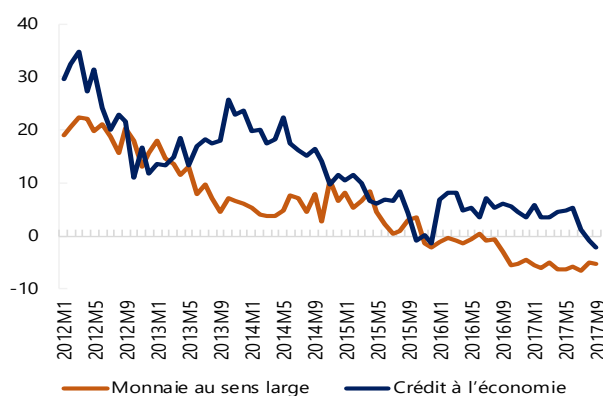
¹ Les projections précédentes mentionnées dans les pages suivantes renvoient aux projections présentées dans le rapport en question.

importants déficits budgétaires observés pendant cette période ainsi que les révisions à la hausse des données relatives à la dette publique (y compris les arriérés) dans certains pays.

4. La banque centrale régionale (BEAC) maintient une politique monétaire restrictive qui met l'accent sur la stabilité extérieure de la région.

Après avoir relevé son taux directeur de 50 points de base en mars 2017, la BEAC a maintenu un contrôle strict sur le refinancement des banques, qui a diminué jusqu'à fin octobre 2017. Grâce au gel de l'octroi brut de crédits aux États, les avoirs intérieurs nets de la BEAC sont restés globalement stables depuis fin 2016, en deçà des projections précédentes, et devraient le rester jusqu'à fin 2017. La masse monétaire au sens large ayant diminué plus que prévu (de 5,4 % en glissement annuel en septembre 2017), les banques sont aujourd'hui confrontés à une faible liquidité et se montrent prudentes dans l'achat de titres d'État et d'octroi de crédit au secteur privé. En conséquence, le crédit au secteur privé a diminué de 2,1 % en glissement annuel en septembre.

Graphique 1 du texte. CEMAC : monnaie au sens large et crédit à l'économie, Janv. 2012–Sept. 2017
(% de variation, en glissement annuel)



Source : FMI; SFI.

5. Les réserves extérieures ne diminuent plus, et ont remonté au troisième semestre 2017.

Après une baisse d'environ 700 millions d'euros au premier semestre, les réserves ont augmenté d'environ 600 millions d'euros au troisième trimestre, pour atteindre environ 4,6 milliards d'euros fin septembre (l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la BEAC a été plus importante que prévu entre mars et septembre 2017). Cette accumulation s'explique par la combinaison des décaissements effectués par le FMI (environ 270 millions d'euros au troisième trimestre) et des mesures d'assainissement budgétaire et de limitation des importations prises par les États membres, ainsi que par les contrôles plus stricts de la BEAC en ce qui concerne l'application de la législation en matière de change. Le déficit courant devrait être ramené à environ 5 % du PIB en 2017, contre 10 % du PIB en 2016, conformément aux attentes, en raison de l'augmentation des exportations pétrolières et non pétrolières ainsi que d'une forte baisse des importations. L'aide budgétaire extérieure devant s'élever à quelque 1,5 milliard d'euros au dernier trimestre 2017, les réserves régionales devraient atteindre 5 milliards d'euros à la fin de l'année, ce qui équivaut à environ 2,7 mois d'importations, contre 2,2 mois fin 2016, conformément aux projections précédentes.

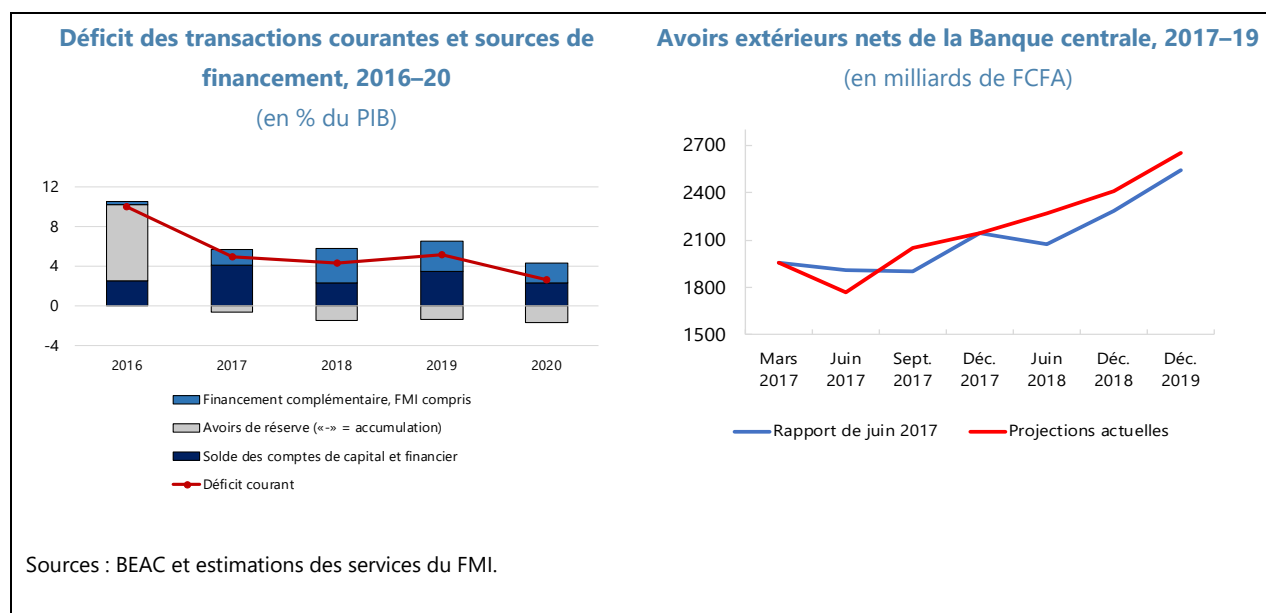
6. Le secteur financier continue d'exhiber des vulnérabilités croissantes. La faiblesse de l'activité économique et le rééquilibrage des finances publiques ont des répercussions sur les deux volets du bilan des banques commerciales, du fait d'une nouvelle augmentation des prêts improductifs, déjà très élevés, et d'une diminution des dépôts (voir tableau 11). L'accumulation d'importants arriérés publics intérieurs, qui se poursuit dans certains pays, a joué un rôle important dans l'augmentation des prêts improductifs. Tous ces éléments ont contribué à aggraver d'avantage

la fragilité du secteur financier. La rentabilité des banques est toutefois restée stable en 2016 et le taux moyen de couverture de fonds propres a augmenté en 2017. La résolution des banques en difficulté qui ne présentent pas d'importance systémique reste problématique, mais la Commission bancaire (COBAC) a pris récemment plusieurs décisions dans le bon sens, notamment celles de liquider deux banques publiques gabonaises et d'en placer une troisième sous administration judiciaire provisoire (voir annexe IV).

PERSPECTIVES ET RISQUES

7. Les perspectives à moyen terme prévoient une amélioration progressive de la situation économique et financière dans la région, sous réserve d'une mise en œuvre complète des engagements pris par les États membres et les institutions régionales de la CEMAC². Elles se fondent sur l'hypothèse de la poursuite de l'assainissement budgétaire (amélioration du solde budgétaire global d'environ 6 % du PIB entre 2016 et 2019), d'abord grâce à une réduction des investissements publics non prioritaires puis, dans un deuxième temps, à une hausse des recettes budgétaires non pétrolières. La politique monétaire resterait restrictive afin de soutenir la stabilité extérieure et l'accumulation de réserves. L'apurement des arriérés publics, combiné à la poursuite des efforts d'amélioration du climat des affaires et de renforcement du secteur financier, en vue de favoriser l'accès du secteur privé au crédit, sera essentiel pour rehausser les perspectives de croissance dans les secteurs hors pétrole, ce qui devrait permettre à la croissance d'atteindre progressivement les 3 % d'ici 2019 et de s'établir ensuite aux alentours de 3¾ %. Après avoir atteint 52 % du PIB en 2017, la dette publique totale se stabiliserait globalement en 2018, avant de redescendre progressivement à 47 % du PIB d'ici 2021, grâce à la poursuite des assainissements budgétaires. Le déficit des transactions courantes extérieures devrait progressivement se réduire et s'établir à environ 1½ % du PIB d'ici 2021, car la poursuite de la diminution des importations et de l'augmentation des exportations non pétrolières devrait plus que compenser la baisse attendue des exportations pétrolières. Bien que la position extérieure de la région CEMAC soit jugée moins bonne que ce qu'impliqueraient les fondamentaux et les politiques souhaitables (annexe V), l'assainissement projeté du solde des transactions courantes devrait ramener la position extérieure de la région à une situation viable à moyen terme. En conséquence, la couverture des réserves devrait être supérieure à 3½ mois d'importations d'ici 2019 et approcher 4½ mois d'ici 2021. Ces prévisions ont été revues par rapport aux projections précédentes (voir le tableau 1 du texte), pour tenir compte principalement des éléments suivants : i) la prise en considération de dépenses extrabudgétaires qui n'apparaissaient jusqu'alors pas dans les données officielles pour la République du Congo; ii) une production et des recettes pétrolières moins élevées dans certains pays de la CEMAC; iii) des perspectives de croissance en 2017 et 2018 plus faibles pour les secteurs pétrolier et non pétrolier; iv) dans certains pays, une hausse attendue des IDE liés à des projets identifiés récemment. Tous ces changements ont résulté en une légère hausse des réserves officielles brutes projetées au cours des dernières années par rapport aux prévisions précédentes.

² Les prévisions actuelles des services du FMI en ce qui concerne la République du Congo et la Guinée équatoriale se fondent sur l'hypothèse que ces deux pays feront l'objet, dès 2018, de programmes soutenus par le FMI. Ces projections sont hypothétiques, feront l'objet d'entretiens avec les autorités, et sont soumises à un accord avec le FMI.



8. Ces perspectives comportent des risques importants liés à l'évolution économique mondiale, à la mise en œuvres des politiques économiques et à la situation sécuritaire (annexe I) :

- Tout d'abord, des risques découlent des incertitudes entourant les perspectives macroéconomiques. Une nouvelle baisse des cours pétroliers, du fait par exemple d'une diminution de la croissance mondiale, aggraverait les pressions qui s'exercent sur le solde budgétaire et le solde extérieur. La combinaison d'un assainissement budgétaire vigoureux et d'une politique monétaire restrictive risquerait également d'avoir des répercussions plus négatives que prévu sur la croissance hors pétrole, ce qui affaiblirait la dynamique de la dette. Un environnement macroéconomique affaibli mettrait également à mal le secteur financier, ce qui aggraverait les pressions pesant sur le secteur public et les comptes extérieurs. Si ces risques venaient à se concrétiser, des ajustements budgétaires et extérieurs supplémentaires s'imposeraient. En revanche, si les recettes pétrolières devaient se révéler supérieures aux prévisions actuelles, une partie de ces recettes serait épargnée dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, ce qui permettrait une accumulation plus rapide des réserves.
- Le risque existe également que la mise en œuvre des programmes d'ajustement soit inférieure aux attentes, en raison de capacités insuffisantes et/ou du manque de soutien politique. Remplir les ambitieux objectifs d'ajustement budgétaire nécessitera la mise en œuvre rigoureuse de vastes réformes visant à améliorer les systèmes de gestion des finances publiques et à renforcer la collecte de recettes non pétrolières, ce qui s'est révélé difficile par le passé. Les autorités nationales devront continuer de faire preuve d'une volonté sans faille afin d'éviter une éventuelle lassitude à l'égard des réformes.

- Une insuffisance éventuelle des financements extérieurs, due par exemple à une restructuration des dettes, constitue également un risque à la baisse.
- L'incertitude subsiste quant à savoir si, et quand, les discussions en cours avec la Guinée équatoriale et la République du Congo sur d'éventuels programmes soutenus par le FMI pourront être conclues. En attendant, le maintien du solide périmètre de sécurité mis en place jusqu'ici par la BEAC est indispensable pour protéger les réserves régionales, mais risque de plonger ces deux pays dans une crise de liquidité encore plus grave s'il subsiste trop longtemps. En outre, d'ici à la conclusion des programmes et à la fourniture de nouveaux financements extérieurs, ces deux pays ne seraient pas en mesure de contribuer à la reconstitution des réserves régionales envisagée dans la stratégie régionale. Dans un tel scénario, les deux pays devraient comprimer d'avantage leurs dépenses publiques en raison de contraintes de financement et de liquidité bien plus sévères, ce qui entraînerait une baisse encore plus marquée de l'activité économique et de fortes répercussions négatives sur les secteurs financiers. De nouveaux ajustements des politiques régionales et de celles des autres pays de la région s'imposeraient afin d'atteindre les objectifs actuels en matière de reconstitution des réserves.
- La situation sécuritaire reste précaire dans certaines zones, dont la République centrafricaine, la région du lac Tchad, et la région du Pool en République du Congo. La persistance ou l'aggravation des risques sécuritaires influencerait négativement sur l'activité économique et entraînerait une hausse des dépenses militaires.

Tableau 1 du Texte. CEMAC : Principaux Indicateurs Macroéconomiques

	Rapport n° 17/176 ¹					Projections actuelles				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Revenu national et prix	(variation annuelle en %)					(variation annuelle en %)				
PIB à prix constants	-0.9	0.7	3.2	2.8	3.5	-1.0	-0.6	1.6	3.2	3.8
PIB pétrolier	-8.2	-1.6	7.9	-1.4	0.2	-6.2	-3.7	7.0	1.7	0.3
PIB non pétrolier	1.3	1.8	2.7	3.5	4.1	1.1	1.3	1.9	3.9	4.6
Prix à la consommation (moyenne de la période)	1.3	1.2	1.6	1.9	2.2	1.3	1.1	1.5	1.8	2.2
Secteur extérieur	(en % du PIB, sauf indication contraire)					(en % du PIB, sauf indication contraire)				
Solde des transactions courantes, dons compris	-9.3	-5.1	-2.6	-2.3	-0.9	-9.9	-5.0	-4.3	-5.2	-2.6
Opérations financières de l'État										
Solde budgétaire primaire	-5.7	-1.4	-0.1	0.2	0.8	-6.2	-1.9	-0.1	0.6	1.2
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (% du PIB non pétrolier)	-12.9	-8.5	-6.9	-5.7	-5.0	-13.5	-8.5	-6.4	-5.2	-4.2
Dettes publiques totales	46.5	46.7	45.6	44.9	42.5	50.4	52.1	52.5	51.4	49.2
Réserves officielles brutes (fin de période)										
Mois d'importations de biens et de services	2.3	2.7	3.0	3.2	3.6	2.2	2.7	3.0	3.6	4.2
Avoirs extérieurs nets (variation annuelle, en milliards de FCFA)	-3,413	9	140	257	...	-3,294	-107	259	245	125

¹ Renvoie au rapport des services du FMI sur les politiques communes en appui aux programmes de réforme des pays membres, publié en juin 2017.
Sources : Estimations des services du FMI.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR RÉGLER LA CRISE

Les services du FMI ont discuté avec les autorités régionales de la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à rétablir la viabilité extérieure et à assurer la stabilité financière dans la région. Les politiques budgétaires nationales étant jusqu'à maintenant globalement en bonne voie dans les pays ayant des programmes soutenus par le FMI, les entretiens ont principalement porté sur les mesures d'accompagnement prises par la BEAC et la COBAC pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, favoriser l'accumulation de réserves régionales et soutenir la stabilité du secteur financier. Ces engagements de politiques économiques, qui ont été présentés dans la lettre d'appui aux programmes adressée en juin 2017 par la BEAC et dont la mise en œuvre a commencé, restent d'actualité et leur mise en œuvre continuera de faire l'objet d'un suivi rapproché par les services du FMI (voir tableau 13).

A. Assainissement des finances publiques

9. À l'échelon national, les États membres poursuivent leurs efforts d'assainissement budgétaire visant à assurer la viabilité des finances publiques et à contribuer à la reconstitution d'un niveau suffisant de réserves internationales. Comme envisagé dès l'adoption de la stratégie régionale, ces efforts se concentrent avant tout sur la réduction des dépenses non prioritaires en 2017. Alors que cette rationalisation se poursuivra à moyen terme, les mesures visant à augmenter les recettes non pétrolières gagneront en importance à partir de 2018. Dans l'ensemble, ces efforts devraient permettre de ramener le déficit budgétaire moyen dans les États membres à 0,7 % du PIB en 2021, contre 4,8 % du PIB en 2017, malgré une diminution des recettes pétrolières, tout en préservant les programmes de protection sociale. Cette baisse du déficit permettra à son tour le remboursement des arriérés budgétaires et, avec la reprise progressive de la croissance nominale, la stabilisation de la dette publique en 2018, puis sa réduction progressive à partir de 2019. Conformément aux objectifs de reconstitution de réserves suffisantes, le dosage des sources de financement budgétaire donne une plus grande place au financement extérieur. La dette intérieure devrait donc être ramenée de près de 20 % du PIB fin 2017 à environ 12½ % d'ici fin 2021, tandis que la dette extérieure devrait rester globalement stable.

10. Les services du FMI estiment que la poursuite d'un important ajustement budgétaire constituera un élément indispensable à la viabilité extérieure de l'union monétaire, mais qu'elle nécessitera encore des financements extérieurs afin de lisser la trajectoire d'ajustement. Malgré des efforts d'ajustement rigoureux, les besoins de financement extérieur de chaque pays resteront considérables. Pour la période 2017–20, les besoins de financement extérieur restants sont estimés à quelque 4 billions de FCFA au total (environ 7,2 milliards de dollars) pour les quatre pays de la CEMAC ayant actuellement un programme soutenu par le FMI (voir le tableau ci-dessous). Les ressources du FMI devraient couvrir, en moyenne, environ 25 % de ces besoins de financement. Les autres institutions financières internationales (Banque mondiale et Banque africaine de développement) et les créanciers/bailleurs de fonds (France et Union européenne), ainsi que la

restructuration des dettes attendue dans certains pays où le service de la dette est devenu une charge très lourde, couvriraient le reste des besoins de financement. Toutefois, les retards de décaissement d'autres créanciers extérieurs exercent de fortes pressions sur les flux de trésorerie et risquent dans certains cas de retarder le remboursement des arriérés.

Tableau 2 du texte. CEMAC : sources de financement¹
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	Total
1. Écart de financement	1,499	1,208	997	368	4,073
2. Financement par le FMI	372	290	260	93	1,014
3. Soutien budgétaire d'autres bailleurs de fonds	1,024	685	544	115	2,355
Banque mondiale	317	212	207	40	777
Banque africaine de développement	493	261	119	7	880
Union européenne	58	55	58	34	205
France	154	154	150	34	493
Autres ²	1	2	9	0	12
4. Autres financements exceptionnels	104	233	194	161	692
5. Écart de financement résiduel (1-2-3-4)	0	0	0	0	0

1 Par rapport à juin, aucun changement des financements extérieurs pour les pays de la CEMAC appliquant un programme n'est attendu pour le Cameroun, le Gabon et le RCA. Pour le Tchad, le soutien budgétaire devrait être légèrement supérieur en 2017, du fait des décaissements plus élevés de la BM et de la BafD. À partir de 2018, le soutien budgétaire est légèrement inférieur, en raison de l'appréciation du FCFA par rapport au dollar américain.

2 Pour 2019, il s'agit principalement d'un soutien budgétaire des partenaires pour le développement en faveur de la RCA. Les négociations sont à un stade avancé.

B. Politique Monétaire et Autres Mesures Prises par la Banque Centrale pour Protéger les Réserves

11. La BEAC reste résolue à appliquer une politique monétaire visant principalement à reconstituer un niveau de réserves suffisant à moyen terme. Les services du FMI ont convenu avec les autorités que, compte tenu de la récente hausse de la couverture des réserves (globalement conforme aux attentes), de la révision à la baisse des perspectives de croissance et d'inflation, du durcissement des politiques budgétaires et de l'atonie du crédit au secteur privé, un nouveau relèvement du taux directeur de la BEAC n'est pas justifié à ce stade. Ils soulignent toutefois qu'étant donné le niveau encore largement insuffisant des réserves, la BEAC doit rester vigilante et surveiller de près l'évolution économique et financière, tant intérieure qu'extérieure, et se tenir prête à relever son taux directeur dans l'éventualité où les réserves commenceraient à s'écarter des prévisions actuelles. La BEAC a convenu tout particulièrement de la nécessité de surveiller attentivement la liquidité bancaire et d'utiliser ses instruments de gestion de la liquidité—taux de réserves obligatoires et opérations d'open-market—afin de veiller à ce que celle-ci reste à un niveau compatible avec la stabilité financière intérieure et extérieure. À l'heure actuelle et en raison des plafonds existants sur le

refinancement par la BEAC et sur les garanties, de l'absence d'un dispositif d'apport de liquidité d'urgence, et des imperfections du marché monétaire (voir annexe III), une augmentation du taux de réserves obligatoires déclencherait une crise de liquidité pour plusieurs banques. Les services du FMI recommandent toutefois à la BEAC d'envisager sérieusement une telle augmentation une fois que le nouveau cadre de gestion de la liquidité aura été mis en œuvre. Enfin, les services soulignent la nécessité pour les autorités d'effectuer des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité des banques face à un éventuel relèvement du taux directeur.

12. Le financement monétaire des déficits budgétaires a constitué un facteur important du report des ajustements budgétaires nécessaires dans les pays membres à la suite de la chute des cours pétroliers et des recettes correspondantes. Cette mesure, qui devait être temporaire et contracyclique, s'est révélée inadaptée à ce qui s'est avéré être un basculement structurel de l'offre et de la demande mondiales de pétrole, débouchant sur une stabilisation des prix à un niveau bien inférieur à leur pic. Pour y faire face, la BEAC a offert des financements directs supplémentaires sous la forme d'avances statutaires, qui permettent à la banque centrale d'octroyer un montant allant jusqu'à 20 % des recettes fiscales de l'année de référence. Ceci a permis aux dépenses publiques de rester largement supérieures à un niveau compatible avec la stabilité intérieure, ce qui a exercé des pressions baissières considérables sur les réserves de change, en raison du fort contenu en importations des dépenses publiques en infrastructures.

13. Dans ce contexte, les services du FMI saluent la récente décision de la BEAC d'éliminer les avances statutaires d'ici fin 2017. Bien que les autorités aient modifié certains éléments de cette réforme par rapport au projet initial (en aménageant un délai de grâce de 4 ans et en allongeant le remboursement sur 14 ans), il s'agit là d'une mesure décisive qui intervient plus tôt que prévu. Elle aidera à rétablir la discipline budgétaire dans la région et contribuera à terme au renforcement de la transmission de la politique monétaire. Pour rendre opérationnelle cette décision adoptée en août 2017, la BEAC conclura des accords avec tous les États membres d'ici fin 2017 en vue de convertir les soldes restants existants en titres à long terme (des accords ont déjà été conclus avec quatre pays à la fin novembre 2017). Elle adoptera également, d'ici fin 2017, les modifications à apporter à la charte de la BEAC pour éliminer les avances de la banque centrale en faveur des États.

14. La BEAC continue à mettre en œuvre des mesures visant à imposer aux États une discipline de marché plus stricte, mais elle devra adapter son cadre par la mise en œuvre de ses nouvelles opérations de politique monétaire. Elle a maintenu rigoureusement les plafonds sur les montants des titres d'État que les banques peuvent apporter en garantie d'un refinancement par la BEAC, fixés à 15 % des recettes budgétaires du pays. Ceci a contribué à limiter la demande de titres d'État par les banques, y compris pour les pays qui n'ont pas encore de programme soutenu par le FMI. Toutefois, ce système créera probablement des difficultés pour l'approche modernisée de la mise en œuvre de la politique monétaire et pour l'établissement, début 2018, d'un dispositif d'apport de liquidité d'urgence (voir annexe III). Dans ce contexte, les services du FMI ont conseillé à la BEAC d'envisager différentes réformes pour renforcer son dispositif de garantie. Les plafonds spécifiques sur les titres d'État pouvant faire l'objet d'opérations d'open-market devront à terme être supprimés. Parallèlement, de nouvelles règles en matière de décotes devraient être établies pour tenir

pleinement compte du niveau de risque souverain. Ces nouvelles règles pourraient par exemple être fondées sur le degré de conformité avec certains critères de convergence de la CEMAC. En outre, une situation de défaut souverain ou de surendettement pourrait entraîner systématiquement l'inadmissibilité des titres d'État concernés pour les opérations d'open-market.

15. Afin de favoriser l'accumulation de réserves, la BEAC poursuivra ses efforts de renforcement de la mise en œuvre de la réglementation en matière de change. Les données suggèrent que les entrées de devises de la BEAC sont souvent inférieures aux transactions économiques sous-jacentes (exportations, dons et financements extérieurs). Les services du FMI soutiennent la volonté de la BEAC d'affiner son analyse des opérations de change, de déterminer les raisons de cette divergence, et d'y remédier afin de maximiser les entrées nettes de devises. Ils invitent également la BEAC à redoubler d'efforts pour se procurer des copies des accords conclus entre les États et les acteurs de l'industrie extractive en ce qui concerne le rapatriement de devises, afin d'en vérifier la bonne application. Les services du FMI constatent avec satisfaction que la BEAC contrôle plus strictement les pièces justificatives relatives à l'achat de devises, ce qui a contribué à réduire les sorties de devises, mais soulignent que ces contrôles ne doivent pas entraîner de délais indus pour les demandes légitimes de transferts et de paiements pour des transactions internationales courantes. Les services du FMI estiment, comme la BEAC, qu'il reste nécessaire d'exhorter les États membres à rapatrier tous leurs dépôts en devises.

16. La BEAC progresse dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires figurant dans l'évaluation 2017 de ses sauvegardes. Le FMI est repassé au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales lors de la conclusion de la dernière évaluation³. Cette évaluation relevait les mesures positives prises par la BEAC pour finaliser les amendements de sa charte de manière à renforcer les dispositions relatives à la gouvernance et pour améliorer la transparence en matière d'information financière. La BEAC s'est ensuite concentrée sur la mise en œuvre concrète des réformes juridiques et préparera avant la fin 2017, en consultation avec le FMI, une révision des instruments juridiques secondaires (dont les règlements intérieurs et les codes d'éthique et de déontologie) en vue de les mettre en conformité avec la nouvelle version de la charte. Ces modifications devraient être adoptées d'ici la mi-2018, puis le dispositif interne de délégation sera réexaminé et codifié d'ici la mi-2019. En outre, la BEAC s'est engagée à achever le passage complet aux normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des états financiers de 2018, et elle va améliorer ses capacités comptables, notamment par des programmes de formation et de certification professionnelle. Par ailleurs, dans le cadre des efforts visant à renforcer les contrôles internes, la BEAC prévoit une surveillance étroite par le Comité d'audit du Conseil d'administration et la création, d'ici la mi-2018, d'une unité indépendante chargée de la gestion des risques, qui améliorera les pratiques dans ce domaine grâce à du personnel qualifié supplémentaire et des activités de formation. À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle charte de la BEAC, un nouveau

³ Compte tenu de la bonne marche des réformes en matière de gouvernance et de l'adoption des normes comptables IFRS, la BEAC n'est plus soumise au suivi annuel des mesures reproductibles du FMI relatives aux sauvegardes, qui avait été établi en 2009.

cadre de gestion des réserves, doté de nouvelles dispositions en matière de gouvernance et d'un socle documentaire révisé (acte de base, politique d'investissement et règlements intérieurs), est en cours d'élaboration avec l'assistance technique du FMI; il devrait être approuvé avant la fin 2017. L'assistance technique du FMI indique que la structure actuelle des investissements en devises de la BEAC ne présente pas de risque majeur immédiat, mais que la hausse de l'exposition relative à l'or doit être surveillée.

C. Renforcement du Secteur Bancaire

17. Le secteur bancaire continue de ressentir les effets négatifs du choc sur les cours pétroliers en raison de son exposition directe et indirecte aux dépenses publiques. Les prêts improductifs, déjà très nombreux, sont en hausse et la baisse des dépôts exerce une pression sur la liquidité des banques. Plusieurs banques ne respectent pas certains indicateurs prudentiels clés (tableau 12), et la croissance atone du crédit risque d'exercer des pressions sur les bénéfices futurs. Le Secrétariat général de la COBAC (SG-COBAC) étend ses activités de surveillance fondée sur les risques en effectuant davantage d'inspections ciblées sur la stratégie de provisionnement, tandis que les exigences de fonds propres passeront progressivement de 8 % à 10,5 % d'ici 2019. Malgré une augmentation des niveaux de fonds propres détenus par les banques au premier semestre 2017, la combinaison de tous ces facteurs pourrait entraîner une baisse marquée des volants de fonds propres. Le SG-COBAC prépare également des exigences de fonds propres supplémentaires pour les risques contracycliques et pour les banques d'importance systémique, ainsi que pour les risques opérationnels et de marché. Par ailleurs, la situation de plusieurs banques en difficulté s'éternise et, jusqu'il y a peu, les délais de réaction étaient souvent longs.

18. Les services du FMI soulignent la nécessité de réduire le niveau élevé et croissant des prêts improductifs et de procéder rapidement à la résolution des banques en difficulté. Ces mesures sont essentielles pour rétablir la capacité des banques à accorder des prêts aux acteurs économiques et pour préserver la confiance dans le secteur financier. Le volume élevé de prêts improductifs mobilise des capitaux et de la liquidité, ce qui entrave la capacité des banques à financer l'économie des États membres. Si ces conditions persistent, le secteur bancaire ne sera pas en mesure de soutenir suffisamment la diversification de la CEMAC en dehors du pétrole et du secteur public. Par ailleurs, la situation des banques en difficulté doit être résolue rapidement. Ces banques n'ont pas une importance systémique, mais leurs manquements répétés aux règles prudentielles nuisent à la crédibilité de l'autorité de surveillance pour ce qui est de l'application consistante des règles. En outre, plus les difficultés des banques persistent, plus le coût budgétaire de leur restructuration risque d'être élevé.

19. La COBAC a élaboré plusieurs initiatives, présentées dans un plan d'action, pour aider les banques à régler leurs problèmes de prêts improductifs, pour renforcer l'application de certaines règles de surveillance, et pour faciliter la résolution des banques en difficulté (voir l'annexe IV pour de plus amples informations) :

- **Traitement des prêts improductifs.** Le SG-COBAC renforcera en 2018 la mise en œuvre des règles de provisionnement par un programme d'inspections sur place mettant l'accent sur la

qualité du crédit. Il publiera également avant la fin 2017 un règlement clarifiant l'application desdites règles. D'après le SG-COBAC, la reprise des flux de crédit normaux nécessitera en grande partie de régler le problème de l'exposition des banques aux gouvernements. Il finalisera à cet effet, avant la fin 2017, son analyse de la proportion des prêts improductifs qui sont causés directement ou indirectement par les arriérés des finances publiques. Il supervisera également la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au contrôle interne, qui oblige les banques à renforcer leur gestion des risques de crédit.

- Renforcement de l'application des règles prudentielles.** Le SG-COBAC va d'abord étudier en détail les facteurs sous-jacents qui contribuent à la violation systématique de certaines règles, en mettant l'accent sur les règles relatives à la concentration des risques et aux prêts aux parties liées. En ce qui concerne la concentration des risques, un tiers des banques solvables enfreignent la réglementation de la CEMAC. Le SG-COBAC analysera les principales raisons sous-jacentes et les options pour améliorer le respect des règles. Si elle était pleinement mise en œuvre, l'augmentation considérable — de l'ordre de 75 à 90 % — de la pondération des risques appliquée à la dette des pays membres qui n'ont pas respecté les critères de convergence régionale pousserait probablement plus de banques à enfreindre la règle prudentielle liée à la concentration des risques. C'est pourquoi la COBAC a récemment précisé les conditions auxquelles les banques pourraient être exemptées à titre temporaire (un ou deux ans), et au cas par cas, de l'application de cette pondération revue à la hausse. En particulier, des dérogations seront uniquement accordées pour les titres d'État des pays ayant des programmes soutenus par le FMI. En ce qui concerne les prêts aux parties liées, plusieurs inspections ciblées seront organisées en 2017 pour prendre toute la mesure du problème⁴. Enfin, la COBAC modifiera avant la fin 2017 son système de sanctions afin que celles qui sont infligées aux grandes banques soient suffisamment dissuasives, et accélérera les procédures pour l'imposition de telles sanctions. Par ailleurs, en 2018, le SG-COBAC évaluera l'efficacité de ses mesures correctives.
- Résolution des banques en difficulté.** La COBAC a pris des décisions relatives aux banques en difficulté dans la CEMAC, dont la désignation de liquidateurs pour deux d'entre elles et l'obligation faite à d'autres banques de présenter des plans de restructuration. Elle a également octroyé un délai à plusieurs banques pour qu'elles trouvent des solutions de recapitalisation. Le SG-COBAC continuera d'exhorter la Commission bancaire, composée de 12 membres, à prendre rapidement des décisions en ce qui concerne les résolutions bancaires.

20. Les services du FMI saluent les initiatives prises par le SG-COBAC, mais soulignent que des mesures supplémentaires sont nécessaires. Certes, ces initiatives vont aider le SG-COBAC à mieux surveiller la classification et le provisionnement des prêts, mais les services du FMI l'exhortent également à appliquer plus largement une surveillance fondée sur les risques et à établir des

⁴ Les données recueillies par le SG-COBAC font apparaître un très petit nombre de prêts accordés à des personnes liées (actionnaires et cadres de direction). Il est toutefois possible que ces données ne reflètent pas correctement les problèmes relatifs aux entreprises liées (c'est-à-dire lorsqu'une même personne est actionnaire à la fois de la banque et de l'entreprise bénéficiant d'un crédit).

capacités d'évaluation de la qualité des instruments dont disposent les banques pour estimer le risque des crédits. Le SG-COBAC devra aussi probablement renforcer sa capacité à évaluer et à suivre les plans mis en place par les banques pour régler les prêts improductifs. Il devrait également demander aux banques les plus exposées de fournir des rapports détaillés sur l'origine de leurs prêts improductifs et sur les mesures qu'elles envisagent pour les traiter. Les services du FMI encouragent le SG-COBAC à poursuivre ses efforts pour convaincre les membres de la Commission bancaire de l'urgence qu'il y a à résoudre toutes les banques en difficulté, étant donné que la Commission n'a pas toujours suivi les recommandations du SG dans ce domaine. Vu ces considérations, les services continueront d'examiner avec le SG-COBAC les possibilités d'améliorer encore son plan d'action pour remédier aux vulnérabilités du secteur financier.

21. Les services du FMI constatent avec satisfaction que le SG-COBAC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie visant principalement à mettre en œuvre une surveillance fondée sur les risques. Dans ce contexte, les procédures de surveillance fondée sur les risques seront formalisées (avec l'assistance technique de la Banque mondiale et de l'AFRITAC du FMI), plusieurs règlements relatifs aux établissements en difficulté seront adoptés avant la fin décembre 2017, et des principes relatifs aux risques opérationnels, de marché et de taux d'intérêt seront progressivement intégrés dans la réglementation de la COBAC, à compter de 2018. Les services du FMI saluent l'adoption du nouveau cadre réglementaire pour la microfinance, qui renforcera et stabilisera ce secteur⁵. Ils recommandent également l'adoption rapide des textes régissant le fonctionnement du Fonds de garantie des dépôts (FOGADAC) afin que celui-ci soit pleinement opérationnel, avec des conditions et procédures claires pour le remboursement des déposants dans différentes circonstances.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU SEIN D'UNE UNION PLUS INTÉGRÉE

Les services du FMI se sont également entretenus avec les autorités régionales de réformes essentielles pour renforcer la résilience et le potentiel de croissance de l'union monétaire : rendre le cadre de surveillance régionale plus efficace, moderniser les opérations de politique monétaire afin d'en améliorer la transmission, développer les marchés financiers et renforcer l'intégration régionale.

A. Renforcer le Cadre de Surveillance Régional

22. En 2016, les chefs d'État des pays de la CEMAC ont adopté plusieurs modifications, proposées par la Commission de la CEMAC, au cadre de convergence régionale. Destinées à renforcer la convergence régionale suite à la forte baisse des cours pétroliers, ces modifications étaient les suivantes : i) la révision du critère relatif au solde budgétaire, qui tient désormais mieux

⁵ Le nouveau cadre réglementaire entraînera une consolidation des établissements (les petites entités devraient se regrouper au sein de holdings), renforcera la solidité financière des établissements indépendants en relevant le seuil des exigences de fonds propres, et imposera une meilleure gestion du risque des crédits en abaissant le plafond relatif au montant des crédits octroyés à une seule contrepartie.

compte des recettes pétrolières de chaque pays, suit de plus près la dynamique de la dette et laisse moins de place aux politiques procycliques; ii) l'introduction d'un frein à l'endettement afin de limiter l'accumulation de dette à moyen terme; iii) l'adaptation du critère relatif à l'inflation, désormais fondé sur une moyenne triennale; et iv) l'adoption de nouveaux indicateurs secondaires. Les nouveaux critères de convergence seront appliqués pour l'évaluation des résultats de 2017.

23. Les services du FMI considèrent que l'application du cadre de surveillance régionale est une priorité pour réduire le risque de réapparition de déséquilibres financiers dans le futur.

L'absence de mécanismes crédibles pour ramener les pays sur la trajectoire convergente une fois qu'ils s'en éloignent fortement constitue une sérieuse lacune. Ainsi, alors que le dernier rapport de surveillance de la Commission relevait que chacun des États membres avait enfreint au moins deux des quatre principaux critères de convergence en 2016, dont celui sur les arriérés de paiement de l'administration, aucun d'entre eux n'a été tenu d'élaborer un plan d'assainissement, ce que prévoit pourtant le cadre de surveillance régionale.

24. La Commission de la CEMAC et les services du FMI conviennent de la nécessité de renforcer le cadre de surveillance.

À cet effet, il serait particulièrement utile d'aider les États membres à préparer des plans de convergence triennaux, qui constitueraient le socle d'un cadre de surveillance rénové. L'assistance technique dans ce domaine sera assurée par l'Union européenne. La Commission reconnaît que plusieurs autres mesures méritent d'être envisagées, dont : refléter les critères de convergence budgétaire dans les lois de finances nationales; améliorer la diffusion des données relatives aux finances publiques (ce qui favoriserait la discipline de marché), notamment par la publication par la Commission de rapports sur la situation et les perspectives budgétaires de chaque État membre; renforcer les capacités de surveillance de la Commission; clarifier les sanctions possibles en cas de non-respect des règles, ainsi que leurs modalités d'adoption⁶. Les services du FMI encouragent la Commission à présenter au Comité de pilotage un plan d'action en ce sens. Enfin, la Commission de la CEMAC doit remédier, avec l'aide des États membres, à des difficultés considérables en matière de financement et de capacité.

25. Le cadre de production de statistiques macroéconomiques comparables à des fins de surveillance doit également être amélioré. Or, la fourniture de données récentes sur l'exécution budgétaire repose sur la transposition de six directives communautaires, la plus importante ayant trait à la transparence des finances publiques et à la responsabilité. Ces directives définissent la nomenclature budgétaire, les principaux éléments de la chaîne de dépenses, et des notions statistiques telles que les arriérés. À ce jour, les pays de la CEMAC ont adopté moins d'un tiers des directives. Les services du FMI exhortent la Commission de la CEMAC à relancer les efforts dans ce domaine et à établir, avec les États membres, un plan concret pour mettre en œuvre les directives. Les réformes dans ce domaine créeront une meilleure base pour la collecte et la diffusion de statistiques plus régulières sur l'exécution budgétaire et la dette publique. En attendant, les services suggèrent

⁶ Voir le document «Questions générales» consacré à la mise en œuvre du nouveau cadre de convergence budgétaire.

que les États membres soient tenus de fournir à la Commission de la CEMAC leurs projets de lois de finances, afin que celle-ci puisse vérifier à l'avance si les critères de convergence sont respectés.

B. Améliorer la Transmission de la Politique Monétaire

Modernisation du cadre et des instruments de politique monétaire

26. La BEAC a pris des mesures pour améliorer sa gestion de la liquidité, remédiant aux faiblesses qui entravent la transmission de la politique monétaire. Alors que les réserves de liquidité étaient vastes lorsque les cours pétroliers étaient élevés, la BEAC n'avait pas pris les mesures nécessaires pour absorber l'important excès de liquidité. Les États ont largement recouru au financement monétaire, ce qui a amplifié le problème. Par conséquent, le marché interbancaire était pratiquement inexistant. Les taux d'intérêt des prêts octroyés au secteur privé dépendaient principalement du statut du client, et ne prenaient pas nécessairement en considération le coût du refinancement auprès de la banque centrale. Dans ce contexte, le mécanisme de transmission de la politique monétaire était très faible. La crise a quelque peu modifié la donne. Avec la baisse actuelle de la liquidité systémique, les banques sont un peu plus actives sur le marché interbancaire, ce qui contribue à améliorer la transmission de la politique monétaire. Toutefois, en raison de l'activité insuffisante du marché interbancaire, de nombreuses banques éprouvent de grandes difficultés à se procurer des liquidités ailleurs qu'auprès de la BEAC, tandis que d'autres banques présentent un excès de liquidité. Dans ce contexte, il est important que la BEAC prenne des mesures pour favoriser le développement du marché interbancaire tout en veillant à contrôler la liquidité. En outre, le système de plafonds propres à chaque pays pour le refinancement et les garanties rend difficile l'absorption de l'excès de liquidité détenu par certaines banques sans risquer de déclencher une crise de liquidité pour plusieurs autres banques.

27. Les autorités rejoignent cette analyse et sont résolues à moderniser les instruments de gestion de la liquidité et de politique monétaire de la BEAC. Conformément aux engagements présentés dans la lettre d'appui aux programmes adressée en juin 2017, la BEAC mettra en place début 2018 un nouveau cadre de politique monétaire (voir annexe III). Le nouveau cadre de gestion de la liquidité adoptera une approche régionale pour maîtriser la liquidité bancaire et visera à prévenir la suraccumulation d'excès de liquidité et à rapprocher le taux interbancaire du taux directeur. Les nouveaux instruments de politique monétaire qui seront utilisés à partir du début 2018 seront conformes aux meilleures pratiques. Par ailleurs, la BEAC mènera ses opérations d'open-market de manière concurrentielle.

28. La BEAC renforcera également son cadre de réserves obligatoires. Le 1^{er} juillet 2017, la BEAC a commencé à appliquer des règles harmonisées pour tous les pays en ce qui concerne les réserves obligatoires des banques, ce qui devrait permettre une meilleure gestion de la liquidité⁷. La constitution de ces réserves sera désormais évaluée sur la base d'une moyenne mensuelle, ce qui facilitera la gestion de la liquidité pour les banques. Les services du FMI recommandent l'élimination

⁷ Seules quatre banques tchadiennes présentant des problèmes de liquidité en sont actuellement exemptées.

du système actuel de constitution progressive des réserves afin de supprimer certaines distorsions entre les banques.

Apport de liquidité d'urgence

29. La BEAC compte achever avant la fin 2017 son dispositif d'apport de liquidité d'urgence (ALU). Elle a déjà fourni une aide équivalente à cet apport à des banques tchadiennes en juin afin de faciliter un important refinancement de titres de l'État tchadien. Le dispositif d'ALU sera conforme aux engagements figurant dans la lettre d'appui aux programmes datée de juin 2017, ainsi qu'aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI. En vertu de l'accord cadre adopté par le Conseil d'administration de la BEAC en août 2017, des accords spécifiques devront être conclus entre la BEAC et les banques solvables bénéficiant d'un ALU. Ces accords formeront la base juridique permettant à la BEAC et à la COBAC de surveiller étroitement les plans élaborés par les banques pour régler leurs problèmes de liquidité. Un cadre d'évaluation des avoirs admissibles à l'ALU a également été élaboré, de même que les modalités correspondantes. Le dispositif d'ALU devrait entrer en vigueur en janvier 2018, une fois les modalités d'exécution arrêtées. Les services du FMI estiment que l'établissement du dispositif d'ALU constituera une réforme essentielle pour venir en aide aux banques solvables confrontées à des problèmes de liquidité importants mais temporaires, dans le respect de conditions bien calibrées.

C. Développement des Marchés Financiers

30. La BEAC poursuivra ses efforts pour réduire les entraves au développement des marchés financiers. Parmi les facteurs du sous-développement du marché monétaire, qui a freiné la transmission de la politique monétaire, on peut citer l'insuffisance des informations financières, la réticence des banques commerciales à fournir des liquidités à leurs concurrents, l'excès de liquidité systémique jusqu'en 2016, les emprunts publics directement auprès des banques sous la forme de prêts non négociables, et la tendance des banques à conserver des titres d'État en compte propre afin de bénéficier de recettes sûres et exonérées d'impôt. Pour développer le marché monétaire, la BEAC devra absorber complètement et efficacement les excès de liquidité systémique quand ils se manifestent. Parallèlement, la BEAC poursuit ses efforts pour renforcer la qualité des informations financières (voir plus bas). Le marché des capitaux est resté embryonnaire et fragmenté, en raison de la concurrence entre deux bourses au sein de la CEMAC : une bourse régionale, et une bourse nationale au Cameroun, surveillées respectivement par des autorités de régulation régionale et nationale. La décision des chefs d'État, le 31 octobre 2017, de fusionner ces deux bourses et de ne conserver qu'une seule autorité de régulation, régionale, devrait contribuer, à moyen terme, au développement d'un véritable marché régional des capitaux dans la CEMAC.

31. La BEAC progresse dans la mise en place de bases de données sur le secteur financier, dont : une base sur les informations financières des entreprises, avant la fin 2017; une base sur les incidents de paiement, à partir de 2018; et la mise à jour du système informatique de la base sur les risques de crédit, d'ici la mi-2019. La BEAC progresse également dans les modalités d'établissement

d'une centrale des risques pour le crédit privé⁸. Toutes ces initiatives aideront les banques à mieux évaluer les risques de crédit et de contrepartie⁹.

32. Le développement avisé des marchés financiers sera également facilité par l'atténuation des interactions très fortes entre les banques et l'État et des risques macrofinanciers qui y sont associés¹⁰. Dans les pays de la CEMAC, ces interactions sont notamment les suivantes : la position dominante du secteur public dans l'économie; la part relativement élevée des avoirs publics dans le portefeuille des banques; le recours quasi exclusif à des titres d'État pour garantir le refinancement bancaire; le taux de conformité des États membres avec les critères de convergence régionale en ce qui concerne les principaux ratios prudentiels; et le rôle souvent important de l'État dans la résolution des banques. Les services du FMI recommandent que les institutions de la CEMAC surveillent de près ces interactions en vue d'en réduire les répercussions négatives et de renforcer la stabilité financière. Les récentes réformes devraient atténuer certaines interactions entre banques et États. Ainsi, le nouveau rôle du FOGADAC devrait réduire le rôle des États dans les résolutions bancaires. Il convient également de promouvoir l'élargissement de la base des investisseurs en titres d'État (des compagnies d'assurance et des fonds de pension détiennent d'importants capitaux non utilisés).

D. Ouvrir la Voie à une Croissance plus Inclusive et Durablement plus Élevée

33. Le travail continue pour établir le socle d'une croissance plus inclusive et soutenue dans le contexte du Programme de réformes économiques et financières (PREF). Cette stratégie de développement régional vise à réduire la trop grande dépendance aux exportations de pétrole et aux recettes liées. Elle comporte un vaste ensemble de mesures axées autour de cinq grands thèmes. Le PREF présente notamment des mesures spécifiques pour la période 2017–19 visant à améliorer le climat des affaires et accélérer la construction d'un marché régional commun et intégré. Les mesures envisagées pour améliorer le climat des affaires prévoient par exemple : i) la création de tribunaux de commerce pour faciliter le règlement des litiges commerciaux ; ii) l'établissement de guichets uniques pour réduire le temps et les capitaux nécessaires pour créer une entreprise ; iii) le développement d'incubateurs pour encourager l'innovation et la création d'entreprises grâce au partage de bonnes pratiques. Parmi les mesures visant à approfondir l'intégration régionale, on peut citer : i) réviser le code des douanes pour harmoniser et réduire les exonérations douanières; ii) veiller à la stricte application du tarif extérieur commun; iii) garantir la liberté d'entreprendre. La décision prise récemment par la Guinée équatoriale et le Gabon de lever l'obligation de visa pour les résidents des pays de la CEMAC est une décision symbolique pour faciliter la libre circulation des personnes dans la région.

⁸ Sur ce plan, les progrès dépendront de la coopération d'assistance technique avec la SFI et la Banque mondiale.

⁹ Étant donné que le Cameroun est également en train de mettre sur pied une centrale nationale des crédits et une base de données sur les incidents de paiement, la coopération avec la BEAC sera nécessaire afin d'éviter le dédoublement du travail et des informations pour les banques.

¹⁰ Voir le document «Questions générales» consacré au lien entre le secteur bancaire et l'État.

34. Il conviendra de veiller à la cohérence entre le PREF et les programmes de réforme nationaux. Le PREF couvre plusieurs domaines qui nécessitent une coopération étroite avec les États membres, notamment pour améliorer les infrastructures transfrontalières et établir une plateforme à haut débit unique pour toute la CEMAC. La Commission de la CEMAC estime qu'un ordre de priorité de ces réformes doit être établi par les États membres selon une approche cohérente, et sur la base de financements réalistes. Elle compte également souligner la nécessité d'éviter la concurrence fiscale entre États. Cela s'appliquera notamment à la réduction des exonérations ponctuelles, l'amélioration du recouvrement des accises et la rationalisation des dépenses fiscales. Le travail avance dans ce domaine, en coopération avec la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI). Les exonérations ponctuelles devraient ainsi être supprimées dans le cadre des lois de finances de 2019.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES

35. La BEAC et la COBAC ont respecté les engagements pris dans la lettre d'appui aux programmes datée de juin 2017. Une lettre de suivi à cette lettre, jointe au présent rapport, fait le point sur les principales assurances données. La BEAC a notamment durci sa politique monétaire, en contrôlant rigoureusement l'octroi de crédits aux banques, décidé d'éliminer les avances statutaires d'ici fin 2017, et appliqué strictement la réglementation en matière de change. De son côté, la COBAC a intensifié ses efforts pour résoudre les banques en difficulté et renforcer la supervision bancaire, et établi des plans d'action pour remédier aux problèmes qui grèvent encore le secteur financier. Les deux institutions sont aussi restées en contact permanent avec les services du FMI, ce qui a permis un suivi efficace de l'évolution économique et des décisions de politiques économiques, ainsi qu'une évaluation régulière de la mise en œuvre des engagements pris. Ces contacts se poursuivront dans la période à venir, notamment dans le cadre de visites régulières des services du FMI. De ce fait, le FMI restera de la sorte en mesure d'évaluer en permanence la mise en œuvre des assurances fournies dans la lettre d'appui aux programmes et dans la lettre de suivi. Une évaluation favorable de la mise en œuvre des politiques essentielles serait nécessaire pour pouvoir mener à terme les revues des différents programmes nationaux. Cette évaluation tiendra tout particulièrement compte de l'exécution des assurances relatives à : l'application d'une politique monétaire adéquate, favorisant l'accumulation de réserves de change, et amenant et maintenant la liquidité bancaire à un niveau permettant une transmission efficace de la politique monétaire ; l'élimination programmée des avances statutaires ; et de nouveaux progrès dans la résolution des banques insolubles. Le Gouverneur de la BEAC s'est engagé à fournir une version mise à jour de la lettre d'appui aux programmes si des modifications importantes des politiques ou des réformes s'avéraient nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs des programmes nationaux. Les services du FMI fourniront chaque semestre une analyse actualisée de l'évolution régionale et de la mise en œuvre des politiques régionales afin d'éclairer l'examen par le Conseil d'administration des revues menées dans le cadre des différents programmes soutenus par le FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. La situation économique de la CEMAC reste fragile. La croissance est atone, ce qui s'explique par la forte réduction des dépenses publiques, l'accumulation importante d'arriérés intérieurs et la production pétrolière inférieure aux prévisions. À moyen terme, la situation économique et financière devrait s'améliorer progressivement, sous réserve d'une application complète des engagements pris par les pays et institutions de la CEMAC. Bien que la position extérieure de la région CEMAC soit plus faible que ce que semblent indiquer les fondamentaux et les politiques souhaitables, l'assainissement escompté du solde des transactions courantes devrait ramener la position extérieure de la région à une situation viable à moyen terme. Les principaux risques pesant sur la CEMAC sont : une dégradation des perspectives économiques mondiales, une mise en œuvre déficiente des programmes nationaux soutenus par le FMI en raison d'un engagement ou de capacités insuffisantes, et de nouveaux retards dans la finalisation de programmes avec les pays restants.

37. Les autorités nationales et les institutions régionales de la CEMAC ont réagi de façon adéquate à la crise jusqu'ici. La mise en œuvre par les autorités nationales des mesures d'assainissement des finances publiques a été globalement satisfaisante, aidée en cela par un durcissement de la politique monétaire pour soutenir la reconstitution des réserves régionales. La stratégie régionale ne sera toutefois complète qu'une fois que tous les membres de la CEMAC se seront lancés dans des programmes de réforme susceptibles d'être soutenus par les partenaires pour le développement, dont le FMI. D'ici là, la banque centrale régionale doit continuer à mettre en œuvre les mesures dont elle dispose pour atténuer les risques de tension induite que certains pays membres pourraient faire peser sur les réserves régionales.

38. Le succès de la stratégie régionale visant à rétablir la viabilité extérieure des différents pays continuera de dépendre des efforts résolus d'assainissement budgétaire ainsi que d'un financement suffisant pour lisser la trajectoire d'ajustement. La stratégie repose avant tout sur la pleine mise en œuvre des mesures d'assainissement par les pays membres dans le cadre des programmes soutenus par le FMI. Le financement extérieur constituera un complément essentiel, notamment pour réduire l'impact sur les secteurs prioritaires. Outre le soutien financier apporté par le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la France et l'Union européenne ont commencé à fournir une aide extérieure aux pays ayant des programmes soutenus par le FMI, même si certains retards ont été constatés. Des progrès notables en termes de restructuration de la dette sont également indispensables dans certains cas pour couvrir les besoins de financement résiduels.

39. L'orientation restrictive de la politique monétaire est appropriée actuellement, et la BEAC doit être saluée pour sa décision rapide d'éliminer les avances statutaires et pour les mesures prises afin de protéger les réserves. Compte tenu des réserves déjà accumulées et des prévisions au-delà de la mi-2017, de la réduction de la liquidité et du crédit disponible dans le système, ainsi que du vaste assainissement des finances publiques en cours, il n'est pas nécessaire de resserrer davantage la politique monétaire pour le moment. Il est rassurant que la BEAC se tienne prête à agir, notamment en relevant encore son taux directeur, dans l'hypothèse où les réserves n'atteindraient pas l'objectif fixé par la BEAC ou les conditions du marché entraîneraient un excès de liquidité. L'élimination des avances

statutaires avant la fin 2017 est une mesure décisive qui contribuera à rétablir la discipline budgétaire dans la région. La mise en œuvre, dès le début de 2018, d'un cadre modernisé de gestion de la politique monétaire et des nouveaux instruments qui y sont associés contribuera grandement à améliorer la transmission de la politique monétaire.

40. Le SG-COBAC devra appliquer plus rigoureusement plusieurs mesures prévues pour remédier aux vulnérabilités croissantes dans le secteur bancaire : régler la question des banques en difficulté selon un calendrier précis; veiller au meilleur respect de normes prudentielles essentielles (notamment en ce qui concerne les prêts aux parties liées et la concentration des risques); et renforcer le dispositif de surveillance. Le SG-COBAC prévoit également d'intensifier son soutien au traitement des prêts improductifs, qui sont encore en hausse malgré des niveaux déjà élevés, en analysant de près les facteurs qui contribuent à ce phénomène et en renforçant la supervision des risques de crédit. Ces initiatives vont dans le bon sens, mais elles devront être exécutées avec plus de rigueur que par le passé, et complétées par d'autres mesures, dont une coopération avec les banques pour réduire les prêts improductifs.

41. Le nouveau cadre de convergence peut contribuer à renforcer la gestion macroéconomique régionale et prévenir l'accumulation future de déséquilibres intérieurs et extérieurs. Son efficacité nécessitera toutefois une amélioration significative des mécanismes de suivi et d'exécution des critères de convergence, associant les autorités régionales et nationales. Les autorités de la CEMAC devraient renforcer la coordination et l'harmonisation régionales en ce qui concerne les principales statistiques macroéconomiques. Cela passe par la mise en œuvre complète des six directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques.

42. La BEAC prend des mesures pour mettre en œuvre les recommandations relatives aux sauvegardes qui n'ont pas encore été appliquées. Elle prépare une révision des instruments juridiques secondaires (dont les règlements intérieurs et les codes d'éthique et de déontologie) afin de les mettre en conformité avec la charte, qui a déjà été modifiée pour tenir compte des recommandations du FMI. La BEAC s'emploie également à passer complètement aux normes IFRS à partir des états financiers de 2018.

43. L'insuffisance des capacités de certaines institutions régionales et les carences des statistiques régionales restent préoccupantes. Certaines institutions ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires pour contribuer efficacement à la création d'un marché commun intégré. Les autorités régionales (la BEAC et le SG-COBAC) ont fait des efforts pour améliorer la qualité des principales données économiques, mais des lacunes importantes demeurent. La qualité et la régularité des informations statistiques sont essentielles pour assurer la bonne application des politiques dans le contexte difficile actuel.

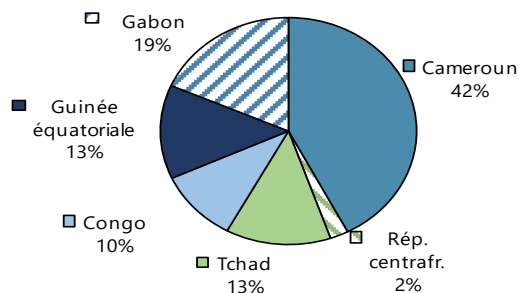
44. Dans l'ensemble, les services du FMI considèrent que la BEAC et la COBAC ont respecté les assurances données dans la lettre d'appui aux programmes datée du mois de juin, y compris le durcissement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires et le maintien d'un contrôle rigoureux des octrois de crédit aux banques.

45. Les discussions de surveillance avec les autorités de la CEMAC continueront d'être organisées selon un cycle de douze mois, conformément à la décision n° 13654-(06/1) du 6 janvier 2006. Les services du FMI saluent également la détermination des autorités régionales de la CEMAC à entretenir un dialogue étroit au sujet de l'orientation des politiques régionales nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs des programmes des pays membres de la CEMAC. Ils prévoient d'établir des rapports réguliers sur ces discussions, afin de soutenir l'achèvement des revues des programmes nationaux.

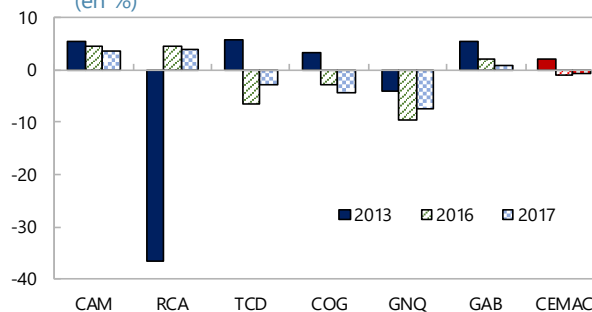
Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–17

L'activité économique devrait se contracter en 2017, sous l'effet de la baisse de la production pétrolière et d'une accélération modeste de l'activité non pétrolière, dans un contexte d'assainissement des finances publiques.

CEMAC : PIB Nominal, 2016 (parts nationales)

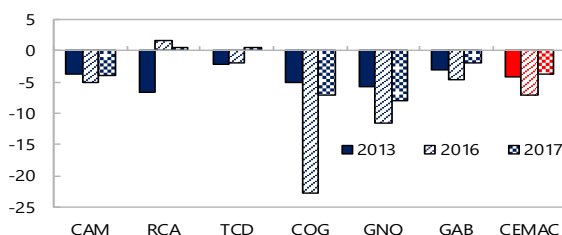


CEMAC : Croissance Réelle du PIB, 2013–17 (en %)

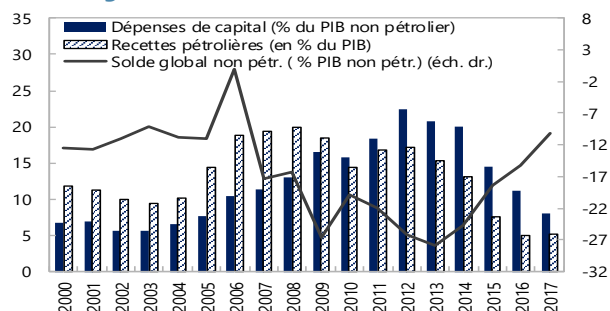


Ces efforts, qui continueront de reposer principalement sur une réduction des dépenses en capital, contribueront à une amélioration significative du solde global non pétrolier, qui devrait retrouver le niveau d'avant la crise financière mondiale.

CEMAC : Solde Budgétaire Global, 2013–17 (en % du PIB)

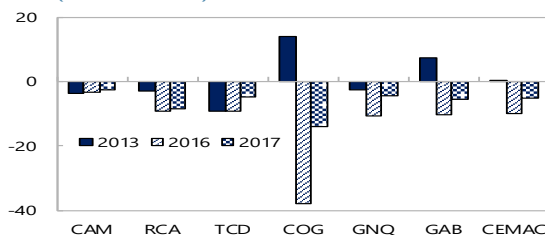


CEMAC : Principaux Indicateurs Budgétaires, 2000–17

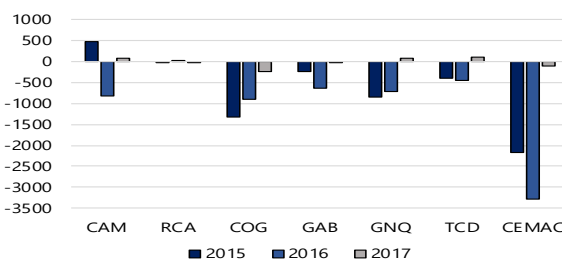


Ils contribueront également à une réduction notable du déficit courant, du fait de la diminution des importations, ainsi qu'à la stabilisation des avoirs extérieurs nets de la BEAC, grâce au financement apporté par les bailleurs de fonds.

CEMAC : Compte des Transactions Courantes, 2013–17 (en % du PIB)



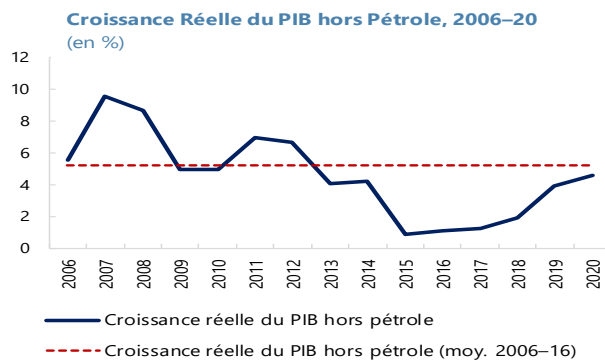
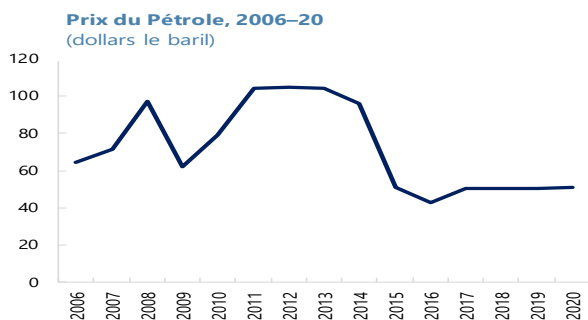
CEMAC : Variation des Avoirs Extérieurs Nets, 2015–17 (en milliards de FCFA)



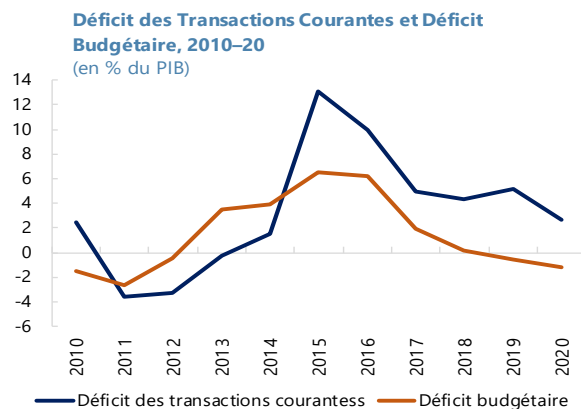
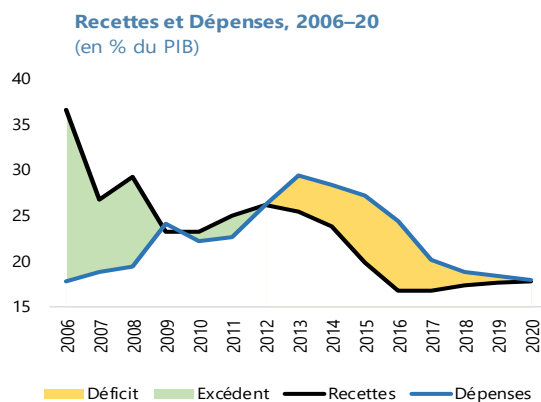
Sources : Autorités de la CEMAC et Estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Principaux Indicateurs Économiques, 2006–20

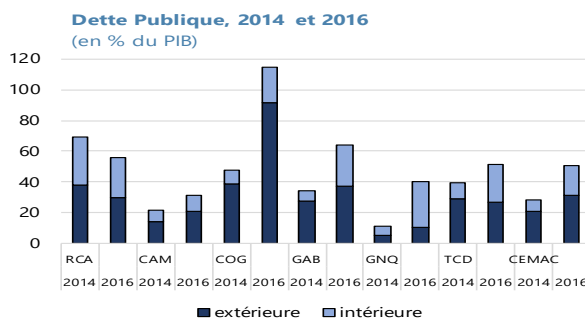
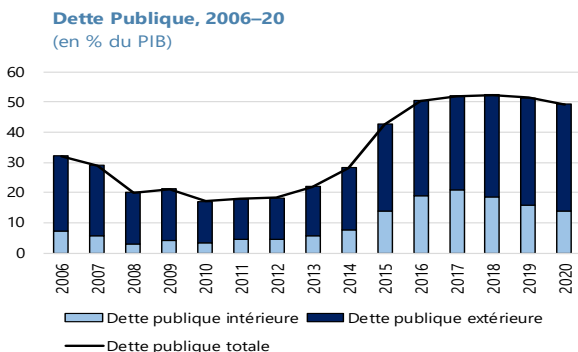
Après une légère reprise en 2017, les cours pétroliers devraient rester globalement stables à moyen terme, bien en deçà des pics atteints. La croissance hors pétrole devrait accélérer progressivement à moyen terme.



Les mesures d'assainissement reposeront sur une rationalisation des dépenses et la stimulation des recettes non pétrolières à moyen terme.



Après une forte augmentation entre 2014 et 2016, la dette publique devrait se stabiliser avant de diminuer progressivement.

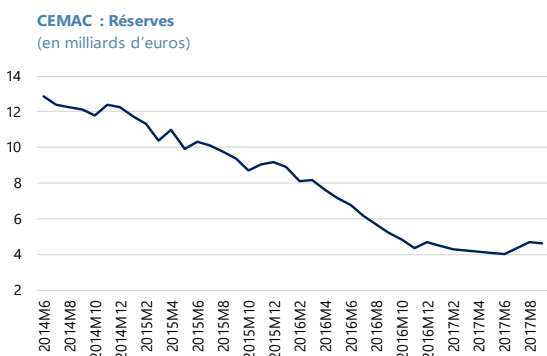


Sources : GAS Live, Autorités de la CEMAC et Estimations des Services du FMI.

Graphique 3 : CEMAC : Principaux Indicateurs Relatifs aux Réserves, au Financement par la Banque Centrale et aux Dépôts des États, 2014–17

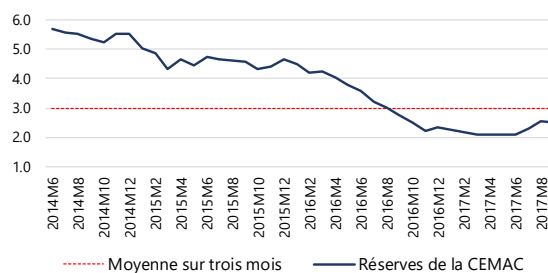
Les réserves ont chuté en raison de la forte diminution des cours pétroliers et des recettes d'exportation, qui avaient atteint des pics...

... ramenant le taux de couverture des réserves à 2 mois d'importations à la mi-2017, mais elles se sont stabilisées et ont amorcé une hausse.



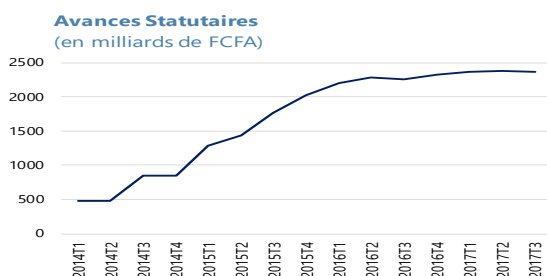
CEMAC : Couverture des Réserves, de juin 2014 à septembre 2017

(en mois d'importations)



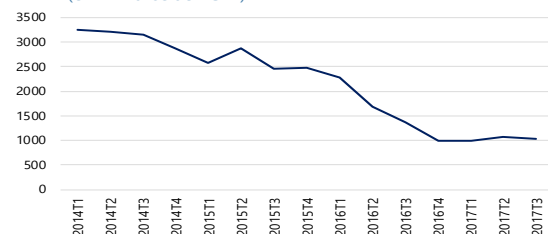
Face à la baisse des prix pétroliers, l'exécution budgétaire a reposé sur des financements directs par la BEAC en 2015–16, mais cette tendance a cessé en 2017.

Les dépôts des États ont diminué à tel point que certains gouvernements manquent désormais de capitaux.



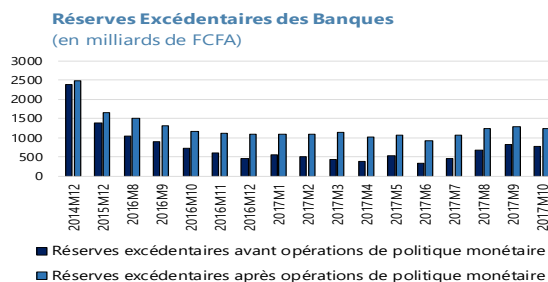
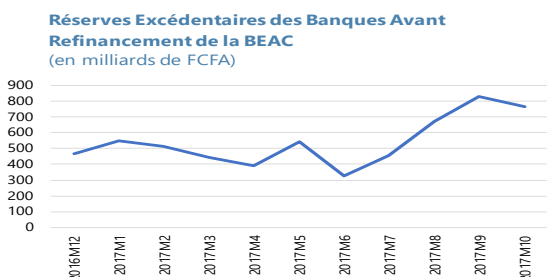
Dépôts Publics

(en milliards de FCFA)



La BEAC a intensifié ses opérations de refinancement à mesure que baissait la liquidité apportée par les exportations pétrolières.

Les réserves excédentaires des banques sont restées globalement stables en 2017, après une forte baisse depuis 2014.



Sources : BEAC et calculs des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
	CR								
			Estim. 17/176 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB en prix constants ¹	4.6	1.6	-1.0	0.7	-0.6	1.6	3.2	3.8	3.7
PIB pétrolier ¹	3.6	2.5	-6.2	-1.6	-3.7	7.0	1.7	0.3	-3.7
PIB non pétrolier ¹	4.3	0.9	1.1	1.8	1.3	1.9	3.9	4.6	5.0
Prix à la consommation (moyenne pour la période) ¹	2.7	2.8	1.3	1.2	1.1	1.5	1.8	2.2	2.3
Prix à la consommation (fin de période) ¹	2.4	1.9	0.4	1.3	1.3	1.7	1.8	2.3	2.4
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	-7.6	-17.7	-28.4	0.5	-1.1	2.3	2.2
Avoirs intérieurs nets	17.0	15.6	23.5	3.4	-2.4	4.8	3.9
Monnaie au sens large	9.4	-2.2	-4.9	3.9	-3.5	7.1	6.2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	28.9	13.8	12.6	17.4	15.6	16.8	17.8	19.3	20.2
Investissements intérieurs bruts	30.4	26.8	22.5	22.5	20.6	21.0	23.0	21.9	21.7
Dont : investissements publics	13.0	9.0	7.3	7.3	5.1	4.9	4.9	4.9	4.9
Opérations financières de l'État									
Recettes totales, dons exclus	23.2	19.1	16.1	17.5	15.8	16.5	16.8	17.0	17.0
Dépenses publiques	28.3	27.2	24.4	21.4	20.2	18.9	18.4	17.9	17.7
Solde budgétaire primaire de base ³	-1.7	-5.0	-4.3	0.2	-0.2	1.6	2.4	3.0	3.2
Solde budgétaire global, dons exclus	-5.2	-7.2	-7.9	-4.0	-4.8	-2.9	-1.8	-1.2	-0.7
Solde budgétaire primaire	-4.0	-6.5	-6.2	-1.4	-1.9	-0.1	0.6	1.2	1.2
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (% du PIB non pétr.)	-25.6	-18.3	-15.5	-11.7	-12.0	-9.8	-8.1	-7.0	-5.9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (% du PIB non pétr.)	-23.9	-17.4	-13.5	-8.5	-8.5	-6.4	-5.2	-4.2	-3.7
Dettes publiques totales	28.3	42.7	50.4	46.7	52.1	52.5	51.4	49.2	46.7
Secteur extérieur									
Exportations de biens et services non facteurs	43.5	34.5	30.2	36.4	32.2	31.4	30.8	31.0	30.7
Importations de biens et services non facteurs	40.4	43.2	35.0	35.9	32.8	31.9	32.6	30.4	29.1
Solde des biens et services non facteurs	3.1	-8.7	-4.7	0.5	-0.6	-0.5	-1.8	0.6	1.6
Compte courant, dons inclus	-1.5	-13.0	-9.9	-5.1	-5.0	-4.3	-5.2	-2.6	-1.5
Dettes extérieures publiques	19.4	28.1	29.9	26.9	32.6	34.2	35.6	35.2	34.2
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Millions de dollars	15,823	10,344	4,969	5,610	5,890	7,199	8,422	10,003	10,770
Mois d'import. de biens et services (moins importations intra-régionales)	5.8	4.8	2.2	2.7	2.7	3.0	3.6	4.2	4.5
Pourcentage de la monnaie au sens large	71.5	54.1	28.2	30.4	31.1	35.4	38.8	42.5	44.3
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de francs CFA)	51,590	46,449	45,093	45,323	46,206	47,633	49,990	52,861	55,825
Franc CFA pour un dollar, moyenne	494	591	593
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	532	603	622
Production de pétrole (milliers de barils/jour)	902.2	941.1	879.0	854.0	828.4	884.5	889.7	881.6	827.7
Prix du pétrole (dollars le baril)	96.2	50.8	42.8	55.0	50.3	50.2	50.5	51.1	51.9

Sources : données des autorités; estimations et projections des services du FMI.

¹ Faute d'année de base commune pour tous les pays, les taux de croissance régionaux sont calculés sur la base des moyennes pondérées des taux de croissance nationaux. La pondération correspondant aux PIB nominaux de l'année précédente, estimés en PPA pour le PIB total, et en termes non-PPA pour le PIB pétrolier et le PIB non pétrolier.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiement d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport n° 17/176 du FMI.

Tableau 2. CEMAC : Objectifs de Développement Durable, 2016

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international d'1,90 dollar/jour	32.7	Éradiquer l'extrême pauvreté pour toutes les personnes vivant avec moins d'1,90 dollar/jour
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	50.4	Réduire la proportion de toutes les personnes vivant dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays
Proportion de la population occupée couverte en cas d'accident du travail	...	
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
Prévalence de la sous-alimentation	25.5	Éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à l'alimentation
Proportion des enfants souffrant de cachexie (indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la médiane) chez les enfants de moins de 5 ans	3.9	Mettre fin à toutes les formes de malnutrition
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	568.2	Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (pourcentage)	...	Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes
Taux de mortalité néonatale (pour 1.000 naissances vivantes)	29.3	Éliminer les décès évitables d'enfants de moins de 5 ans et ramener la mortalité infantile à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	87.2	Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus
Incidence estimée du VIH	3.7	Mettre fin à l'épidémie du SIDA
Incidence du paludisme pour 1.000 habitants	223.0	Mettre fin à l'épidémie du paludisme
Incidence de la tuberculose pour 100.000 habitants	295.2	Mettre fin à l'épidémie de la tuberculose
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
Proportion d'enseignants dans le primaire ayant suivi, avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité, au minimum la formation de base (dans le domaine pédagogique, par exemple) requise pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	66.4	Accroître le nombre d'enseignants qualifiés
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans	42.9	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants ou le mariage précoce et la mutilation génitale féminine
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	16.8	Veiller à ce que les femmes participent pleinement aux fonctions de direction et y accèdent sur un pied d'égalité
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		
Proportion de la population utilisant des services améliorés d'alimentation en eau potable	56.0	Assurer l'accès universel à l'eau potable
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	22.6	Garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables à un coût abordable
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	46.2	Garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables à un coût abordable
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	42.1	Éradiquer le travail forcé, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants
Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100.000 adultes	...	Élargir l'accès aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100.000 adultes	4.2	Élargir l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
Objectif 9. Bâti une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
Volume de fret (tonnes-kilomètres) par voie aérienne	3.3	Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
Nombre de passagers (passagers-kilomètres) par voie aérienne	255268.3	Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		
Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	...	Adopter des politiques sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale afin de parvenir à une plus grande égalité
Montant total des ressources allouées au développement (en millions de dollars)	325.4	Encourager l'aide publique au développement et les flux financiers en faveur des pays qui en ont le plus besoin
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis	66.3	Garantir l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et à un coût abordable
Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial	...	Réduire le nombre de décès et les pertes économiques directement imputables aux catastrophes
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables		
Empreinte matérielle par habitant	...	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Empreinte matérielle par unité de PIB	...	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable		
Superficies terrestres et marines protégées (% de la superficie totale)	15.5	Préserver au moins 10 % des zones marines et côtières
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		
Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	48.3	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous		
Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100.000 habitants	13.5	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser		
Volume des envois de fonds (en dollars) en proportion du PIB total	0.2	Mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement

¹ En fonction de la disponibilité des données, les séries sont établies à l'aide des données les plus récentes pour chaque pays.

Source : Objectifs de développement durable des Nations unies. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Tableau 3. CEMAC: Comptes Nationaux, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle, en %)								
PIB réel									
Cameroun	5.9	5.7	4.5	3.7	4.2	4.8	5.0	5.4	5.6
République centrafricaine	1.0	4.8	4.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Tchad	6.9	1.8	-6.4	-2.7	3.7	2.9	6.8	4.8	4.5
République du Congo	6.8	2.6	-2.8	-4.4	0.3	3.3	-0.5	-2.5	0.9
Guinée équatoriale	-0.7	-9.1	-9.7	-7.4	-8.1	-2.8	0.3	1.9	0.7
Gabon	4.4	3.9	2.1	0.8	2.7	3.7	4.3	4.7	4.7
CEMAC	4.6	1.6	-1.0	-0.6	1.6	3.2	3.8	3.7	4.1
PIB nominal									
Cameroun	8.1	5.8	4.5	3.7	4.8	5.7	6.6	7.0	7.3
République centrafricaine	12.2	11.3	11.1	7.7	7.9	7.3	7.1	7.0	7.0
Tchad	7.7	-6.3	-7.6	-2.6	5.5	5.3	10.2	8.0	7.6
République du Congo	0.5	-27.3	-8.7	4.1	4.5	5.2	-1.3	-4.9	1.0
Guinée équatoriale	-2.1	-32.2	-16.1	-2.0	-6.0	0.8	3.2	4.4	4.0
Gabon	3.4	-5.4	-2.3	5.0	2.4	5.1	6.0	6.6	6.6
CEMAC	4.0	-10.0	-2.9	2.5	3.1	4.9	5.7	5.6	6.3
PIB réel hors pétrole									
Cameroun	5.4	4.4	5.1	4.3	4.4	5.3	5.4	5.8	6.0
République centrafricaine	1.0	4.8	4.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Tchad	7.1	-2.9	-6.0	0.0	1.6	2.6	3.7	4.0	2.9
République du Congo	7.9	5.3	-3.2	-8.5	-7.7	1.7	2.5	3.6	4.1
Guinée équatoriale	-2.3	-10.1	-5.9	-4.6	-4.8	-0.4	1.7	2.6	2.0
Gabon	5.1	3.8	3.3	1.7	3.0	4.5	5.2	5.5	5.4
CEMAC	4.3	0.9	1.1	1.3	1.9	3.9	4.6	5.0	4.9
Prix à la consommation (moyenne pour la période)									
Cameroun	1.9	2.7	0.9	0.5	1.0	1.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	11.6	4.5	4.6	3.8	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
Tchad	1.7	6.8	-1.1	0.2	1.9	2.4	3.0	3.0	3.1
République du Congo	0.9	3.2	3.2	0.2	0.3	1.3	1.8	2.3	2.8
Guinée équatoriale	4.3	1.7	1.4	1.6	1.8	2.0	2.0	2.1	2.1
Gabon	4.5	-0.1	2.1	3.0	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.7	2.8	1.3	1.1	1.5	1.8	2.2	2.3	2.4
Prix à la consommation (fin de période)									
Cameroun	2.6	1.5	0.3	1.0	1.0	1.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	9.7	4.8	4.7	3.6	3.6	3.4	3.0	3.0	3.0
Tchad	3.7	4.1	-4.9	0.7	2.3	2.7	3.2	3.0	3.1
République du Congo	0.5	4.1	-0.1	-0.3	1.1	1.6	2.1	2.6	3.0
Guinée équatoriale	2.6	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1
Gabon	1.7	-1.2	4.1	3.0	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.4	1.9	0.4	1.3	1.7	1.8	2.3	2.4	2.4
	(% du PIB)								
Épargne nationale brute									
Cameroun	18.0	16.7	16.7	16.3	16.6	17.1	17.8	18.7	19.6
République centrafricaine	4.6	4.9	4.6	4.9	5.7	7.1	8.2	9.1	9.9
Tchad	21.5	14.6	7.5	16.4	19.6	19.2	20.5	20.6	19.3
République du Congo	53.0	-8.3	0.1	9.7	18.5	21.0	21.4	20.5	19.7
Guinée équatoriale	25.2	4.0	-0.1	3.1	-1.5	1.1	4.8	6.1	7.2
Gabon	43.5	29.2	24.1	26.5	27.0	28.3	30.5	32.8	34.0
CEMAC	28.9	13.8	12.6	15.6	16.8	17.8	19.3	20.2	20.8
Investissements intérieurs bruts									
Cameroun	21.9	20.5	19.9	18.9	19.1	19.4	19.5	19.9	20.8
République centrafricaine	10.2	13.9	13.7	13.4	14.0	14.6	14.9	15.0	15.3
Tchad	30.4	26.9	16.7	21.1	25.1	24.6	25.6	25.5	21.3
République du Congo	48.2	45.8	38.0	23.8	19.2	18.1	17.4	20.1	21.3
Guinée équatoriale	29.5	21.7	10.4	7.5	8.2	24.5	12.7	10.4	11.0
Gabon	35.9	34.8	34.2	31.9	32.7	33.3	33.4	31.3	30.5
CEMAC	30.4	26.8	22.5	20.6	21.0	23.0	21.9	21.7	21.6

Sources : Données des autorités; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. CEMAC: Soldes Budgétaires, 2014–21
(en % du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
			Estim.	Rapp. 17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global, dons exclus									
Cameroun	-4.5	-2.5	-5.4	-4.1	-4.3	-3.8	-2.7	-2.3	-1.3
République centrafricaine	-7.8	-7.8	-4.4	-5.7	-5.5	-5.4	-5.5	-5.5	-5.2
Tchad	-6.1	-6.5	-4.9	-3.2	-4.6	-3.3	-3.2	-2.4	-1.7
République du Congo	-17.0	-28.1	-23.4	-2.3	-7.5	2.0	3.8	3.9	2.1
Guinée équatoriale	-7.2	-12.6	-11.7	-6.4	-8.1	-5.8	-3.5	-1.0	-0.5
Gabon	6.0	-1.1	-4.7	-3.3	-1.9	-1.2	-0.5	0.1	0.7
CEMAC	-5.2	-7.2	-7.9	-4.0	-4.8	-2.9	-1.8	-1.2	-0.7
Solde budgétaire global, dons inclus									
Cameroun	-4.3	-2.5	-5.1	-3.7	-3.9	-3.5	-2.5	-2.0	-1.1
République centrafricaine	3.0	-0.6	1.6	-0.3	0.4	1.0	0.9	0.4	0.4
Tchad	-4.2	-3.1	-2.0	1.7	0.6	0.6	0.3	0.8	0.9
République du Congo	-16.6	-27.2	-22.8	-1.4	-7.1	2.6	4.3	4.5	2.8
Guinée équatoriale	-7.2	-12.6	-11.7	-6.4	-8.1	-5.8	-3.5	-1.0	-0.5
Gabon	6.0	-1.1	-4.7	-3.3	-1.9	-1.2	-0.5	0.1	0.7
CEMAC	-4.6	-6.5	-7.2	-2.9	-3.7	-2.1	-1.0	-0.4	0.0
Solde de base¹									
Cameroun	-0.7	0.3	-2.8	-1.1	-1.1	-1.0	0.0	0.5	1.4
République centrafricaine	-5.8	-3.5	-1.6	-2.4	-2.1	-1.6	-1.4	-1.2	-0.8
Tchad	-3.9	-4.2	-2.8	-0.5	-1.8	-0.3	-0.1	0.7	1.4
République du Congo	-11.9	-24.8	-16.9	0.6	-2.3	4.7	6.4	6.4	4.8
Guinée équatoriale	-7.2	-12.6	-11.7	-6.4	-8.1	-5.8	-3.5	-1.0	-0.5
Gabon	9.0	1.0	-1.8	0.1	0.3	1.6	2.8	3.4	3.8
CEMAC	-2.4	-5.8	-5.7	-1.3	-1.6	0.1	1.1	1.7	1.9
Solde budgétaire primaire, dons inclus									
Cameroun	-3.8	-4.0	-5.4	-2.5	-2.1	-1.5	-1.1	-0.8	-0.5
République centrafricaine	3.6	-0.1	2.1	0.1	0.8	1.3	1.2	0.7	0.7
Tchad	-3.6	-2.7	0.1	3.7	2.2	1.2	0.8	1.9	1.9
République du Congo	-16.3	-26.3	-19.8	-0.2	-5.1	5.7	7.0	6.9	5.2
Guinée équatoriale	-6.8	-12.2	-10.8	-5.8	-7.2	-4.3	-1.8	0.7	1.1
Gabon	7.6	1.1	-2.7	-0.1	0.6	1.3	2.2	2.7	3.1
CEMAC	-4.0	-6.5	-6.2	-1.4	-1.9	-0.1	0.6	1.2	1.2
Recettes publiques, dons exclus									
Cameroun	16.4	16.4	14.7	16.3	14.3	14.8	15.3	15.5	15.7
République centrafricaine	4.9	7.1	8.2	8.8	9.1	9.6	9.9	10.2	10.5
Tchad	15.8	10.5	9.6	11.6	10.4	10.6	10.9	11.9	12.2
République du Congo	39.2	25.1	26.6	24.9	23.6	27.8	28.1	28.6	29.4
Guinée équatoriale	24.4	28.8	18.7	20.6	18.7	18.3	17.8	17.7	17.3
Gabon	29.7	21.1	17.1	18.8	17.6	17.8	18.6	18.7	18.7
CEMAC	23.2	19.1	16.1	17.5	15.8	16.5	16.8	17.0	17.0
Dépenses publiques									
Cameroun	20.8	20.9	21.2	20.1	17.7	17.5	17.3	17.2	17.0
République centrafricaine	12.7	14.9	12.6	14.5	14.6	14.9	15.4	15.7	15.7
Tchad	22.0	17.0	14.6	14.8	14.9	13.9	14.2	14.3	14.0
République du Congo	56.3	53.2	50.3	27.2	31.2	25.7	24.4	24.6	27.2
Guinée équatoriale	31.6	41.4	30.4	27.0	26.8	24.1	21.2	18.7	17.9
Gabon	23.8	22.3	21.8	22.0	19.4	19.1	19.1	18.6	18.0
CEMAC	28.3	27.2	24.4	21.4	20.2	18.9	18.4	17.9	17.7
Dettes publiques totales									
Cameroun	21.5	30.9	31.6	...	33.7	34.5	34.4	33.7	32.4
République centrafricaine	69.2	64.0	56.0	...	51.8	47.0	42.9	39.6	36.6
Tchad	39.4	43.3	51.1	...	49.3	46.7	44.9	40.8	38.0
République du Congo	47.6	97.1	114.6	...	126.6	119.1	111.3	110.3	113.6
Guinée équatoriale	11.4	28.8	40.1	...	45.5	56.5	61.0	63.2	59.5
Gabon	34.1	44.7	64.2	...	59.0	59.1	57.4	53.0	49.8
CEMAC	28.3	42.7	50.4	...	52.1	52.5	51.4	49.2	46.7
Pour mémoire :									
Recettes hors pétrole (CEMAC)	10.2	11.7	11.1	11.9	10.8	11.4	12.1	12.5	12.9

Sources : Données des autorités; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 4b. CEMAC: Soldes Budgétaires hors Pétrole, 2014–21
(en % du PIB hors pétrole)

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
				Rapport					
				Estim.	17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole, dons exclus									
Cameroun	-9.0	-5.8	-7.9	-6.9	-6.3	-5.9	-4.7	-4.2	-3.1
République centrafricaine	-7.8	-7.8	-4.4	-5.7	-5.5	-5.4	-5.5	-5.5	-5.2
Tchad	-19.9	-13.0	-9.7	-10.3	-9.7	-8.6	-8.5	-8.6	-8.0
République du Congo	-108.0	-57.9	-50.7	-17.8	-26.9	-22.1	-19.5	-16.8	-15.9
Guinée équatoriale	-48.4	-51.4	-34.4	-25.0	-29.5	-24.0	-18.7	-14.2	-12.8
Gabon	-14.1	-12.1	-14.3	-13.3	-13.2	-9.6	-8.0	-6.7	-5.5
CEMAC	-25.6	-18.3	-15.5	-11.7	-12.0	-9.8	-8.1	-7.0	-5.9
Solde budgétaire hors pétrole, dons inclus									
Cameroun	-8.7	-7.8	-8.7	-6.2	-5.2	-4.3	-3.7	-3.3	-2.8
République centrafricaine	3.0	-0.6	1.6	-0.3	0.4	1.0	0.9	0.4	0.4
Tchad	-17.3	-8.7	-6.0	-4.3	-3.5	-3.9	-4.1	-4.5	-4.6
République du Congo	-106.9	-56.6	-49.8	-16.3	-26.0	-20.9	-18.3	-15.6	-14.7
Guinée équatoriale	-48.4	-51.4	-34.4	-25.0	-29.5	-24.0	-18.7	-14.2	-12.8
Gabon	-14.1	-12.1	-14.3	-13.3	-13.2	-9.6	-8.0	-6.7	-5.5
CEMAC	-24.8	-18.4	-15.1	-10.3	-10.3	-8.1	-6.8	-5.8	-5.1
Solde de base¹									
Cameroun	-0.8	0.3	-2.9	-1.2	-1.1	-1.0	0.0	0.5	1.5
République centrafricaine	-5.8	-3.5	-1.6	-2.4	-2.1	-1.6	-1.4	-1.2	-0.8
Tchad	-5.2	-5.3	-3.5	-0.6	-2.2	-0.4	-0.1	0.9	1.8
République du Congo	-29.3	-40.8	-26.9	1.1	-4.3	9.9	13.7	13.1	8.8
Guinée équatoriale	-12.1	-17.7	-15.5	-7.7	-10.7	-7.4	-4.3	-1.2	-0.7
Gabon	14.5	1.5	-2.6	0.1	0.4	2.2	3.9	4.6	5.1
CEMAC	-3.3	-7.1	-6.8	-1.5	-2.0	0.2	1.3	2.0	2.2
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus									
Cameroun	-8.2	-7.4	-7.9	-5.2	-4.1	-3.5	-2.9	-2.6	-2.3
République centrafricaine	3.6	-0.1	2.1	0.1	0.8	1.3	1.2	0.7	0.7
Tchad	-16.5	-8.3	-3.5	-1.8	-1.6	-3.1	-3.5	-3.2	-3.4
République du Congo	-106.3	-55.1	-45.1	-14.2	-22.5	-14.4	-12.6	-10.8	-10.4
Guinée équatoriale	-47.6	-50.8	-33.3	-24.2	-28.4	-22.0	-16.6	-12.1	-10.8
Gabon	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-9.2	-6.1	-4.3	-3.1	-2.2
CEMAC	-23.9	-17.4	-13.5	-8.5	-8.5	-6.4	-5.2	-4.2	-3.7
Recettes publiques, dons exclus									
Cameroun	17.5	17.2	15.2	17.2	14.8	15.3	15.7	16.0	16.1
République centrafricaine	4.9	7.1	8.2	8.8	9.1	9.6	9.9	10.2	10.5
Tchad	21.1	13.2	11.9	14.5	12.4	13.0	13.4	15.1	15.7
République du Congo	96.5	41.3	42.2	43.3	43.4	58.3	60.5	58.1	53.6
Guinée équatoriale	40.8	40.4	24.8	24.7	24.8	23.2	22.0	21.6	21.0
Gabon	47.9	31.7	24.2	26.9	25.1	24.9	25.5	25.2	25.0
CEMAC	32.4	23.7	19.3	21.2	19.1	19.9	20.2	20.3	20.0
Dépenses publiques									
Cameroun	22.3	21.8	21.9	21.1	18.4	18.1	17.8	17.7	17.5
République centrafricaine	12.7	14.9	12.6	14.5	14.6	14.9	15.4	15.7	15.7
Tchad	29.3	21.2	18.0	18.4	17.9	17.0	17.4	18.1	17.9
République du Congo	138.4	87.5	79.8	47.2	57.2	54.0	52.4	50.1	49.6
Guinée équatoriale	53.0	58.1	40.3	32.4	35.4	30.5	26.3	22.8	21.6
Gabon	38.3	33.3	30.9	31.6	27.8	26.6	26.1	25.1	24.0
CEMAC	39.6	33.7	29.2	25.8	24.3	22.8	22.0	21.3	20.8
Pour mémoire :									
Recettes hors pétrole (CEMAC)	14.3	14.5	13.3	14.4	13.1	13.8	14.5	14.9	15.1

Sources : Données des autorités; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5a. CEMAC: Balance des Paiements, 2014–21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
		Estim.	Estim.	Rapport 17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-796	-6,057	-4,480	-2,328	-2,298	-2,040	-2,584	-1,379	-856
Solde des biens et services	1,624	-4,039	-2,140	222	-267	-220	-919	337	906
Exportations totales	22,449	16,046	13,630	16,493	14,873	14,970	15,397	16,386	17,160
Exportations de biens	20,381	14,133	11,669	14,442	12,863	12,915	13,260	14,127	14,703
Exportations de pétrole	16,644	10,316	8,084	10,331	9,010	8,818	8,755	8,972	8,876
Exportations non pétrolières	3,737	3,817	3,586	4,111	3,853	4,097	4,505	5,156	5,828
Exportations de services	2,068	1,912	1,960	2,050	2,010	2,055	2,138	2,258	2,457
Importations totales	20,824	20,084	15,770	16,271	15,140	15,190	16,317	16,048	16,254
Importations de biens	12,794	12,532	9,322	9,521	8,873	8,939	9,819	9,330	9,383
Importations de services	8,031	7,552	6,448	6,750	6,267	6,250	6,498	6,719	6,871
Revenu, net	-2,903	-2,282	-2,587	-3,054	-2,545	-2,304	-2,195	-2,279	-2,310
Revenu, crédits	180	211	219	403	231	243	268	287	302
Revenu, débits	-3,086	-2,497	-2,805	-3,294	-2,777	-2,548	-2,466	-2,568	-2,613
Dont :									
Revenu des investissements, débit	-67	-678	-1,071	-1,650	-1,090	-1,157	-250	-1,070	-1,324
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-92	-126	-331	-232	-292	-266	-271	-288	-279
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-31	-18	-34	-5	-33	-25	-16	-7	-5
Transferts courants, net	483	264	247	509	513	484	531	563	548
Transferts courants privés, net	386	266	220	366	461	387	415	433	415
Transferts courants officiels, net	97	-2	27	144	52	96	116	130	134
Solde compte capital et compte financier	590	3,354	1,122	623	1,907	1,120	1,708	1,201	921
Solde compte de capital (transferts de capitaux inclus)	152	191	177	192	223	200	221	238	259
Solde du compte financier (réserves incluses)	438	3,163	944	431	1,684	920	1,487	963	663
Investissements directs, net	2,011	4,214	2,562	2,204	2,490	2,866	3,849	3,395	2,984
Investissements de portefeuille, net	3	-23	-13	14	-6	-5	-7	-5	-5
Autres investissements, net	-1,576	-1,028	-1,606	-1,787	-800	-1,941	-2,356	-2,427	-2,316
Erreurs et omissions, net	-682	135	-267	0	0	0	0	0	0
Balance globale	-887	-2,568	-3,625	-1,705	-391	-921	-876	-178	66
Financement	888	2,568	3,625	1,705	391	921	876	178	-66
Avoirs de réserve (accumulation –)	642	2,443	3,450	-450	-296	-724	-681	-891	-460
Financement exceptionnel	246	125	175	2,155	688	1,644	1,557	1,070	394
Financement attendu (hors FMI)	242	87	99	868	277	467	376	119	72
Financement du FMI	4	38	46	376	362	282	252	88	-9
Écart résiduel	0	0	30	911	49	896	929	863	332
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal	51,590	46,449	45,093	45,323	46,206	47,633	49,990	52,861	55,825
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Milliards de FCFA	8,417	6,238	3,093	3,464	3,285	4,004	4,668	5,551	6,001
Millions de dollars	15,823	10,344	4,969	5,610	5,890	7,199	8,422	10,003	10,770
Mois d'importations de biens et services	5.8	4.8	2.2	2.7	2.7	3.0	3.6	4.2	4.5
Avoirs extérieurs nets (fin de période)									
Milliards de FCFA	7,720	5,548	2,254	2,208	2,147	2,405	2,651	2,776	3,001
Millions de dollars	15,639	9,385	3,802	3,576	3,691	4,314	4,776	5,009	5,396
Mois d'importations de biens et services	4.8	4.4	1.8	1.7	1.7	1.8	2.0	2.1	2.2

Sources : BEAC; Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5b. CEMAC: Indicateurs de la Balance des Paiements, 2014–21
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
		Estim.	Estim.	Rapport 17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-1.5	-13.0	-9.9	-5.1	-5.0	-4.3	-5.2	-2.6	-1.5
Solde des biens et services	3.1	-8.7	-4.7	0.5	-0.6	-0.5	-1.8	0.6	1.6
Exportations totales	43.5	34.5	30.2	36.4	32.2	31.4	30.8	31.0	30.7
Exportations de biens	39.5	30.4	25.9	31.9	27.8	27.1	26.5	26.7	26.3
Exportations de pétrole	32.3	22.2	17.9	22.8	19.5	18.5	17.5	17.0	15.9
Exportations non pétrolières	7.2	8.2	8.0	9.1	8.3	8.6	9.0	9.8	10.4
Exportations de services	4.0	4.1	4.3	4.5	4.3	4.3	4.3	4.3	4.4
Importations totales	40.4	43.2	35.0	35.9	32.8	31.9	32.6	30.4	29.1
Importations de biens	24.8	27.0	20.7	21.0	19.2	18.8	19.6	17.6	16.8
Importations de services	15.6	16.3	14.3	14.9	13.6	13.1	13.0	12.7	12.3
Revenu, net	-5.6	-4.9	-5.7	-6.7	-5.5	-4.8	-4.4	-4.3	-4.1
Revenu, crédits	0.3	0.5	0.5	0.9	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Revenu, débits	-6.0	-5.4	-6.2	-7.3	-6.0	-5.3	-4.9	-4.9	-4.7
Dont :									
Revenu des investissements, débit	-0.1	-1.5	-2.4	-3.6	-2.4	-2.4	-0.5	-2.0	-2.4
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.2	-0.3	-0.7	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Transferts courants, net	0.9	0.6	0.5	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1	1.0
Transferts courants privés, net	0.7	0.6	0.5	0.8	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7
Transferts courants officiels, net	0.2	0.0	0.1	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Solde compte capital et compte financier	1.1	7.2	2.5	1.4	4.1	2.4	3.4	2.3	1.7
Solde compte de capital (transferts de capitaux inclus)	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5
Solde du compte financier (réserves incluses)	0.8	6.8	2.1	1.0	3.6	1.9	3.0	1.8	1.2
Investissements directs, net	3.9	9.1	5.7	4.9	5.4	6.0	7.7	6.4	5.3
Investissements de portefeuille, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-3.1	-2.2	-3.6	-3.9	-1.7	-4.1	-4.7	-4.6	-4.1
Erreurs et omissions, net	-1.3	0.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-1.7	-5.5	-8.0	-3.8	-0.8	-1.9	-1.8	-0.3	0.1
Financement	1.7	5.5	8.0	3.8	0.8	1.9	1.8	0.3	-0.1
Avoirs de réserve (accumulation –)	1.2	5.3	7.7	-1.0	-0.6	-1.5	-1.4	-1.7	-0.8
Financement exceptionnel	0.5	0.3	0.4	4.8	1.5	3.5	3.1	2.0	0.7
Financement attendu (hors FMI)	0.5	0.2	0.2	1.9	0.6	1.0	0.8	0.2	0.1
Financement du FMI	0.0	0.1	0.1	0.8	0.8	0.6	0.5	0.2	0.0
Écart résiduel	0.0	0.0	0.1	2.0	0.1	1.9	1.9	1.6	0.6
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards FCFA)	51,590	46,449	45,093	45,323	46,206	47,633	49,990	52,861	55,825
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Milliards de FCFA	16.3	13.4	6.9	7.6	7.1	8.4	9.3	10.5	10.8
Millions de dollars	30.7	22.3	11.0	12.4	12.7	15.1	16.8	18.9	19.3
Mois d'importations de biens et services	5.8	4.8	2.2	2.7	2.7	3.0	3.6	4.2	4.5

Sources : BEAC; Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. CEMAC: Conformité aux Critères de Convergence, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(% du PIB)							
Solde budgétaire¹								
Cameroun	-0.7	0.3	-2.8	-3.3	-3.5	-2.7	-2.3	-1.3
République centrafricaine	-5.8	-3.5	-1.6	0.4	1.0	0.9	0.4	0.4
Tchad	-3.9	-4.2	-2.8	1.2	-0.4	-0.7	-0.6	-0.4
République du Congo	-11.9	-24.8	-16.9	-2.8	-3.9	-1.0	1.0	2.0
Guinée équatoriale	-7.2	-12.6	-11.7	-6.4	-4.9	-4.0	-1.3	-1.2
Gabon	9.0	1.0	-1.8	-1.7	-1.8	-1.1	-0.1	0.2
<i>Nombre de pays en infraction</i>	5.0	4.0	6.0	4.0	4.0	2.0	1.0	0.0
Inflation des prix à la consommation (≤ 3%)								
Cameroun	1.9	2.7	0.9	0.5	1.0	1.2	2.0	2.0
République centrafricaine	11.6	4.5	4.6	3.8	3.5	3.2	3.0	3.0
Tchad	1.7	6.8	-1.1	0.2	1.9	2.4	3.0	3.0
République du Congo	0.9	3.2	3.2	0.2	0.3	1.3	1.8	2.3
Guinée équatoriale	4.3	1.7	1.4	1.6	1.8	2.0	2.0	2.1
Gabon	4.5	-0.1	2.1	3.0	2.8	2.5	2.5	2.5
<i>Nombre de pays en infraction</i>	3.0	3.0	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0	2.0
Niveau de la dette publique (≤ 70% PIB)								
Cameroun	21.5	30.9	31.6	33.7	34.5	34.4	33.7	32.4
République centrafricaine	69.2	64.0	56.0	51.8	47.0	42.9	39.6	36.6
Tchad	39.4	43.3	51.1	49.3	46.7	44.9	40.8	38.0
République du Congo	47.6	97.1	114.6	126.6	119.1	111.3	110.3	113.6
Guinée équatoriale	11.4	28.8	40.1	45.5	56.5	61.0	63.2	59.5
Gabon	34.1	44.7	64.2	59.0	59.1	57.4	53.0	49.8
<i>Nombre de pays en infraction</i>	0.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)								
Cameroun	...	3.3	0.0	-0.4	-0.8	-0.8	-0.7	-0.5
République centrafricaine	...	-3.3	-3.7	-9.6	-3.9	-3.2	-0.8	-0.8
Tchad	...	2.3	0.0	-0.5	-0.9	-0.8	-0.4	-0.2
République du Congo	...	2.0	2.3	14.1	-3.0	-2.9	-1.5	-0.8
Guinée équatoriale	...	9.9	4.2	6.0	0.5	-2.0	-2.4	-1.6
Gabon	-5.0	-2.4	-1.2	-1.1	0.0
<i>Nombre de pays en infraction</i>	...	5.0	4.0	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Données des autorités ; Estimations et projections des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, à l'exclusion des dons et des investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global, moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observée au cours des 3 années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

² Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales, qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC. Un signe négatif dénote une réduction du stock d'arriérés.

Tableau 7. CEMAC: Situation Monétaire, 2015–19

	2015	2016	2017	2017	2017	2017	2018	2019	
			Jun	Sept.	Rapp.				
			Estim.	Estim.	17/176	Proj.	Proj.	Proj.	
(milliards de FCFA)									
Avoirs extérieurs nets	5,888	2,616	2,192	2,314	2,548	2,495	2,735	2,988	
Dont : BEAC	5,548	2,254	1,768	2,049	2,144	2,147	2,405	2,651	
Avoirs extérieurs	6,238	3,093	2,624	3,014	3,470	3,285	4,004	4,668	
<i>Dont :</i>									
Compte d'opérations	3,288	1,156	1,961	2,438	1,735	2,300	2,002	2,334	
Engagements extérieurs	-691	-839	-857	-965	-1,327	-1,139	-1,599	-2,017	
Banques commerciales	341	362	424	265	404	348	329	337	
Avoirs extérieurs	735	754	797	688	798	734	719	728	
Engagements extérieurs	-395	-392	-373	-423	-394	-386	-390	-391	
Avoirs intérieurs nets	5,633	8,338	8,325	8,203	8,859	8,080	8,587	9,032	
Crédit net à l'État	-6	2,689	2,666	2,706	3,052	2,564	2,688	2,444	
BEAC, net	-96	1,645	1,636	1,796	2,059	1,671	1,819	1,639	
<i>Dont :</i>									
Avances	2,130	2,360	2,382	2,388	2,371	2,668	2,668	2,668	
Prêts du FMI	177	201	235	354	689	543	1,008	1,444	
Dettes consolidées	84	86	86	86	83	86	86	86	
Autre	-3	0	0	0	32	0	0	0	
Dépôts des États	-2,484	-1,002	-1,067	-1,032	-1,116	-1,626	-1,942	-2,558	
Banques commerciales, net	90	1,044	1,031	910	993	893	869	805	
Crédit net aux organismes publics	-516	-418	-480	-373	-399	-419	-425	-434	
Crédit net au secteur privé	6,851	7,082	7,033	6,911	7,026	7,027	7,378	8,036	
Autres postes, net	-696	-1,015	-894	-1,041	-820	-1,093	-1,054	-1,014	
Monnaie au sens large	11,522	10,954	10,517	10,517	11,407	10,575	11,322	12,020	
Circulation fiduciaire hors banques	3,008	2,881	2,650	2,626	2,967	2,601	2,790	2,848	
Dépôts bancaires	8,513	8,073	7,867	7,892	8,441	7,973	8,532	9,171	
(Variation annuelle en % de la monnaie au sens large, début de période)									
Avoirs extérieurs nets	-17.7	-28.4	-18.1	-7.8	0.5	-1.1	2.3	2.2	
Avoirs intérieurs nets	15.6	23.5	12.4	2.4	3.4	-2.4	4.8	3.9	
Crédit à l'État, net	14.5	23.4	11.0	8.0	5.6	-1.1	1.2	-2.2	
Crédit au secteur privé, net	-0.8	2.0	3.2	-1.3	-0.4	-0.5	3.3	5.8	
Autres postes, net	4.0	-2.8	-2.5	-5.0	-1.8	-0.7	0.4	0.3	
Monnaie au sens large	-2.2	-4.9	-5.7	-5.4	3.9	-3.5	7.1	6.2	
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.0	4.1	4.4	4.4	4.0	4.4	4.2	4.2	
(% du PIB)									
Monnaie au sens large	24.8	24.3	22.8	22.8	25.2	22.9	23.8	24.0	
Dépôts des banques privées	13.2	12.9	12.3	12.3	13.4	12.4	12.9	13.2	
Crédit net au secteur privé	14.7	15.7	15.2	15.0	15.5	15.2	15.5	16.1	
Sources : BEAC; Estimations et projections des services du FMI									

Tableau 8. CEMAC: Comptes Résumés de la Banque Centrale, 2016–19
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2018	2018	2019
	Déc.	Déc.	Mars	Jun	Jun	Sept.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc.
		Estim.	Estim.	Rapport 17/176	Estim.	Estim.	Rapport 17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets ^{1,2}	5,548	2,254	1,955	1,911	1,768	2,049	2,144	2,147	2,154	2,270	2,340	2,405	2,651
Avoirs	6,238	3,093	2,766	2,978	2,624	3,014	3,470	3,285	3,348	3,648	3,765	4,004	4,668
Dont :													
Compte d'opérations	3,288	1,156	2,008	1,489	1,961	2,438	1,735	2,300	2,176	2,189	2,071	2,002	2,334
Engagements	-691	-839	-811	-1,066	-857	-965	-1,327	-1,139	-1,195	-1,377	-1,425	-1,599	-2,017
Avoirs intérieurs nets	-70	1,864	1,945	2,258	1,960	1,954	2,236	1,868	1,894	1,837	1,802	1,821	1,640
Crédit net à l'État	-96	1,645	1,652	1,941	1,636	1,796	1,947	1,671	1,741	1,764	1,774	1,819	1,639
Créances	2,388	2,647	2,638	2,878	2,703	2,827	3,150	3,297	3,367	3,535	3,551	3,762	4,197
Dette consolidée	84	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86
Avances	2,130	2,360	2,365	2,396	2,382	2,388	2,371	2,668	2,668	2,668	2,668	2,668	2,668
dont Cameroun	138	231	266	266	281	294	266	577	577	577	577	577	577
République centrafricaine	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Tchad	423	459	431	459	433	435	459	435	435	435	435	435	435
République du Congo	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572
Guinée équatoriale	517	618	615	618	615	606	618	604	604	604	604	604	604
Gabon	453	453	453	453	453	453	428	453	453	453	453	453	453
Crédit du FMI	177	201	187	397	235	354	689	543	614	782	797	1,008	1,444
dont Cameroun	68	50	41	148	39	128	210	200	200	243	235	270	341
République centrafricaine	61	70	67	81	62	68	92	93	90	105	102	122	133
Tchad	41	75	75	105	72	98	134	130	130	158	158	185	229
République du Congo	7	6	5	5	4	4	136	5	52	52	52	99	192
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	26	52	79	105	209
Gabon	0	0	0	59	58	56	118	115	115	172	172	227	339
Dépôts des gouvernements	-2,484	-1,002	-985	-938	-1,067	-1,032	-1,203	-1,626	-1,627	-1,771	-1,777	-1,942	-2,558
dont non alloués									
Cameroun	-782	-299	-308	-300	-343	-303	-553	-880	-852	-934	-938	-1,009	-1,225
République centrafricaine	-14	-35	-21	-28	-16	-32	-43	-40	-22	-42	-27	-49	-43
Tchad	-123	-77	-75	-15	-77	-122	-16	-117	-137	-127	-117	-111	-116
République du Congo	-709	-206	-237	-237	-106	-122	-237	-121	-150	-178	-207	-235	-360
Guinée équatoriale	-323	-177	-144	-146	-280	-217	-115	-234	-232	-230	-228	-225	-307
Gabon	-532	-208	-200	-212	-245	-235	-238	-232	-234	-259	-259	-311	-505
Créances nettes sur les institutions financières	277	628	603	638	634	453	610	509	466	385	340	314	313
Autres postes, net	-250	-409	-311	-321	-310	-295	-321	-313	-313	-313	-313	-313	-313
Base monétaire	5,478	4,118	3,900	4,169	3,727	4,002	4,380	4,014	4,048	4,107	4,142	4,227	4,291
Circulation fiduciaire	3,008	2,881	2,707	2,923	2,650	2,626	2,967	2,601	2,623	2,670	2,717	2,790	2,848
Réserves des banques ³	2,199	978	959	989	893	1,210	1,003	1,201	1,211	1,221	1,231	1,242	1,277
Autres	271	259	233	257	185	167	410	212	214	216	193	195	166
<i>Pour mémoire :</i>													
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (%)	78.0	28.2	25.9	n.a	25.0	28.7	n.a	31.1	n.a.	n.a.	n.a.	35.4	38.8
Base monétaire/dépôts (en %)	64.3	50.7	48.9	n.a	47.4	50.7	n.a	50.3	n.a.	n.a.	n.a.	49.5	46.8

Sources: BEAC.

¹Les estimations relatives aux avoirs et engagements extérieurs à la mi-mars 2017 ont été diminuées de 230 milliards de FCFA pour corriger le fait que les estimations présentées en juin se fondaient sur des statistiques monétaires nationales qui comptabilisaient des réserves imputées négatives comme des passifs positifs.

²Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

³Comprend l'encaisse et les dépôts des banques commerciales auprès de la BEAC.

Tableau 9. CEMAC: Avoirs Extérieurs nets de la Banque Centrale, 2016–19
(en milliards de FCFA)

	2016 Déc.	2017 Mars	2017 Juin	2017 Juin	2017 Sep.	2017 Déc.	2017 Déc.	2018 Mars	2018 Juin	2018 Sep.	2018 Déc.	2019 Déc.	Variation cumulée 2017-19
	Estim.	Estim.	Rapport t	Estim.	Estim.	Rapport 17/176	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Avoirs extérieurs nets de la BEAC													
Encours	2,254	1,955	1,911	1,768	2,049	2,144	2,147	2,154	2,270	2,340	2,405	2,651	...
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3,294	-298	-224	-486	-205	9	-107	7	124	194	259	245	397
dont Cameroun	-824	-88	-239	-106	70	-15	83	-28	11	23	-17	24	90
République centrafricaine	12	4	-4	20	27	-17	-15	-8	-15	-23	-30	-15	-61
Congo	-912	-61	-19	-220	-219	-143	-247	75	149	224	298	6	57
Gabon	-630	-27	-17	-145	-105	52	-10	6	32	36	75	132	197
Guinée équatoriale	-712	-54	22	30	82	39	70	-25	-50	-74	-99	32	3
Tchad	-448	-16	33	0	33	108	105	-13	-3	7	32	67	204
non alloué	220	-56	0	-65	-93	0	-93	0	0	0	0	0	-93

Sources : BEAC et projections des services du FMI

Tableau 10. CEMAC: Notation des Banques, Décembre 2015^{1,2/}
(unités)

	1	2	3	4	5	Non notée
Pays (nombre de banques)						
Cameroun (14)	0	5	5	2	2	0
République centrafricaine (4)	0	1	3	0	0	0
Tchad (8)	0	1	4	2	1	0
République du Congo (11)	0	3	6	1	1	0
Guinée équatoriale (5)	0	2	2	1	0	0
Gabon (10)	1	2	3	2	2	0
CEMAC (52)	1	14	23	8	6	0

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

^{1/} Notations : 1=solide ; 2=bonne ; 3=pas entièrement satisfaisante; 4=fragile; 5=critique.

^{2/} La COBAC utilisant des critères rigoureux, elle juge que la situation des banques appartenant aux trois premières catégories est globalement bonne.

Tableau 11. CEMAC: Indicateurs de Solidité Financière, 2010–17

(en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds propres								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques /1, /2	14.8	11.2	12.4	13.0	13.7	14.0	13.4	15.7
Qualité des actifs								
Prêts improductifs/total des prêts bruts	6.9	6.8	6.4	8.3	9.1	9.6	11.9	14.0
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	7.5	0.2	1.0	25.9	22.4	22.9	35.4	43.3
Résultat et rentabilité								
Rentabilité des fonds propres	18.2	23.9	23.2	27.2	20.3	16.4	23.5	-
Rentabilité des actifs /3	2.0	2.2	2.1	2.5	2.0	1.7	2.5	-
Liquidité								
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	188.6	165.2	182.5	150.8	156.3	151.9	141.3	138.4
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125.7	138.0	145.7	130.4	127.4	111.6	102.3	99.4
Crédit								
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	4837	5273	5948	7111	7699	8486	8991	8950.8
Encours de prêts brut – taux de croissance annualisé		9.0	12.8	19.5	8.3	10.2	5.9	2.2

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres supplémentaires («tier 2»), à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base («tier 1») et du minimum de fonds propres de base et supplémentaires.

2 Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale, et 100 % pour tous les autres actifs.

3 Le ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et en fin de période.

Tableau 12. CEMAC: Infractions aux Ratios Prudentiels, 2014–17

	Niveau de fonds propres				Liquidité ¹				Immobilisations ²				Transformation ³ des échéances				Capital ⁴ minimum				Limite à l'exposition ⁵ à une contrepartie unique			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
	8%				Min. 100 %				Min. 100 %				Min. 50 %				Min. 10 milliards FCFA				Max. 45 %			
Pays (nombre de banques)																								
Cameroun (14)	4	3	3	4	3	3	3	3	4	4	5	5	4	3	3	3	3	4	5	5	5	5	6	10
République centrafricaine (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	3	2	2	2	1	2	2
Tchad (8)	1	1	1	1	0	1	1	3	2	2	1	1	1	3	3	3	2	2	2	1	3	1	2	2
République du Congo (11)	0	1	1	1	0	4	4	6	1	5	3	3	1	2	2	2	1	4	3	4	2	2	1	3
Guinée équatoriale (5)	1	0	0	0	0	0	4	0	1	0	4	0	1	0	3	0	0	0	0	1	1	1	2	2
Gabon (10)	3	3	3	3	3	2	1	4	4	4	0	4	3	4	0	3	1	5	4	4	4	5	3	7
CEMAC (52)	9	8	8	9	6	10	0	16	12	15	14	14	10	12	11	11	7	18	16	17	17	14	15	25
Cameroun (14)	24	29	n.a	n.a	21	6	n.a	n.a	24	23	n.a	n.a	24	6	n.a	n.a	9	n.a	n.a	n.a	29	29	n.a	n.a
République centrafricaine (4)	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	46,5	n.a	n.a	24	24	n.a	n.a
Tchad (8)	13	1	n.a	n.a	0	12	n.a	n.a	18	16	n.a	n.a	13	28	n.a	n.a	6	15,8	n.a	n.a	38	15	n.a	n.a
République du Congo (11)	0	n.a	n.a	n.a	0	56	n.a	n.a	2	19	n.a	n.a	2	1	n.a	n.a	0	10,5	n.a	n.a	4	n.a	n.a	n.a
Guinée équatoriale (5)	32	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	32	23	n.a	n.a
Gabon (10)	5	4	n.a	n.a	19	2	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a	5	10	n.a	n.a	2	11,6	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante).

² Capital net et autre ressources permanentes sur immobilisations.

³ Actifs à long terme de plus de 5 ans sur passifs à long terme de plus de 5 ans.

⁴ Le capital minimum variait selon les pays jusqu'en mai 2010 (millions de FCFA) : Cameroun 1.000; République centrafricaine 200; Tchad 150; République du Congo 150; Guinée équatoriale 300; Gabon 1.000. Depuis juin 2010, le capital minimum est de 5 milliards de FCFA pour tous les pays.

⁵ L'exposition à une contrepartie unique est limitée à 45 % du capital.

⁶ Dépôts des banques en infraction en pourcentage du total des dépôts de chaque pays.

Tableau 13 : CEMAC : Engagements et Réformes à l'Appui des Programmes d'Ajustement des Pays Membres ¹

Mesure	Description	Échéance	Etat d'avancement
Politique monétaire			
1 Maintenir une politique monétaire suffisamment stricte	Maintenir une politique monétaire suffisamment stricte. La BEAC doit se tenir prête à augmenter son taux directeur si les réserves ne sont pas à la hauteur des objectifs.	En continu	L'orientation de la politique monétaire est suffisamment stricte pour le moment, compte tenu de l'accumulation de réserves et des conditions de liquidité.
2 Eliminer les avances statutaires	Le financement monétaire à partir du budget par la banque centrale régionale doit être éliminé. Les soldes existants doivent être	Fin 2017	Des conventions sont en cours de signature entre la BEAC et les états membres. Un amendement des statuts de la BEAC sera adopté d'ici la fin de l'année 2017.
3 Instaurer une procédure d'apport de liquidité d'urgence (ALU)	Procédure destinée à venir en aide aux banques solvables rencontrant des problèmes inattendus de liquidité. La liquidité doit être apportée en fonction de conditions strictes.	Fin janvier 2018	Le travail sur les garanties admissibles est finalisé. La réglementation définissant le cadre juridique du mécanisme d'ALU est en cours d'élaboration. Les mesures sont mises en oeuvre sur la base d'une assistance technique approfondie de la part du FMI.
4 Améliorer la transparence dans l'application de la réglementation des changes	Améliorer la transparence dans l'application de la réglementation des changes en demandant des exemplaires des conventions d'exonération et en exigeant le rapatriement des avoirs détenus à l'étranger.	En continu	Les conventions d'exonération ne sont pas fournies par les états membres. La BEAC a intensifié le contrôle interne de la demande de devises pour assurer leur matérialité et leur fondement économique. Elle prévoit d'adopter une nouvelle réglementation pour limiter la portée des exonérations bilatérales et pour renforcer les contrôles.
5 Abaisser le plafond de refinancement pour protéger les réserves régionales et analyser les options possibles pour renforcer les mécanismes de cantonnement	Appliquer strictement les mécanismes prévus aux statuts de la BEAC, et en particulier encourager les états membres ayant des réserves imputées faibles ou négatives à mettre en place des mesures de correction et à respecter les plafonds prudentiels sur le refinancement.	En continu	En vertu de l'article 11.2 des statuts de la BEAC, les plafonds de refinancement ont été abaissés en mai 2017 pour le Tchad et la Guinée équatoriale. Depuis lors, aucun autre pays n'est tombé sous le coup de cet article. Une mission d'assistance technique du Département MCM en novembre 2017 étudiera avec la BEAC les options de décotes sur les titres d'Etat utilisés en garanties pour le refinancement des banques.
6 Renforcer la gestion de la liquidité	Moderniser le cadre de gestion de la liquidité en calibrant les opérations de politique monétaire sur la base de prévisions de facteurs autonomes.	D'ici mars 2018	Un important travail préparatoire est finalisé.
7 Améliorer l'échange de données de la part de la BEAC	La BEAC doit fournir aux services du FMI les indicateurs détaillés relatifs aux secteurs financiers, et tous les textes juridiques s'y rapportant (précisés dans le tableau en annexe de la lettre d'assurances des politiques signée par le Gouverneur de la BEAC).	En continu	La BEAC fournit régulièrement le jeu complet d'indicateurs convenus.

¹Le tableau ci-dessus présente les mesures à court terme examinées par les services du FMI et les autorités régionales (BEAC et COBAC) dans les domaines de la politique monétaire et de la supervision bancaire. Il s'agit ici d'une sélection de mesures essentielles pour la stabilité macroéconomique et financière, qui s'inscrivent dans un cadre plus vaste d'engagements décrits dans la lettre d'appui aux programmes datée de juin 2017, signée par le Gouverneur de la BEAC, qui est également Président de la COBAC.

Tableau 13. CEMAC : Engagements et Réformes à l'Appui des Programmes d'Ajustement des Pays Membres (fin)

Measure	Description	Deadline	Status
Bank supervision			
8 Assurer la stricte conformité avec les réglementations prudentielles	Veiller à ce que toutes les banques commerciales se conforment aux réglementations prudentielles sur le classement des créances improductives, les règles de provisionnement, les restrictions sur les prêts entre parties liées, et la vérification des politiques des banques en matière de risque de crédit.	En continu, à compter de 2018	Le programme de travail de la COBAC pour 2018 a été adopté pour tenir compte de l'amélioration de la conformité dans ce domaine.
9 Renforcer la supervision fondée sur le risque	Augmenter la fréquence et l'intensité des inspections sur place au moyen d'une démarche fondée sur le risque.	En continu, à compter de 2018	Le programme de travail de la COBAC pour 2018 a été adopté pour tenir compte de l'amélioration de la conformité dans ce domaine.
10 Résoudre la situation des banques en difficulté	Donner aux banques une date limite précise pour leur résolution, sinon entamer le processus de liquidation des banques en difficulté.	En continu, à compter de 2018	En 2017, la Commission de la COBAC a adopté plusieurs décisions concernant les banques de la CEMAC en difficulté (désignation de liquidateurs pour deux d'entre elles, demande de présentation de plans de restructuration pour d'autres). Une date limite précise a été donnée à plusieurs banques pour finaliser leur recapitalisation.
11 Améliorer l'échange de données de la part de la COBAC	La COBAC doit fournir aux services du FMI les indicateurs détaillés relatifs aux secteurs financiers, et tous les textes juridiques s'y rapportant (précisés dans le tableau en annexe de la lettre d'assurances des politiques signée par le Gouverneur de la BEAC, qui est également Président de la COBAC).	En continu, à compter de 2018	Les données sur la situation du secteur financier et les mises à jour des principales décisions sont fournies régulièrement. Une description des priorités et des mesures stratégiques pour 2018 a également été fournie après la mission de consultation régionale d'octobre 2017.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque/Probabilité	Impact attendu	Politiques proposées pour atténuer les risques
<p>Ralentissement de la croissance mondiale plus prononcé que prévu</p> <p>• Ralentissement prononcé en Chine. Les efforts déployés pour enrayer les risques du secteur financier mettent en évidence les vulnérabilités des organismes endettés et réduisent la croissance à court terme. À moyen terme, des objectifs de croissance excessivement ambitieux entraînent des politiques insoutenables, diminuant la marge de manœuvre budgétaire et creusant davantage les déséquilibres financiers. Un ajustement brusque pourrait affaiblir la demande intérieure, faire baisser les prix des matières premières, perturber les marchés financiers mondiaux, et ralentir la croissance mondiale.</p> <p>Probabilité : faible à court terme, moyenne par la suite.</p>	<p>Moyen</p> <p>Une croissance plus faible en Chine continuera de peser sur les prix des matières premières, notamment du pétrole, et aura un impact négatif sur les exportations de la région. Une baisse des recettes provenant des matières premières affaiblira encore la viabilité budgétaire de la plupart des pays de la CEMAC.</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la solide mise en œuvre des politiques d'ajustement budgétaire et monétaire dans tous les pays de la région de façon à résorber, collectivement, le double déficit, et à garantir la viabilité extérieure. Développer le marché régional de la dette pour répondre aux besoins de financement des pays membres de la CEMAC.
<p>Persistance de faibles prix énergétiques</p> <p>• La persistance de faibles prix énergétiques, entraînée par une production de schiste plus forte que prévue aux États-Unis et/ou par le redressement de la production pétrolière sur le continent africain.</p> <p>Probabilité : forte à moyen terme.</p>	<p>Fort</p> <p>Un choc « permanent » à la baisse sur les prix du pétrole et d'autres produits de base diminuera les exportations de la région. Une baisse des recettes d'hydrocarbures entraînera une nouvelle érosion de la viabilité budgétaire dans la plupart des pays de la CEMAC et nuira aux efforts de reconstitution d'un volant suffisant de réserves de change.</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer des réformes en vue d'élargir l'assiette fiscale hors pétrole, notamment les taxes d'accise, et de réduire les exonérations liées à la TVA et autres taxes ; assurer rapidement le rapatriement des recettes d'exportations pétrolières, conformément à la législation sur les changes ; encourager la concurrence dans le secteur des importations non pétrolières. Renforcer la compétitivité extérieure au moyen de réformes structurelles afin d'améliorer le climat des affaires de la région et d'approfondir le marché régional.

¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence («faible» indiquant une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne» entre 10 et 30 %, et «forte» entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément. «Court terme» et «moyen terme» signifient que ces risques pourraient se concrétiser respectivement dans l'année ou dans les trois années à venir.

Source de risque/Probabilité	Impact attendu	Politiques proposées pour atténuer les risques
<p>Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> La faible capacité de mise en œuvre et les retards bureaucratiques au niveau des pays et de la région freinent le rythme des réformes. Dans une conjoncture de faibles prix du pétrole et de marges de manœuvre érodées, les pays de la CEMAC risquent d'avoir encore plus de difficultés à trouver les ressources et l'appui en faveur de l'intégration régionale. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p style="text-align: center;">Fort</p> <ul style="list-style-type: none"> Des retards dans les réformes destinées à remédier aux lacunes opérationnelles et de gouvernance de la BEAC/CEMAC pourraient nuire à la réactivité des politiques publiques. Une faible dynamique de réforme du secteur financier pourrait empêcher les autorités régionales de prendre des mesures décisives pour remédier à la faiblesse des institutions financières et pourrait donner lieu à des passifs budgétaires. L'absence de progrès sensibles dans les réformes des finances publiques et du secteur financier pourrait freiner l'investissement privé et porter atteinte aux efforts de diversification de l'économie régionale. Le manque de progrès dans la reconstitution des réserves régionales pourrait donner lieu à des sorties de capitaux et mettre à rude épreuve le rattachement du franc CFA à l'euro. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans crédibles et assortis de délais pour mettre en œuvre les réformes qui ont pris beaucoup de retard dans les principales institutions régionales. Pour la BEAC, la priorité est de finaliser le renforcement de sa politique monétaire et de sa gestion de la liquidité. La Commission de la CEMAC doit améliorer les procédures et combler les lacunes législatives pour mettre en œuvre le nouveau cadre régional de surveillance, avec notamment la transposition totale des directives budgétaires de la CEMAC dans les législations nationales. Coordonner les efforts nationaux et régionaux pour relancer les mesures d'amélioration du climat des affaires.
<p>Manque d'engagement envers les efforts d'ajustement de la part d'un pays membre</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilité de voir certains pays faire cavalier seul : si même un seul pays de la CEMAC ne mène pas les politiques d'ajustement appropriées qui sont nécessaires pour rétablir la stabilité extérieure de la région, ce comportement aurait une incidence négative sur la réussite des programmes individuels appuyés par le FMI dans les pays. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p style="text-align: center;">Fort</p> <p>Ce comportement pourrait porter atteinte à la coopération régionale et à la volonté des autres pays de poursuivre les efforts d'ajustement, mettant ainsi en péril la viabilité extérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intensifier la pression exercée par les pairs sur les autorités de tout pays décidant de faire cavalier seul de façon à l'encourager à poursuivre des politiques suffisamment solides. Renforcer les mécanismes permettant de remédier aux situations dans lesquelles les pays s'écartent de la trajectoire d'ajustement décidée, aussi bien au niveau de la BEAC que de la Commission de la CEMAC.
<p>Détérioration de la sécurité dans la région</p> <ul style="list-style-type: none"> Éventuelle détérioration de la situation sécuritaire régionale, déjà fragile et exacerbée par la conjoncture économique difficile et l'impact du rééquilibrage budgétaire sur les populations les plus pauvres. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p style="text-align: center;">Moyen</p> <p>Une telle détérioration pourrait nuire au redressement économique déjà fragile, porter atteinte aux attentes du secteur privé et affaiblir le climat des affaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un dialogue social efficace, assurer la protection des dépenses prioritaires dans le secteur social.

Annexe II. CEMAC : Réponses des Autorités aux Recommandations Précédentes du FMI

Recommandations issues des Consultations Régionales de 2016		Réponses des Autorités
Dosage de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'ajustement budgétaire. • Améliorer le climat des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la stratégie régionale, les états membres se sont engagés et ont commencé à mettre en œuvre des programmes d'assainissement budgétaire conformes aux recommandations du FMI. • Même si les autorités ont adopté un programme de réformes structurelles pour accompagner une croissance inclusive, les progrès accomplis jusqu'à présent pour améliorer le climat des affaires ont été limités.
Réforme de la politique monétaire et des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Durcir la politique monétaire. • Renforcer les canaux de transmission de la politique monétaire. • Mettre en œuvre les recommandations relatives aux sauvegardes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux recommandations du FMI, la BEAC a commencé à augmenter son taux directeur, et éliminera les avances statutaires d'ici la fin de l'année. • Les travaux sont en cours pour renforcer la transmission de la politique monétaire de la BEAC, notamment en simplifiant ses instruments de politique monétaire, en fondant son cadre de politique monétaire sur les facteurs autonomes de liquidité, et en développant le marché interbancaire. • La BEAC a pris d'importantes mesures pour finaliser la mise en œuvre du reste des recommandations prioritaires sur les sauvegardes, en particulier en matière de gouvernance. Les préparations sont en cours pour assurer le passage complet de la BEAC aux normes IFRS.
Liens macro-financiers et secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas accumuler d'arriérés, de façon à assurer la stabilité du système bancaire. • Renforcer le cadre micro-prudentiel pour maintenir la stabilité macro-financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux arriérés ont été accumulés en 2016. Dans le cadre de leurs programmes d'assainissement budgétaire, les états membres se sont engagés à rembourser progressivement les arriérés extérieurs et intérieurs. Les travaux sont en cours pour renforcer la surveillance régionale dans ce domaine. • Les autorités ont entamé le processus de liquidation de 2 banques, et ont placé une troisième banque sous tutelle. Une procédure d'apport de liquidité d'urgence sera mise en place d'ici la fin de l'année. De nouveaux progrès restent à faire pour déterminer et mettre en œuvre les mesures particulières qui permettront d'accompagner la stabilité financière et le renforcement du secteur financier.
Cadre d'intégration et de convergence régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et l'harmonisation régionales. • Renforcer les institutions de la CEMAC. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre des recommandations sur les sauvegardes a contribué à renforcer la gouvernance de la BEAC, et l'élimination des avances statutaires améliorera son indépendance. De nouveaux progrès restent à faire pour renforcer la commission de la CEMAC, notamment sa capacité à faire respecter le cadre de convergence.

Annexe III. Modernisation du Cadre de politique Monétaire et de sa Mise en œuvre

1. Jusqu'à l'année dernière, la politique monétaire accommodante de la BEAC a entraîné un fort excédent de liquidité, ce qui a entravé le développement du marché interbancaire et la transmission de la politique monétaire. La politique monétaire était basée sur le ciblage des agrégats monétaires et menée par attribution de la liquidité aux différents pays. La décision de la BEAC de ne pas totalement stériliser son accumulation d'avoirs extérieurs au moment de l'envolée des cours du pétrole a toutefois entraîné un niveau très élevé d'excédent de liquidité. Cette liquidité excédentaire ne s'est résorbée que progressivement après l'effondrement des cours du pétrole, la BEAC ayant alors fourni des liquidités supplémentaires à la fois aux gouvernements (en accroissant les avances statutaires) et aux banques commerciales (en réduisant le coefficient des réserves obligatoires et les opérations de refinancement). Dans la mesure où la plupart des banques disposaient de niveaux confortables de liquidités, elles n'avaient pas vraiment besoin de participer au marché interbancaire – qui jusqu'à récemment était pratiquement inexistant – ni de demander un refinancement auprès de la BEAC. En conséquence, les taux appliqués par les banques commerciales aux prêts et aux dépôts étaient déconnectés du taux directeur/interbancaire – traduisant essentiellement du statut de crédit des clients — et le mécanisme de transmission de la politique monétaire était très faible.

2. Pour renforcer la transmission de la politique monétaire, la BEAC a commencé à mettre en œuvre une stratégie de modernisation sur plusieurs fronts. L'excédent de liquidité étant maintenant considérablement réduit, la BEAC a la possibilité d'accompagner le développement du marché interbancaire (les banques disposant de soldes excédentaires positifs transférant leurs liquidités aux autres banques), en veillant, au moyen de ses instruments, à ce que le taux interbancaire reste proche de son taux directeur, et qu'à leur tour les fluctuations du taux directeur soient répercutées sur les taux de prêt et de dépôt des banques commerciales. À cette fin, la BEAC a entamé des réformes de modernisation du cadre des opérations de politique monétaire, qui utilisera désormais le taux directeur (plutôt que sur les agrégats monétaires) comme cible intermédiaire. Ces réformes portent notamment sur : i) une simplification de ses instruments de politique monétaire ; ii) une gestion de la liquidité basée sur la projection de facteurs autonomes ; et iii) le renforcement des réserves obligatoires. Ces réformes, à leur tour, imposeront de modifier le cadre de garanties de la BEAC, dans la mesure où le système actuel risquerait de rendre plus difficile un bon calibrage des nouvelles opérations monétaires.

Instruments de politique monétaire

3. La BEAC a entrepris une réforme profonde de ses instruments de politique monétaire. Cette réforme, décidée lors de la réunion du Comité de politique monétaire (CPM) de mai 2016, a pour objet de renforcer la transmission de la politique monétaire. Le nouveau jeu simplifié d'instruments comprendra : i) les opérations d'open-market ; ii) les facilités permanentes de dépôt et de prêt ; iii) les avances intra-journalières ; et iv) les opérations de refinancement à moyen terme.

Ces instruments ont des caractéristiques conformes aux pratiques optimales (notamment le différentiel de taux d'intérêt entre les deux facilités permanentes, qui doit guider les conditions interbancaires) et assureront une transmission plus efficace de la politique monétaire. Leur mise en application a été approuvée et est maintenant prévue pour le début de l'année 2018. En outre, la BEAC réalisera à compter de janvier 2018 ses opérations d'open-market de manière compétitive, avec un taux plancher égal à son taux directeur.

Gestion de la liquidité

4. La gestion de la liquidité sera désormais basée sur les projections de facteurs autonomes. Cette nouvelle démarche aura pour principal objectif de rapprocher le taux interbancaire du taux directeur. À cette fin, la BEAC réalisera une projection des facteurs autonomes de liquidité¹. Elle utilisera alors son nouveau jeu d'instruments de politique monétaire, notamment ses opérations d'open-market, pour absorber tout excédent de liquidité ou fournir des liquidités supplémentaires, de façon à assurer que le taux interbancaire reste proche de son taux directeur². Afin de mieux calibrer ses interventions, la BEAC estimera tout d'abord le niveau incompressible d'excédent de liquidité bancaire, en tenant compte des frictions actuelles du marché monétaire régional, et s'efforcera ensuite de maintenir l'excédent de liquidité aux alentours du niveau jugé incompressible. Le nouveau cadre de gestion de la liquidité devrait être opérationnel au début de l'année 2018.

5. Les autorités ont également renforcé les cadres des réserves obligatoires et de la pension livrée. Le 1^{er} juillet 2017, la BEAC a débuté la mise en œuvre de règles mieux harmonisées sur les réserves obligatoires des banques en éliminant les règles précédemment propres à chaque pays, qui avaient dénaturé le message de la politique monétaire et faussé la concurrence. La constitution de ces réserves obligatoires sera désormais en termes de moyenne, ce qui facilitera aussi la gestion de la liquidité par les banques. En outre, l'ancienne exonération de réserves obligatoires accordée aux banques centrafricaines a été supprimée, et seules quatre banques tchadiennes confrontées à des difficultés de liquidité continuent de bénéficier d'une telle exonération. La BEAC travaille aussi à l'instauration de la pension livrée pour les opérations du marché monétaire (la pension livrée réduit significativement le risque de contrepartie) et à l'amélioration de la qualité des informations financières. Ces mesures devraient contribuer au développement du marché, aussi bien en termes de volumes que d'échéances.

6. La BEAC entend également finaliser d'ici la fin 2017 sa procédure d'apport de liquidité d'urgence (ALU). Après l'adoption de l'accord cadre par le Conseil d'administration le 5 août 2017, la BEAC devra signer des accords particuliers avec les banques admises à bénéficier de cette procédure. Ces accords constitueront le fondement juridique autorisant la BEAC à assurer

¹Ces facteurs incluent les avoirs extérieurs nets de la BEAC et ses créances nettes sur les gouvernements, ainsi que la monnaie en circulation et les autres postes.

²La mise en œuvre d'ici la fin 2017 d'une communication plus systématique des opérations d'open market, par les banques, devrait aider la BEAC à évaluer l'efficacité de cette transmission.

un suivi rapproché des plans de trésorerie de ces banques. En outre, en vertu de l'accord, la BEAC, ainsi que la COBAC, réaliseront des contrôles spécifiques pour veiller à la mise en œuvre des plans de lutte contre les causes profondes du problème de liquidité. Un cadre d'évaluation des actifs admissibles à l'ALU ainsi que les procédures opérationnelles qui y sont liées ont également été élaborés. Il reste à finaliser le règlement d'application établissant le cadre juridique de l'ALU. L'ensemble du dispositif devrait entrer en vigueur en janvier 2018³.

Cadre des garanties

4. Le cadre relativement simple des garanties de la BEAC atteint aujourd'hui ses limites, en particulier avec la mise en œuvre prévue d'un cadre d'ALU et d'une gestion de la liquidité sur la base de facteurs autonomes. Actuellement, le cadre des garanties est constitué de : i) plafonds sur le montant des titres d'État admissibles aux opérations d'open market⁴ et de ii) décotes en fonction des échéances résiduelles des garanties (les règles diffèrent selon les catégories d'actifs). Il n'existe pas de discrimination sur la base de la qualité du crédit dans une catégorie d'actifs. Même si le cadre actuel des garanties a contribué à limiter la prise de risque sur les titres souverains, il pourrait être source de problèmes dans le cadre révisé de mise en œuvre de la politique monétaire. Limiter la disponibilité des garanties (même de bonne qualité) risque de rendre plus difficile un bon calibrage des opérations d'open-market. Cela créerait également une discrimination injuste entre banques, en excluant certaines d'entre elles des opérations d'open market, quelles que soient leur solidité financière et la qualité de leurs garanties, dans la mesure où des garanties solides seraient exclues des opérations d'open market au-delà des plafonds mentionnés plus haut, et ne seraient admissibles qu'à la procédure d'ALU.

5. Un bon cadre de garanties est un préalable essentiel à une mise en œuvre efficace de la politique monétaire. Le cadre des garanties d'une banque centrale est important non seulement pour protéger le bilan de la banque centrale contre les risques et pour assurer la faisabilité de ses opérations, mais aussi pour la situation financière, la stabilité financière et le mécanisme de transmission de la politique monétaire, en particulier dans des situations de tensions. De même, un cadre de garanties et ses critères ne doivent pas entraîner un traitement préférentiel en faveur de certaines catégories d'actifs, d'émetteurs ou de secteurs, et doit éviter de fausser le marché. Enfin, les ensembles de garanties pour la procédure d'ALU sont en général définis séparément.

6. La BEAC doit par conséquent envisager un certain nombre de réformes pour renforcer ce cadre. Premièrement, le cadre révisé des garanties de la BEAC doit permettre : i) une nette distinction entre les critères d'admissibilité aux opérations d'open market et les critères d'admissibilité au mécanisme d'ALU ; et ii) un système plus granulaire de décotes. Le premier objectif impliquera en définitive d'éliminer les plafonds sur les titres d'État. Le deuxième nécessitera l'instauration de nouvelles règles de décote qui prennent pleinement en compte le niveau de risque

³En raison du non remboursement d'opérations principales de refinancement hebdomadaires, deux banques tchadiennes se refinancent actuellement au taux de pénalité de 7 %. Le taux de l'ALU devant être fixé entre 6,2 et 6,7 %, ces deux banques pourraient avoir intérêt à se tourner vers le dispositif ALU.

⁴La BEAC limite le montant des titres d'État qu'elle accepte en garantie à 15 % des recettes budgétaires pour chaque pays.

de crédit, en le liant éventuellement à une bonne discipline budgétaire en matière de titres d'État. Plus précisément, les nouvelles règles pourraient envisager de se référer au niveau de conformité avec un certain nombre de critères de convergence de la CEMAC pour calibrer les décotes, mais pas seulement. En outre, un défaut souverain ou une situation de surendettement pourraient systématiquement entraîner l'inadmissibilité aux opérations d'open market.

Annexe IV. Actions Menées par l'Organisme Régional de Supervision Bancaire

1. La COBAC, organisme régional de supervision bancaire de la CEMAC, a présenté dans un plan d'action les mesures qu'elle prend actuellement et qu'elle entend prendre à l'avenir pour remédier à l'augmentation des prêts en situation d'arriérés, répondre au besoin de renforcer l'application de certaines règles de supervision, et résoudre la situation des banques en difficulté. Ses principales initiatives et mesures sont décrites ci-dessous.

Remédier aux prêts improductifs

- La COBAC renforcera l'application des règles de provisionnement en 2018, après avoir élaboré un programme d'inspection ciblé sur la qualité des crédits. Les inspections se dérouleront désormais conformément à un nouveau Manuel d'inspection de la COBAC pour assurer une surveillance fondée sur le risque. Les banques à inspecter seront sélectionnées en fonction de leur profil de risque, tel qu'établi par le système SYSCO, exploité par la COBAC. À compter de 2018, les inspections donneront systématiquement lieu à un document exposant en détails les raisons pour lesquelles les crédits ne sont pas correctement classés ou provisionnés.
- La COBAC publiera d'ici la fin de l'année 2017 une nouvelle réglementation énonçant plus clairement les modalités d'application des règles actuelles de provisionnement. Cette réglementation portera en particulier sur le traitement prudentiel des crédits pour lesquels une restructuration a échoué, sur les dispositions générales, le crédit-bail, et donnera des précisions sur les délais dans lesquels les provisionnements nécessaires devront être assurés.
- La COBAC finalisera d'ici la fin de l'année 2017 son analyse de la quantité de prêts improductifs dus à des arriérés de l'État, qui pèsent directement et indirectement sur les portefeuilles des banques. Cette analyse sera réalisée à partir des informations fournies par les banques, et portera surtout sur les prêts accordés aux gouvernements ou sur les prêts bénéficiant d'une garantie explicite de l'État (notamment pour les contrats publics).
- La COBAC supervisera l'application de la nouvelle réglementation sur le contrôle interne, qui impose aux banques de renforcer leurs politiques en matière de risque de crédit et d'élaborer des instruments de notation. Toutefois, la COBAC n'a pas encore développé sa capacité à évaluer les instruments de risque de crédit mis en place par les banques (évaluation, notation, etc.), et aucune décision n'a encore été prise sur les mesures éventuelles dans ce domaine.

Renforcer l'application de certaines règles prudentielles

- **Concentration du risque.** Un tiers des banques solvables sont en infraction à la réglementation de la CEMAC. La COBAC évaluera les principales raisons sous-jacentes et les possibilités de redresser le taux de conformité. Elle donnera aussi dans ce contexte des options d'exonération aux banques qui se trouvent en infraction aux règles de concentration du risque en raison de la forte augmentation récente de la pondération du risque de dette

souveraine (des exonérations accordées au cas par cas permettront aux banques de répartir l'augmentation de la pondération du risque sur une période de trois ans, sous réserve de certaines conditions à remplir par les banques, notamment la présentation d'un plan de lutte contre le problème, ou l'interdiction partielle de dividendes, et le fait d'être dans un pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI).

- **Prêts à des parties liées.** Selon les données recueillies par la COBAC, le problème d'accumulation de prêts à des parties liées (actionnaires, gestionnaires) est relativement limité. Toutefois, les données pourraient ne pas pleinement refléter les problèmes qui existent dans le cadre d'entreprises liées (lorsqu'une même personne est actionnaire à la fois de la banque et de l'entreprise bénéficiant d'un crédit). Plusieurs inspections ciblées seront organisées en 2017 pour appréhender toute l'ampleur de ce problème et des décisions seront prises, une fois connus les résultats de ces inspections.
- Enfin, la COBAC modifiera les montants des pénalités avant la fin de l'année, pour veiller à ce que les grandes banques reçoivent des pénalités suffisamment contraignantes, et elle commence à mettre en œuvre des procédures accélérées pour imposer les pénalités. En 2018, la COBAC examinera l'efficacité de ses mesures correctrices de façon plus générale.

Traitement des banques en difficulté

- Deux banques gabonaises ont été placées en liquidation (prise de fonction des liquidateurs début novembre 2017). Ces derniers ont un an pour achever la liquidation des deux banques.
- Une banque gabonaise a récemment été placée sous tutelle pour une période de six mois. L'administrateur a été prié d'adresser un rapport à la COBAC d'ici fin novembre 2017, exposant son point de vue sur la viabilité de la banque.
- Une décision de mise sous tutelle d'une banque congolaise a été prise en juillet 2017. Toutefois, la COBAC a eu des difficultés jusqu'à présent pour trouver un administrateur qui convienne pour cette banque.
- Une banque tchadienne a été priée de fournir un plan de restructuration à la COBAC d'ici fin décembre 2017.
- S'agissant d'une banque camerounaise sous tutelle, une prorogation de six mois (jusqu'en mars 2018) a été accordée au mandat de l'administrateur afin de : i) finaliser les négociations avec les autorités camerounaises pour transférer les actifs dépréciés à la société nationale de gestion des actifs, et ii) mener les négociations pour faire entrer de nouveaux investisseurs privés. La décision de prorogation repose sur la rentabilité démontrée par l'activité de cette banque au cours des deux dernières années.
- La COBAC a prié une deuxième banque camerounaise de fournir un plan de restructuration avant septembre 2017 et de le mettre en œuvre d'ici fin décembre 2017.
- Pour une troisième banque camerounaise, la COBAC a obtenu de la part de l'actionnaire principal l'engagement de recapitalisation de la banque avant fin décembre 2017.

- Globalement, la COBAC a pris des décisions individuelles pour toutes les banques en difficulté au sein de la CEMAC, qu'il s'agisse de la désignation de liquidateurs pour deux d'entre elles ou de la demande de présentation de plans de restructuration pour d'autres. Plusieurs banques ont obtenu des délais pour trouver des solutions en vue de leur recapitalisation. En décrivant ses interventions dans ce domaine, le Secrétaire général de la COBAC (SG-COBAC) a précisé le montage institutionnel particulier, en vertu duquel le SG-COBAC peut soumettre des propositions précises pour résoudre la situation de banques en difficulté à la Commission bancaire composée de 12 membres (et présidée par le Gouverneur de la BEAC), qui est responsable en dernier ressort de l'adoption de ces décisions.

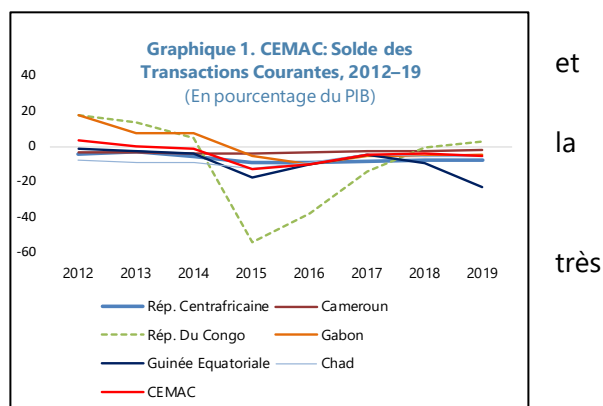
Annexe V. Évaluation du Secteur Extérieur

Le déficit du compte des transactions courantes dans la région de la CEMAC s'est considérablement creusé suite au choc des cours du pétrole, conjugué à des politiques budgétaires et monétaires expansionnistes. Cette situation a contribué à une baisse des réserves de change bien en-deçà des niveaux appropriés selon les paramètres d'adéquation des réserves. Le modèle du TCER indique une légère surévaluation du taux de change de 5 % en 2017, tandis que le modèle du compte courant estime une surévaluation de 13 %, semblant indiquer que la position extérieure de la région CEMAC est plus faible que ne le supposent les fondamentaux et les politiques souhaitables. En outre, les indicateurs de compétitivité hors prix sont préoccupants, imposant donc d'urgentes réformes pour encourager un environnement favorable aux affaires.

A. Évolution Récente des Comptes Extérieurs

1. Le compte régional des transactions extérieures courantes s'est détérioré ces dernières années.

La faiblesse des cours des matières premières, conjuguée à des politiques budgétaires monétaires expansionnistes, ont contribué à creuser le déficit des transactions courantes dans la région de la CEMAC jusqu'à 10 % du PIB en 2016, contre un excédent de 3,3 % du PIB en 2012 (graphique 1). Toutefois, cette situation cache une forte hétérogénéité entre les pays, car la brutale détérioration des comptes extérieurs du Congo en 2015–16 a pesé sur le compte régional des transactions extérieures. Cette détérioration



s'explique en partie par des importations exceptionnelles dans le cadre d'un grand projet d'investissement dans le secteur pétrolier en 2015–16¹. Même si la substitution des importations, le resserrement de la politique budgétaire et la faiblesse de la demande intérieure ont contribué à résorber le déficit des transactions courantes au Cameroun, au Tchad, et en Guinée Équatoriale, l'austérité budgétaire n'a pas été suffisante pour réduire les importations et compenser la baisse des exportations pétrolières du Gabon, entraînant ainsi le creusement du déficit des transactions courantes en 2015–16.

2. À moyen terme, le déficit des transactions courantes devrait, selon les projections, se rétablir à ses niveaux d'avant la crise. Soutenu par un fort assainissement budgétaire et le resserrement de la politique monétaire (dans le cadre de programmes appuyés par le FMI), ainsi que par une modeste remontée des cours mondiaux du pétrole, le déficit du compte des transactions courantes devrait, selon les projections, se résorber à 5 % du PIB en 2017, et davantage à moyen

¹Le gisement en mer profonde de Moho Nord, exploité par Total en collaboration avec Chevron et la société pétrolière nationale SNPC, est un projet de 10 milliards de dollars américains (122 % du PIB), qui est entré en production en 2017, et qui, à pleine capacité, augmentera de 40 % la production totale de pétrole du pays.

terme jusqu'à se situer à 1½ % du PIB d'ici 2021. En conséquence, les projections tablent sur une amélioration des niveaux des réserves, qui devraient passer à près de 4½ mois d'importations d'ici 2021, contre 2,2 mois d'importations à fin 2016.

3. Bien que l'investissement direct étranger (IDE) ait traditionnellement dominé les flux de financement extérieur, le non rapatriement des recettes d'exportation a récemment mis en difficulté le compte de capital. L'IDE a été relativement stable ces 5 dernières années, en s'établissant en moyenne à 6,25 % du PIB. Malgré la crise, l'IDE ne s'est pas sensiblement ralenti car il est essentiellement porté par les bénéficiaires réinvestis. À moyen terme, les projections tablent sur une hausse de l'IDE, à mesure que les cours des matières premières remonteront et que les réformes structurelles seront mises en œuvre. En revanche, les incertitudes causées par la crise dans la région et la crainte d'une dévaluation qui en a découlé ont découragé le rapatriement des recettes d'exportation et ont dans certains cas entraîné des sorties de capitaux. La mise en œuvre de politiques macroéconomiques soutenables rétablira la confiance, ce qui, conjugué à une application plus stricte des réglementations de change, devrait permettre aux réserves de change de se redresser.

B. Adéquation des Réserves

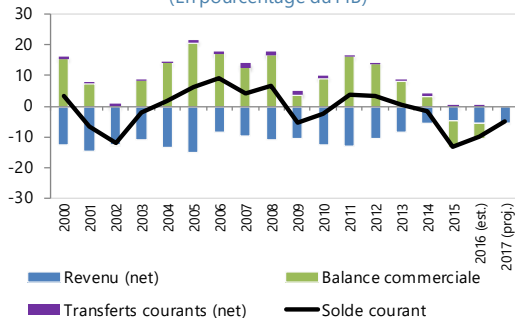
4. La couverture des réserves de la CEMAC à fin 2016 a été insuffisante. Ces 2 dernières années, la couverture des réserves a diminué de plus de moitié pour s'établir à tout juste 2,2 mois d'importations prospectives extra régionales à fin 2016 (graphique 3), ce qui est très en-deçà de la référence de 5 mois d'importations, considérée comme appropriée pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles. Dans le même ordre d'idées, l'analyse coûts-bénéfices² montre que le niveau des réserves est inférieur à la fourchette optimale, qui varie de 5 à 12 mois d'importations, selon le différentiel de taux d'intérêt avec le reste du monde. Il est toutefois possible de considérer que le niveau optimal des réserves pourrait être plus bas, compte tenu du fait que le Trésor français garantit la convertibilité du Franc CFA. En outre, à fin 2016, les réserves se sont situées à au plus 50 % de la norme d'adéquation des réserves du FMI, soit bien en-deçà de la fourchette de 100–150 %, considérée globalement appropriée à des fins de précaution. Toutefois, l'évaluation de l'adéquation des réserves semble légèrement plus favorable lorsque l'on prend en compte des ratios de la masse monétaire et des passifs à court terme (de 27 et 184 % respectivement, contre des seuils minimaux de 20 et 100 %).

² Dabla-Norris, E., J. I. Kim, et K. Shorono, « Réserves optimales de précaution pour les pays à faible revenu : analyse coûts-bénéfices », Document de travail du FMI, N° 11/249, 2011.

Graphique 2. CEMAC : Évolution du Secteur Extérieur, 2000-17

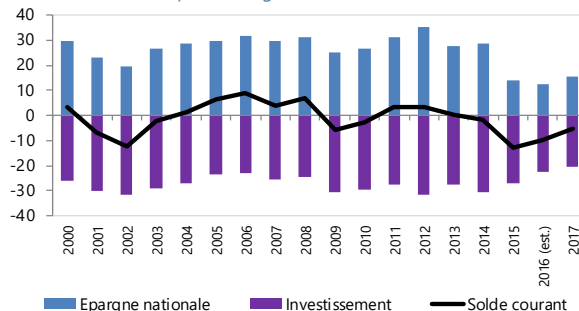
Le solde courant de la région s'est détérioré, reflétant l'évolution de la balance commerciale et...

CEMAC: Solde courant, 2000-17
(En pourcentage du PIB)



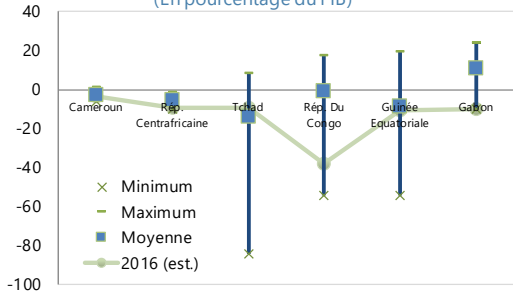
... des efforts d'investissements importants...

CEMAC: Solde courant, 2000-17
(En pourcentage du PIB)



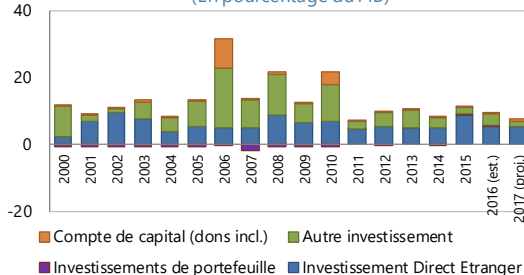
... dans la plupart des pays de la CEMAC.

CEMAC: Solde courant, 2000-16
(En pourcentage du PIB)



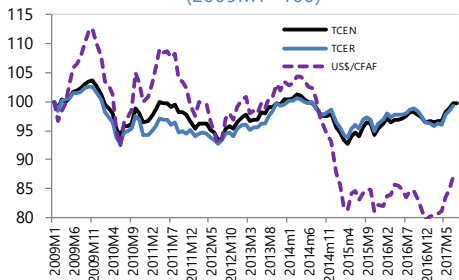
Les IDE constituent une source stable de financement extérieur, alors que les prêts baissent.

CEMAC: Financement du compte courant, 2000-17
(En pourcentage du PIB)



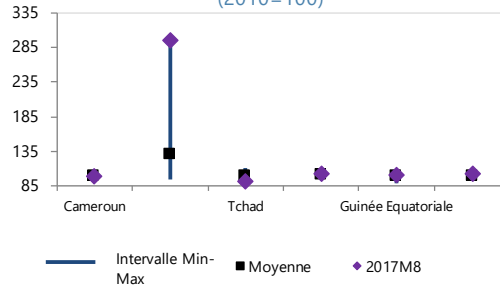
Le taux de change effectif réel régional s'est apprécié reflétant l'appréciation de l'euro et...

CEMAC: Taux de change effectif réel et nominal, 2009-2017
(2009M1=100)



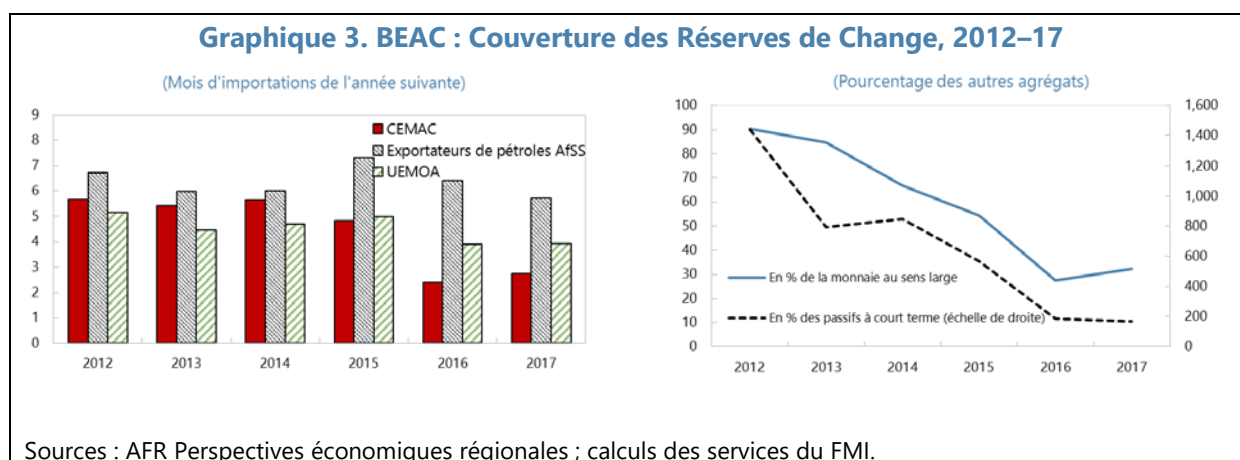
...des pressions inflationnistes dans certains pays de la CEMAC.

Taux de change effectif réel dans les pays de la CEMAC, 2007-août 2017
(2010=100)



Sources : Autorités de la CEMAC ; International Financial Statistics (IFS) ; calculs des services du FMI.

5. La reconstitution de volants de réserves à moyen terme nécessite des politiques économiques adéquates. La couverture des réserves devrait progressivement se reconstituer à moyen terme à mesure que progresseront l'assainissement budgétaire et le resserrement de la politique monétaire, tout en veillant à protéger la croissance et la stabilité financière. Les données à septembre 2017 semblent indiquer que les réserves de la BEAC ont atteint un point d'inflexion et sont sur le point d'inverser la baisse observée depuis le début de l'année, en partie grâce aux décaissements des prêts du FMI en faveur du Cameroun, du Gabon, du Tchad et de la RCA en juillet 2017, mais aussi sous l'effet des efforts d'ajustement. Toutefois, même si les projections actuelles se concrétisent, la couverture des réserves à moyen terme resterait encore légèrement inférieure au niveau jugé adéquat pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles, plaçant ainsi la région en situation de vulnérabilité face à des chocs extérieurs défavorables.



C. Évaluation du Taux de Change

6. Les évaluations du compte courant et du taux de change effectif réel (TCER) ne semblent pas indiquer d'écart sensible par rapport aux fondamentaux. Après avoir été globalement stable sur la période janvier-décembre 2016, le TCER s'est apprécié d'environ 1 % en glissement annuel en août 2017, essentiellement sous l'effet de l'appréciation de l'euro face au dollar américain. Deux modèles standards ont été utilisés pour évaluer la position extérieure de la région CEMAC. Le premier est le modèle de l'indice du taux de change effectif réel (ITCER) de la méthode EBA-Lite qui, en comparant l'ITCER ajusté à la norme, indique une légère surévaluation de 5 % en 2017. Le deuxième est le modèle du compte courant (CC) de la méthode EBA-Lite, qui compare le solde sous-jacent du compte des transactions courantes à la norme de compte courant estimée par le modèle. Ce modèle indique une surévaluation modérée de 13 %, avec un déficit des transactions extérieures pour 2017 projeté à 5 % du PIB, par rapport à une norme de 1,8 % du PIB (en supposant une élasticité du compte

Evaluations de la stabilité extérieure	
sur (+)/sous (-) évaluation implicite (pourcentage)	
Modèle TCER	5
Modèle du Compte Courant	13
Pour mémoire (en pourcentage du PIB)	
2017 Projections du CC	-5
Norme CC	-1.8
Ecart CC	-3.1
dont Ecart Politique	-0.1

Source: Estimations des services du FMI.

courant par rapport au TCER de -0,24). L'évaluation montre par conséquent une position extérieure plus faible que ne le supposent les fondamentaux et les politiques souhaitables.

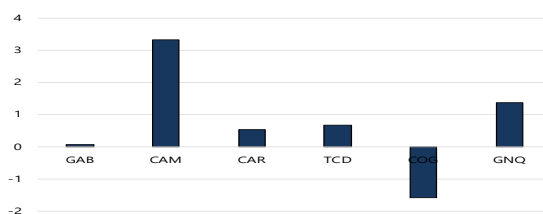
D. Compétitivité Structurelle

7. Selon les indicateurs «*Doing Business*» de la Banque mondiale, les pays de la CEMAC continuent d'avoir de moins bons résultats que des pays comparables, ce qui indique que l'environnement des affaires mérite grandement d'être amélioré. Il est bien connu que les faiblesses de l'environnement des affaires, apparentes dans les notes relativement faibles obtenues par les pays de la CEMAC, entravent la croissance du secteur privé et la création d'emplois, qui sont nécessaires pour s'affranchir d'une croissance portée par les dépenses publiques et pour combattre durablement la pauvreté. En particulier :

- **S'agissant du classement général de la conduite des affaires, les pays de la CEMAC sont à la traîne par rapport aux pays comparables** de la région de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), bien qu'ils soient comparables aux pays exportateurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne. Les progrès enregistrés dans ce classement ont été inégaux entre les pays de la CEMAC. Entre 2005 et 2017, le Cameroun a légèrement progressé, tandis que d'autres pays n'ont pratiquement pas évolué ou ont même vu leur classement se détériorer en termes de qualité du climat des affaires (graphique 4)³. La faiblesse des résultats des pays de la CEMAC se retrouve dans les différentes sous-composantes des indicateurs généraux de la conduite des affaires, puisque les obstacles les plus lourds à la conduite des affaires se situent aux niveaux de la création d'entreprise, du raccordement au réseau électrique, de l'exécution des contrats et du commerce transfrontalier (graphique 5). En outre, le manque d'infrastructures appropriées et d'approvisionnement fiable en énergie demeure un problème, et les procédures de paiement des impôts et de transfert de propriété restent lourdes.

Graphique 4. CEMAC : Évolution de la Distance par Rapport à la Frontière en Matière de Conduite des Affaires (2015–2017)

(Un chiffre positif indique une amélioration)

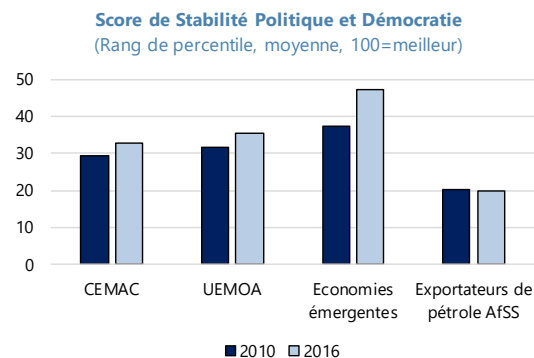
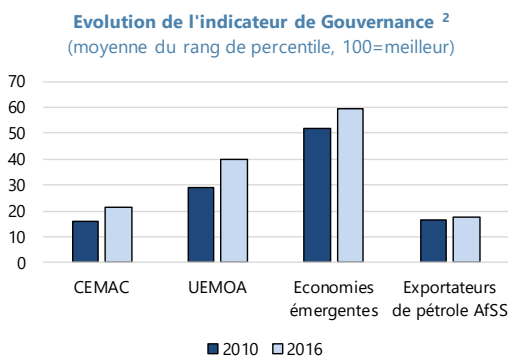
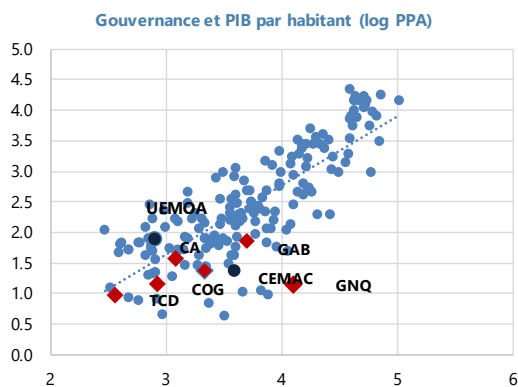
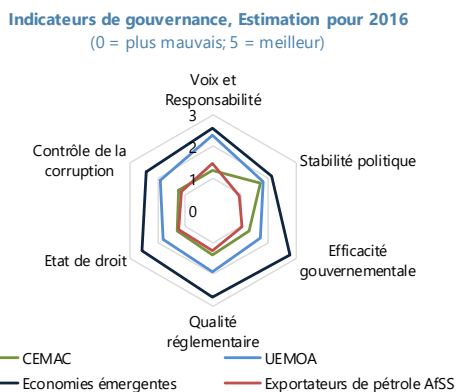
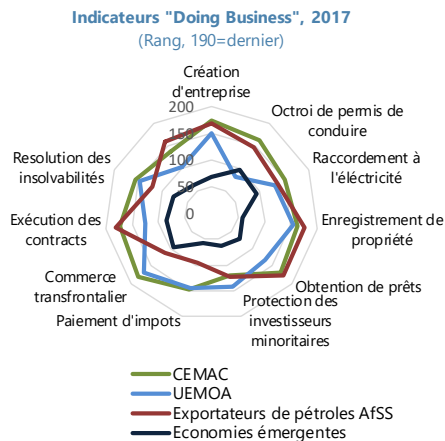
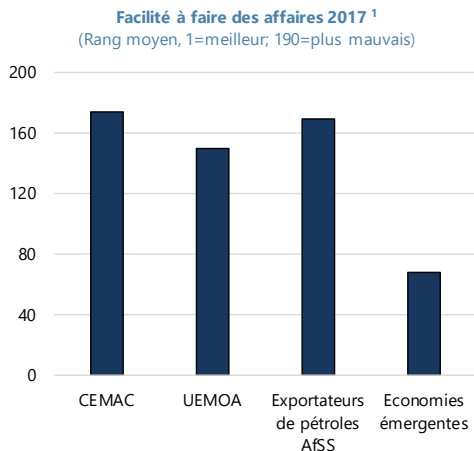


Source : Rapport «*Doing business*» 2018 de la Banque mondiale.

³La prudence s'impose dans l'interprétation des résultats, compte tenu du petit nombre de réponses, d'une couverture géographique limitée et d'hypothèses standardisées sur les contraintes opérationnelles et la disponibilité des informations.

- **Les indicateurs de gouvernance semblent aussi indiquer des résultats décevants pour les pays de la CEMAC.** En effet, les pays de la CEMAC ont accusé un retard par rapport aux pays comparables de l'UEMOA et aux pays émergents, d'après les «indicateurs de gouvernance» de la Banque mondiale, et ont enregistré une amélioration plus lente ces 15 dernières années que les autres groupes de pays. En outre, la gouvernance est plus faible dans la région de la CEMAC, même après avoir pris en compte les niveaux de revenu par habitant (graphique 5).

Graphique 5. CEMAC : Indicateurs de la Gouvernance et de la Conduite des Affaires



Sources : Rapport «Doing business» 2018 de la Banque mondiale ; Indicateurs mondiaux de la gouvernance de 2016 ; et calculs des services du FMI.

¹Pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne = Angola, Nigéria, et Soudan du Sud.

²L'indicateur général de la gouvernance (indicateurs mondiaux de la gouvernance) est obtenu en calculant la moyenne simple des notes relatives à la maîtrise de la corruption, l'efficacité des pouvoirs publics, l'état de droit, la qualité de la réglementation, la stabilité politique, et la voix citoyenne et la responsabilité.

Appendice I. Suivi de la Lettre d'Appui aux Programmes de Redressement et de Réformes Engagés par les Pays Membres de la CEMAC

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

Dans ma lettre en date du 6 juin 2017, je vous tenais informée des mesures que la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) entendaient prendre pour soutenir les programmes de redressement et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Les services de la BEAC et de la COBAC ont passé en revue, avec les services du Fonds monétaire international (FMI), en fin octobre 2017, les évolutions récentes et les perspectives économiques et financières sous-régionales, ainsi que l'état d'avancement des mesures prises par les institutions communautaires. En dépit d'un contexte économique et financier toujours difficile, il me plaît de souligner que des progrès importants ont été accomplis pour la stabilisation de la sous-région, notamment en matière de stabilisation des réserves de change. En effet, comme prévu, les politiques et les mesures mises en œuvre par la BEAC et la COBAC ont permis de soutenir les efforts entrepris par les États membres de la CEMAC dans le cadre de leurs programmes de réformes, et demeurent appropriées pour contribuer au redressement attendu de la sous-région. De plus, la BEAC a renforcé sa gouvernance par des amendements à ses statuts et poursuivra la mise en œuvre des mesures restantes de sauvegarde.

Fort de ces avancées significatives, je voudrais par la présente réitérer ma détermination à poursuivre les actions engagées par la BEAC et la COBAC, notamment en ce qui concerne :

- La mise en œuvre par la BEAC d'une **politique monétaire** axée sur l'objectif de redressement du niveau des réserves de change. Cette politique, associée aux programmes de réformes des États membres et aux soutiens budgétaires extérieurs attendus, devrait se traduire par une augmentation des avoirs extérieurs nets d'environ 0,3 milliards d'euros entre mars et décembre 2017, 0,4 milliards d'euros en 2018 et 0,3 milliards d'euros en 2019. En conséquence, le niveau des réserves de change brutes s'élèverait à 2,7 mois d'importations à fin 2017, avant d'atteindre 3,6 mois d'importations à fin 2019.
- **L'élimination des avances statutaires.** Le Conseil d'administration de la BEAC a décidé le 5 août 2017 de supprimer le financement monétaire des États d'ici fin 2017. Conformément à cette décision, quatre pays (République Centrafricaine, République du Congo, Guinée Équatoriale, Tchad) ont d'ores et déjà signé des conventions de consolidation des avances de

la BEAC aux États, pour la conversion des avances existantes en prêts à long terme. Les deux autres pays signeront cette convention au plus tard à fin décembre 2017, et les Statuts de la BEAC seront amendés en conséquence.

- **La réforme du cadre et de la mise en œuvre de la politique monétaire.** Prévue à partir de début 2018, cette réforme comprendra notamment : la simplification des instruments de politique monétaire ; le calibrage des opérations de politique monétaire sur la base des prévisions des facteurs autonomes de liquidité ; et la mise en place d'une procédure d'apport de liquidité d'urgence. Dans ce cadre, la BEAC continuera de suivre de près la liquidité bancaire et utilisera les instruments à sa disposition pour l'amener progressivement et la maintenir à un niveau adéquat pour une transmission efficace de la politique monétaire.
- **Le renforcement de la situation du secteur bancaire.** De son côté, le Secrétariat Général de la COBAC a élaboré et mettra en œuvre un plan d'actions pour renforcer la situation du secteur bancaire. Ce plan d'actions, qui a été transmis aux services du FMI, vise à corriger les vulnérabilités les plus importantes du système bancaire de la CEMAC, à travers : la résolution des banques en difficulté ; le traitement des créances en souffrance ; et l'application renforcée de plusieurs règles de supervision. Il convient à cet égard de noter que la COBAC a déjà pris, depuis juillet 2017, plusieurs décisions relatives à la résolution des banques en difficultés.

Dans le même temps, en ligne avec les intentions indiquées dans ma lettre de juin 2017, la BEAC et la COBAC poursuivront leurs efforts visant à faciliter le suivi rapproché des évolutions, et continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour soutenir la stratégie sous-régionale. Le cas échéant, je ne manquerai pas de vous informer si des changements substantiels des politiques et des réformes s'avéraient nécessaires pour soutenir les programmes de redressement engagés par les États membres de la CEMAC.

Par ailleurs, il me paraît indispensable d'éviter que certaines vulnérabilités observées aujourd'hui dans les programmes ne persistent au point d'hypothéquer le succès de la stratégie de sortie de crise. Les décaissements de certains partenaires au développement sont en retard, ce qui rend plus difficile la réalisation des objectifs des programmes des pays. J'apprécierais que le FMI puisse encourager les autres partenaires au développement à travailler avec les États membres de la CEMAC pour débloquer les décaissements tardifs et fournir un soutien supplémentaire si nécessaire, afin de garantir la viabilité à court et à moyen terme des programmes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

ABBAS MAHAMAT TOLLI



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

29 novembre 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES
COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES
COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES
PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le Département Afrique
(en concertation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit à l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le 26 juin 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 18 novembre 2015. Le Cameroun suit un cycle de consultations de 12 mois.

République centrafricaine. L'accord au titre de la FEC avec la République centrafricaine a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 juillet 2016 pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 116,5 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). Le 17 juillet 2017, le Conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC pour la République centrafricaine. Le Conseil d'administration a aussi approuvé une demande de relèvement du niveau d'accès aux ressources prévu par l'accord FEC d'un montant de 11,14 millions de DTS (environ 15,5 millions de dollars, soit 10 % de la quote-part), qui sera décaissé au moment de l'achèvement de la troisième revue. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 20 juillet 2016. La RCA suit un cycle de consultations de 12 mois.

Tchad. Le 30 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FEC avec le Tchad, d'un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, soit 160 % de la quote-part du Tchad), pour accompagner la stratégie de stabilisation et de redressement du pays. Le 29 avril 2015, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont décidé que le Tchad avait atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) et ont appuyé un allègement de la dette de 1,1 milliard de dollars. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 22 juillet 2016. Le Tchad suit un cycle de consultations de 24 mois.

République du Congo. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC avec le Congo d'un montant équivalant à 8,5 millions de DTS (environ 12,5 millions de dollars) le 8 décembre 2008. Le pays a atteint le point de décision de l'initiative PPTe renforcée le 8 mars 2006 et le point d'achèvement le 27 janvier 2010. L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a été achevé en août 2011. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le Congo suit un cycle de consultations de 12 mois mais la conclusion des consultations de 2016 au titre de l'article IV a été retardée en raison des discussions en cours au sujet d'un éventuel programme appuyé par un nouvel accord triennal.

Guinée équatoriale. Le dernier accord financier, un accord au titre de la FEC, d'un montant équivalant à 12,88 millions de DTS, est arrivé à expiration le 2 février 1996. Le pays n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu le 29 août 2016. La Guinée équatoriale suit un cycle de consultations de 12 mois.

Gabon. Le 19 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) avec le Gabon d'un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars, soit 215 % de la quote-part du Gabon) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Le Gabon n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 février 2016. Le Gabon suit un cycle de consultations de 24 mois.

Évaluation des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC.

Une évaluation exhaustive des sauvegardes au cours du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été finalisée en août 2017. L'évaluation a pris acte des mesures positives prises par la BEAC pour achever les modifications de sa Charte en vue de renforcer les dispositions en matière de gouvernance et des projets d'amélioration de la transparence de l'information financière à travers le basculement intégral vers les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des états financiers de 2018¹. La priorité sera à présent de mettre en œuvre les réformes dans le processus quotidien de prise de décision et les instruments juridiques secondaires. L'évaluation a cependant relevé que la BEAC devra renforcer les capacités de ses fonctions de comptabilité, de contrôle interne et de gestion des risques et que les accords de gouvernance portant sur la gestion des réserves devront être conformes à la nouvelle charte de la BEAC. Les services du FMI continueront à entretenir des relations étroites avec le personnel de la BEAC alors que celle-ci se lance dans la mise en œuvre opérationnelle des réformes de la gouvernance et le basculement vers les normes IFRS.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis la mise en place de l'euro en 1999, il est rattaché à ce dernier au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro.

Consultations au titre de l'article IV

Suite à une décision du Conseil d'administration en janvier 2006, les discussions avec les unions monétaires ont été officialisées et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Les discussions, dont le compte rendu figure dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liées aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le Conseil d'administration a conclu les dernières discussions sur

¹ Compte tenu de ses avancées en matière de réformes de la gouvernance et de l'adoption des normes IFRS comme cadre comptable, la BEAC ne fait plus l'objet d'un suivi annuel des «mesures reconductibles» de sauvegarde du FMI instaurées en 2009.

les politiques communes des pays membres de la CEMAC le 13 juillet 2016. Ces discussions se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre en janvier-mars 2006. Des Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance Technique à la Banque des États de l'Afrique Centrale, 2011–17

Novembre 2017 : Assistance technique (AT) de MCM sur le cadre de la BEAC pour la facilité de prêteur en dernier ressort/d'aide d'urgence.

Octobre 2017 : AT de MCM sur la gestion des réserves.

Juin 2017 : AT de MCM sur la gestion des réserves.

Juin 2017 : AT de MCM sur le cadre de la BEAC pour la facilité de prêteur en dernier ressort/d'aide d'urgence.

Mai 2017 : AT de MCM sur les activités de banque centrale, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire de la BEAC.

Avril 2017 : Participation de FAD à un atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.

Avril 2016 : Atelier de MCM sur le contrôle bancaire pour la COBAC.

Février 2016 : Assistance technique (AT) de MCM sur l'application des normes IFRS.

Novembre 2015 : AT de LEG sur la réforme de la Charte de la BEAC.

Juin 2015 : AT de MCM sur la prévision et la gestion de la liquidité.

Juin 2015 : AT de MCM sur la comptabilité de la banque centrale.

Juin 2015 : AT de MCM (AFRITAC Centre) sur la gestion des passifs.

Avril 2015 : AT de MCM sur le contrôle bancaire, les réglementations bancaires et la stabilité financière.

Novembre–Décembre 2014 : AT de MCM sur le contrôle bancaire et les réglementations bancaires.

Octobre 2014 : AT de MCM sur le contrôle basé sur les risques.

Mai 2014 : AT de MCM sur la gestion des passifs.

Avril 2014 : AT de MCM sur la gestion de la dette.

Mars 2014 : AT de MCM sur les indicateurs de solidité financière.

Décembre 2013 : AT de MCM, cours infrarégional sur la gestion macroéconomique et les questions d'endettement.

Juillet 2013 : AT de MCM sur l'actualisation du cadre prudentiel.

Mai 2013 : AT de MCM sur la gouvernance des banques centrales.

Mars–Avril 2012 : Mission consultative de MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : AT de STA sur la production et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Octobre 2011 : Conseiller résident de MCM affecté à la COBAC.

Juillet 2011 : Mission consultative de MCM sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Mai 2011 : Conseiller général résident de MCM affecté au Gouverneur de la BEAC sur la gouvernance, la comptabilité et le contrôle interne.

Assistance Technique à la Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, 2011–16

Août 2017 : AT de FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Janvier 2016 : Soutien de FAD pour la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Novembre 2015 : Conseiller en gestion des finances publiques de FAD.

Novembre 2015 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Novembre 2014 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Juin 2014 : Soutien de FAD à la mise en œuvre des directives de la CEMAC.

Janvier 2014 : Atelier de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Mars–Juin 2013 : Missions d'AT de FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Mai, juin et novembre 2012 : Missions d'AT sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Mai 2012 : Atelier d'administration des douanes de la CEMAC.

Avril 2012 : Participation de FAD et de STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives de gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la directive relative au *Manuel SFP 2001*.

Mars 2012 : AT de FAD sur la mise au point de guides techniques.

Mars 2012 : AT de STA sur la préparation de principes directeurs pour la directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Juillet 2011 : AT de FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : Participation de FAD et de STA aux ateliers sur l'élaboration des nouvelles directives de gestion des finances publiques et du projet de TOFE.

Février 2011 : Participation de STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

**Déclaration de M. Sembene, Administrateur pour la
Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**

15 décembre 2017

1. Les autorités de la CEMAC tiennent à remercier la direction et les services du FMI pour le soutien précieux qu'ils continuent de leur assurer dans un contexte extérieur et intérieur difficile.

SUIVI DE LA STRATEGIE ET DES POLITIQUES REGIONALES

2. Les autorités de la CEMAC fondent leur action sur la stratégie régionale adoptée par les chefs d'État lors du sommet extraordinaire qui s'est tenu au Cameroun en décembre 2017. Confrontées à une crise sans précédent, qui s'est notamment traduite par un affaiblissement de la position extérieure, une hausse des déficits budgétaires et une augmentation de la dette publique, elles ont décidé à cette occasion d'engager des politiques macroéconomiques et réformes structurelles de façon coordonnée. Leur objectif est de redresser les déséquilibres, reconstituer les réserves à un niveau permettant d'assurer la stabilité de l'union monétaire et du taux de change, d'étayer la stabilité du secteur financier et de renforcer la résistance de l'économie aux chocs futurs, notamment par la diversification et par une intégration plus poussée. Les autorités ont appelé le FMI et les autres partenaires à accompagner les pays dans leurs efforts d'ajustement.
3. En soutien à cette stratégie, la banque centrale (BEAC) et l'organisme de surveillance bancaire (COBAC) régionaux se sont engagés, dans une lettre de soutien envoyée en juin 2017 et une lettre de suivi envoyée plus tôt ce mois-ci, à mettre en œuvre des politiques spécifiques conformément à leurs mandats respectifs et à faciliter la coordination des politiques des États membres. Il s'agit notamment d'augmenter la couverture des réserves, d'améliorer le mécanisme de transmission de la politique monétaire et de simplifier les instruments utilisés, de veiller à l'application de la réglementation des changes, de renforcer la stabilité financière et la résistance du secteur bancaire, et de développer les marchés financiers. Les deux institutions régionales s'engagent à mettre en œuvre ce programme en consultation avec les services du FMI. Elles entretiendront notamment un dialogue permanent sur les options stratégiques, les difficultés de mise en œuvre et les recalibrages qui pourraient s'imposer en fonction de l'évolution de la situation.

ÉVOLUTION ET POLITIQUES RECENTES

4. La situation économique de la région est restée difficile toute l'année. La croissance pour l'année 2017 devrait être nulle en raison d'une diminution des dépenses d'investissement et d'une nouvelle baisse de la production pétrolière, tandis que l'inflation reste atone. C'est dans ce contexte que les autorités de la CEMAC mettent en œuvre sans relâche leur

programme. Les résultats engrangés à ce jour sont encourageants, mais il reste beaucoup à faire.

5. Au niveau national, tous les États membres prennent des *mesures d'ajustement budgétaire* ambitieuses et conformes à la stratégie régionale, mettant notamment l'accent sur une forte réduction des dépenses non prioritaires. Ces efforts devraient permettre une réduction du déficit primaire hors pétrole de l'ordre de 5 points de pourcentage du PIB hors pétrole en 2017 par rapport à l'année précédente. Du fait de la baisse des investissements publics, le déficit des transactions courantes de la région s'est amélioré, tombant à 5 % du PIB cette année, contre environ 10 % en 2016.
6. En ce qui concerne la *politique monétaire*, la BEAC a principalement cherché à renforcer la stabilité extérieure. Après avoir relevé son taux directeur de 50 points de base en mars 2017 et à la lumière de la légère amélioration du cadre macroéconomique, le Comité de politique monétaire (CPM) a décidé au début du mois dernier de ne modifier ni les taux d'intérêts applicables aux banques et aux Trésors nationaux, ni le taux de réserves obligatoires, avec pour but de conserver un contrôle strict du refinancement des banques. D'autre part, il a modifié la méthode de constitution des réserves obligatoires afin de l'aligner avec le nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire, ce qui donne aux banques une plus grande souplesse dans la gestion de la liquidité et favorise les opérations interbancaires. Les autorités monétaires ont également mis fin aux avances statutaires.
7. Ces mesures nationales et régionales, combinées à l'aide financière du FMI dans le cadre des programmes en faveur de quatre pays membres, ont contribué à stabiliser les *réserves de change*, qui ont atteint un point de basculement et recommencé à augmenter au deuxième semestre 2017. Elles devraient atteindre un niveau équivalant à 2,7 mois d'importations d'ici la fin de l'année, contre 2,2 mois fin 2016.
8. Le secteur bancaire reste profitable, alors que les ratios de fonds propres des banques se sont améliorés. Ce secteur est toutefois exposé à des risques et vulnérabilités considérables qui sont liés à la situation macroéconomique, compte tenu des liens entre États et banques dans la CEMAC. Ces vulnérabilités comprennent notamment le grand nombre de prêts improductifs et la baisse des dépôts. Si l'ajustement budgétaire en cours et les efforts d'endiguement du refinancement contribueront à atténuer les risques, le Secrétariat général de la COBAC a établi un plan d'action en vue de régler le problème des prêts improductifs, de renforcer la mise en œuvre des règles prudentielles et de procéder à la résolution des défaillances bancaires (voir ci-dessous). Sur ce dernier point, la COBAC a déjà pris des décisions importantes : mettre en liquidation deux banques publiques ; mettre une autre banque sous administration provisoire ; proroger l'administration provisoire d'une quatrième banque ; exiger que deux autres banques présentent des plans de restructuration ; et obtenir d'une autre banque qu'elle s'engage à se recapitaliser.

9. Les autorités de la CEMAC ont récemment pris la décision, attendue depuis longtemps, de fusionner les deux bourses de valeurs de la région et de se doter d'une seule autorité de régulation régionale. Cette mesure devrait non seulement contribuer à l'émergence d'un *marché de capitaux régional*, mais aussi faciliter les efforts visant à renforcer le cadre réglementaire. Les autorités prennent également des mesures visant à favoriser l'*intégration régionale*, notamment en ouvrant les frontières intérieures à la libre circulation des personnes.

PROCHAINES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE

10. Bien que la situation à court terme demeure difficile, la poursuite et la pleine exécution des mesures et des réformes qui ont été promises à tous les niveaux devraient permettre une amélioration progressive des perspectives régionales à moyen terme. Plus précisément, les efforts déployés porteront sur les axes suivants :

Poursuivre l'assainissement budgétaire

11. La rationalisation continue des dépenses publiques, notamment dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, sera accompagnée de mesures destinées à accroître les recettes intérieures à partir de 2018. L'espace budgétaire qui sera libéré devrait contribuer à l'apurement des arriérés des États et à l'amélioration de la dynamique de la dette publique. Les autorités de la CEMAC sont d'avis que le financement extérieur des partenaires en temps opportun sera crucial pour atténuer les tensions de trésorerie nationale et lisser l'ajustement budgétaire.

Reconstituer et préserver les réserves

12. La BEAC poursuivra ses efforts de reconstitution des réserves de change, notamment en maintenant une politique monétaire restrictive lorsque c'est nécessaire, et en finalisant l'élimination des avances statutaires. La liquidité des banques devra faire l'objet d'un suivi rapproché et le coefficient de réserves obligatoires ainsi que les opérations d'open-market seront utilisés, au besoin, pour préserver la stabilité intérieure et extérieure. Concernant les avances statutaires, quatre pays membres ont déjà signé des conventions pour consolider les avances de la banque centrale versées à leurs États respectifs et pour convertir les avances existantes en prêts à long terme. Il est prévu que les deux pays restants en fassent autant très prochainement.
13. La stratégie lancée par la BEAC pour moderniser son cadre de politique monétaire comporte plusieurs volets, dont notamment : i) une réforme des instruments de politique monétaire alignée sur les meilleures pratiques, afin d'en améliorer la transmission; ii) un cadre robuste de gestion de la liquidité et un mécanisme d'apport de liquidité d'urgence (ALU) destiné aux banques éligibles confrontées à des problèmes de liquidité; et iii) un dispositif révisé de garanties en appui aux nouveaux outils de gestion de la liquidité. La mise en œuvre du cadre monétaire révisé est prévue pour début 2018.

14. La banque centrale finalisera l'exécution, en bonne voie, des recommandations prioritaires issues de l'*évaluation des sauvegardes de 2017*. À ce titre, la BEAC, a déjà amendé sa charte dans l'optique de renforcer la gouvernance de la banque centrale et révisé actuellement ses règlements intérieurs et son code d'éthique et de déontologie. Des mesures sont également entreprises afin d'assurer la transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS). La BEAC renforcera ses capacités de comptabilité et de gestion des risques à travers la formation et la certification professionnelle de son personnel. Les autorités sont reconnaissantes au FMI pour l'assistance technique en soutien de leurs efforts pour élaborer nouveau cadre de gestion des réserves.

Renforcer le secteur bancaire et développer des marchés financiers

15. Le plan d'action du Secrétariat général de la COBAC relatif au *renforcement du secteur bancaire* comporte les objectifs suivants : une application plus stricte des règles de provisionnement afin de s'attaquer aux prêts improductifs ; améliorer les documents relatifs aux inspections pour mieux comprendre d'où proviennent les erreurs de classification et de taux de provisionnement de crédit ; et la supervision de l'application des nouvelles réglementations en matière contrôle interne des banques. Le plan d'action prévoit également d'accroître l'observance des règles prudentielles — notamment celles relatives à la concentration des risques et aux emprunts entre parties liées — et de renforcer les mesures incitatives assorties des sanctions. Enfin, les autorités continueront de s'attaquer à la résolution des banques en difficulté. Plusieurs banques devraient bientôt présenter leur plan de recapitalisation. Toute décision relative à la résolution bancaire relève de la compétence de la Commission bancaire, composée de douze membres. Le Secrétariat général de la COBAC se tient prêt à optimiser son plan d'action pour être en mesure de faire face aux vulnérabilités sectorielles, et ce en s'appuyant sur les conseils et l'assistance technique fournis par le FMI.

16. Les autorités de la CEMAC apprécient l'analyse des services du FMI sur les liens qui entre les États et les banques dans la région et les mesures proposées pour atténuer cette interdépendance ainsi que les risques de boucles rétroactives négatives qui en découlent (document dans la série des Questions générales). Elles entendent suivre de près les risques macro-financiers et se tiennent prêtes à adopter des mesures pour les réduire.

17. En plus des mesures de renforcement du secteur bancaire, les autorités de la BEAC s'efforceront de *promouvoir le développement des marchés financiers* dans la région. Pour ce faire, il s'agit notamment de fusionner les deux bourses de valeurs et d'améliorer la qualité de l'information financière, à travers, entre autres, l'établissement de bases de données sur l'information financière des entreprises et sur les incidents de paiement, la modernisation de la base de données sur les risques de crédit et la mise en place d'un bureau de crédit privé.

Renforcer le cadre de surveillance régionale

18. Les autorités de la CEMAC souscrivent pleinement aux propositions des services du FMI pour renforcer le cadre de surveillance régionale, dans l'optique de prévenir l'accumulation des déséquilibres et de favoriser une plus grande intégration. Les autorités examinent actuellement plusieurs possibilités de réformes dont : i) l'élaboration de plans de convergence triennaux ; ii) l'intégration obligatoire des critères de convergence dans les lois de finances nationales ; iii) la diffusion de données budgétaires ; iv) le renforcement des activités de suivi et des autres fonctions de la Commission de la CEMAC ; et v) l'imposition de sanctions claires afin d'inciter au respect des critères de convergence.

CONCLUSION

19. Les autorités de la CEMAC sont déterminées à mettre en œuvre des politiques communes pour répondre aux défis qui se posent aux économies de la région. Bien que les récents progrès soient encourageants, les évolutions économiques mondiales, la mise en œuvre de mesures, le financement extérieur et les défis sécuritaires posent encore des risques importants. Les autorités ont l'intention de maintenir une approche collaborative dans le cadre du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). Elles espèrent que les négociations bilatérales actuellement en cours entre le FMI et les deux pays restants puissent aboutir dans les plus brefs délais, augmentant ainsi les chances de réussite de la stratégie régionale. Enfin, les autorités de la CEMAC soulignent qu'il est important que les partenaires au développement honorent leurs promesses d'appui financier dans les délais afin de fournir le financement nécessaire aux politiques d'ajustement, tandis que l'assistance technique fournie par le FMI contribuera à la mise en œuvre efficace de leur programme de réformes.